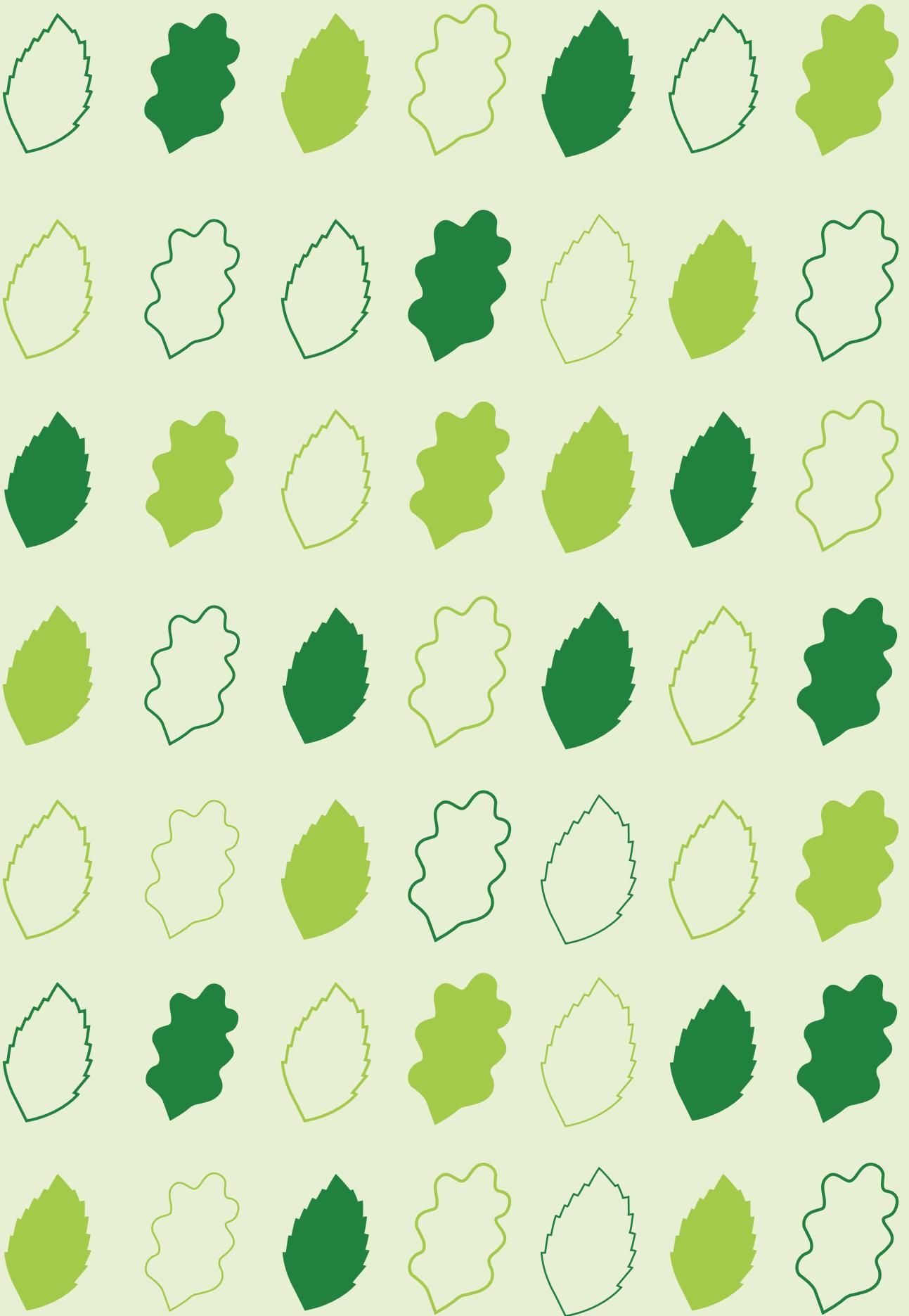




CHARTRE FORESTIÈRE DE TERRITOIRE

DU PETR DU PAYS D'ÉPINAL, CŒUR DES VOSGES

Un territoire rural sur la voie de l'attractivité économique durable



**CHARTÉ
FORESTIÈRE
DE TERRITOIRE
DU PETR DU PAYS D'ÉPINAL
CŒUR DES VOSGES**

Un territoire rural sur la voie de
l'attractivité économique durable

Novembre 2016



► LE PETR DU PAYS D'ÉPINAL, CŒUR DES VOSGES : UN TERRITOIRE RURAL SUR LA VOIE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DURABLE

Issues de la loi d'orientation forestière de 2001, une charte forestière de territoire est un document d'initiative locale qui a pour objectif principal et général d'associer et d'informer le public sur la gestion forestière et donc sur les trois fonctions (économique, environnementale et sociale) que remplit la forêt.

La principale valeur ajoutée d'une charte forestière est la concertation entre les acteurs concernés par la forêt et la filière bois, comme en témoigne le diagnostic présenté issu d'une collaboration entre l'ONF, le CRPF, le bureau d'étude environnement For'est Bois Études & Environnement et la Chambre d'Agriculture des Vosges.

Ce document est l'aboutissement d'un travail partenarial et il réunit à la fois le diagnostic économique du PETR, le diagnostic de la filière forêt-bois, la stratégie et le plan d'actions validés par les différents comités de pilotage qui se sont succédés ces dernières années. Les différents diagnostics confirment la direction dans laquelle le PETR du Pays d'Épinal travaille depuis 2010. En effet, le développement économique des territoires ruraux basé sur l'innovation dans la filière forêt-bois dans une dynamique de développement durable a été défini comme une priorité et ce dans la continuité du Pôle d'Excellence Rurale sur la valorisation du hêtre.

Le PETR du Pays d'Épinal travaille, avec l'ensemble de la filière forêt-bois, à recréer une industrie dynamique et innovante sur le territoire. La Charte Forestière est la continuité de ce travail. Nous avons fait le pari que la forêt, et l'industrie qui en découle, participe à l'aménagement et au développement durable des territoires ruraux de notre secteur.

L'opportunité de cette filière est le caractère renouvelable de sa matière première, ce qui lui permet de pouvoir se développer tout en prenant en compte les enjeux environnementaux inhérents à notre époque. L'utilisation efficace des ressources naturelles, spécifiquement forestières, la création d'entreprises et d'emplois, le développement économique durable des territoires ruraux sont les enjeux majeurs du PETR et cette charte forestière va mettre en lien et en cohérence toutes les initiatives et politiques forestières sur le territoire du Pays d'Épinal, Cœur des Vosges.

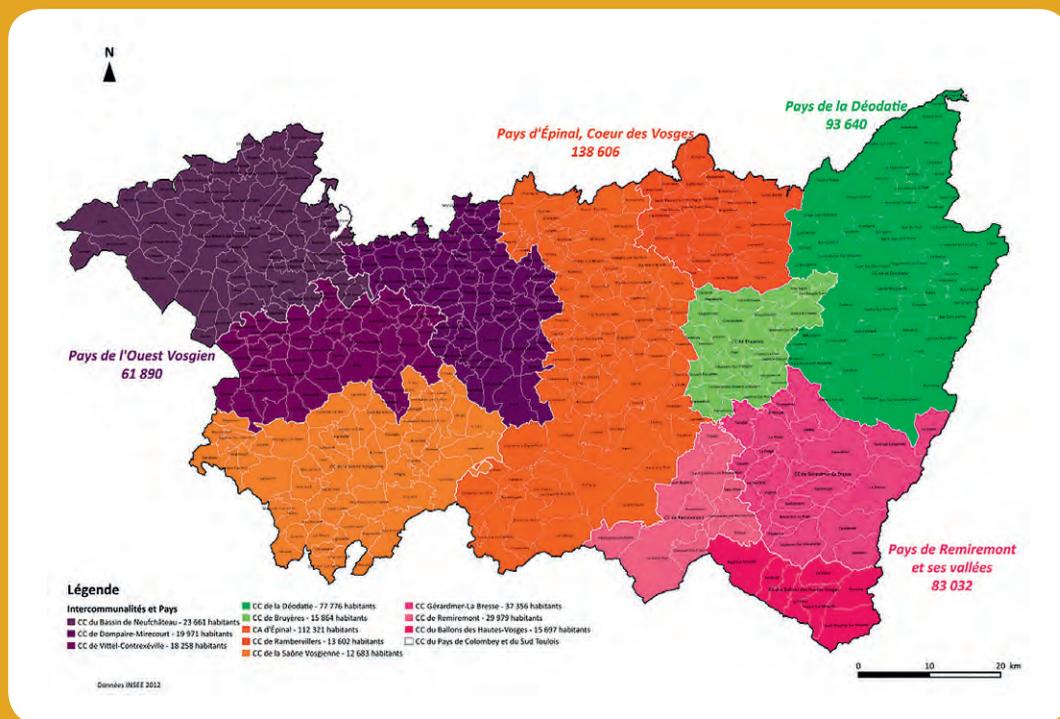
Philippe EYMARD

**Élu en charge de la politique bois
au PETR du Pays d'Épinal,**

**Président de la Maison des Services
Publics et de l'Emploi des Pays d'Épinal
et de Remiremont**



► INTRODUCTION



UN TERRITOIRE RURAL AU CŒUR DES PROBLÉMATIQUES VOSGIENNES

Le PETR du Pays d'Épinal, Cœur des Vosges est situé au sud de la Lorraine dans le département des Vosges.

Le Pays s'étend sur environ 2100 Km², soit 169 communes réparties dans 3 EPCI, et comptant 138 6061 habitants. Initiée par le Comité de Bassin d'Emploi d'Épinal (CBE), la démarche de Pays a été reconnue officiellement en décembre 1998.

Afin d'accompagner sa mise en œuvre, le Syndicat Mixte du Pays fut alors créé en décembre 1999. Il devient une réelle collectivité territoriale à son changement de statuts le 07 janvier 2008 (Syndicat Mixte fermé). En 2014, il est reconnu, Pôle d'Équilibre Territorial et Rural. Ainsi, ce Pays rural

se situe au cœur des problématiques vosgiennes par son positionnement central et ses zones de marge en lien avec tout le reste du département.

UN PETR QUI S'INSCRIT SUR LA VOIE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DURABLE

Au cours de l'année 2007, le Pays d'Épinal, Cœur des Vosges a affirmé sa volonté de rendre son territoire attractif tout en préservant l'environnement et le cadre de vie de ses habitants.

Son Agenda 21, reconnu en 2009, constitue la mise en œuvre concrète de la Charte de Pays. Il recouvre tous les thèmes d'actions du développement durable conciliant efficacité économique, préservation de l'environnement et équité sociale.



1

.....

**DIAGNOSTIC
ÉCONOMIQUE
ET SOCIAL
DU TERRITOIRE
(2015)**

.....

p. 11 à 23

.....



2

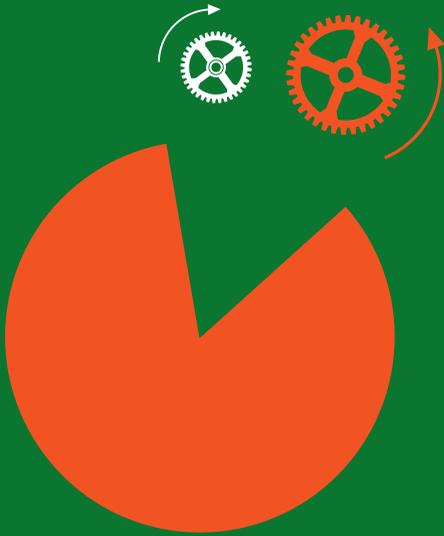
.....

**DIAGNOSTIC
DE LA FILIÈRE
FORÊT-BOIS
(2013)**

.....

p. 25 à 71

.....



3

.....

LES ENJEUX ET LA STRATÉGIE

.....

p. 73 à 77

.....



4

.....

OBJECTIFS ET SUIVI

.....

p. 79 à 103

.....

ANNEXES

p. 106 à 108





1

DIAGNOSTIC ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DU TERRITOIRE (2015)

1.1.	UN TERRITOIRE RURAL « MOSAÏQUE »	10
1.1.1.	Une dynamique démographique positive mais fragile ; contraste entre l'agglomération et les territoires ruraux	10
1.1.2.	Un pôle d'emplois face à la crise	12
1.1.3.	Social : un territoire en proie aux inégalités	16
1.1.4.	Un bassin de vie actif en perte d'attractivité	16
1.2.	UN TERRITOIRE ÉCONOMIQUE EN PLEINE MUTATION	18
1.2.1.	Un cœur économique en déprise	18
1.2.2.	Zoom sur la filière forêt-bois	21

1.1

UN TERRITOIRE RURAL « MOSAÏQUE »

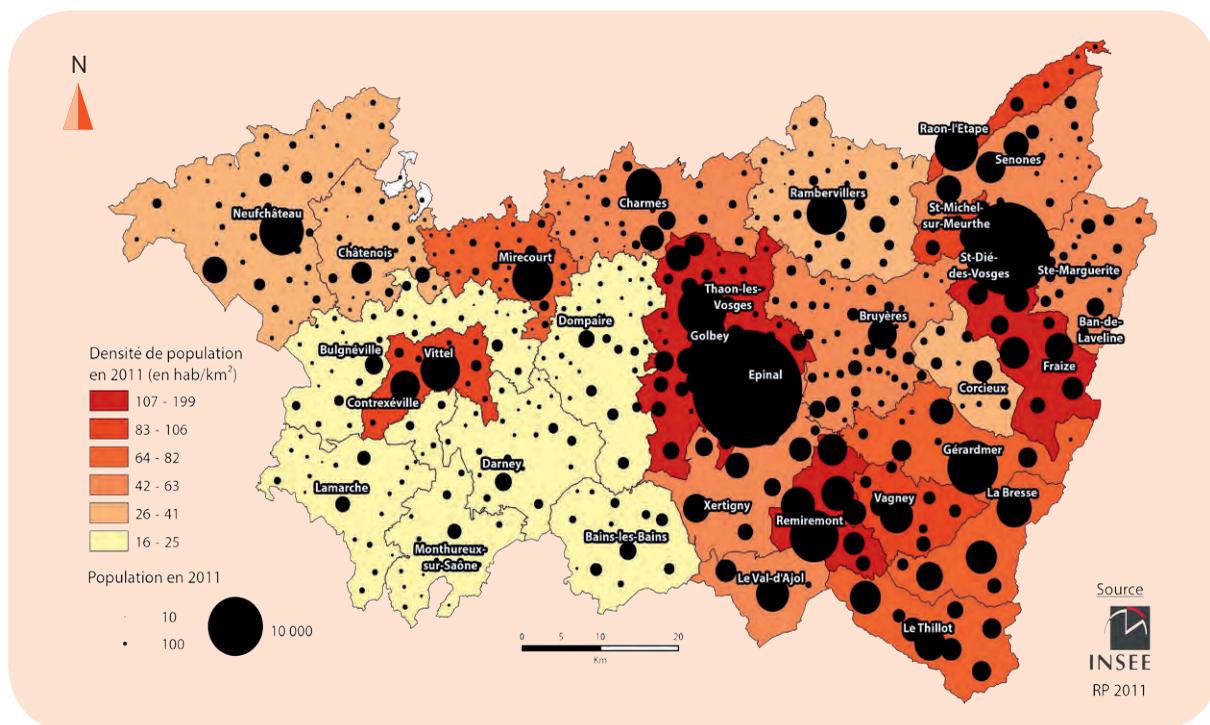
1.1.1. UNE DYNAMIQUE DÉMOGRAPHIQUE POSITIVE MAIS FRAGILE ; CONTRASTE ENTRE L'AGGLOMÉRATION ET LES TERRITOIRES RURAUX

1.1.1.1. Densité de population

La répartition des 142 121 habitants du Pays d'Épinal est très disparate. L'agglomération spinalienne, avec ses 78 615 habitants représente plus de la moitié de la population du Pays d'Épinal et enregistre logiquement la densité de population la plus élevée parmi les territoires qui le composent. Les territoires du sillon mosellan (secteurs de Charmes et de Xertigny) enregistrent les secondes densités les plus fortes,

mais elles sont inférieures à la tendance départementale (64,5 habitants/km²). Les territoires de la Vôge (Monthureux-sur-Saône, Darney, Bains-les-Bains) et le secteur de Dompain illustrent quant à eux la ruralité du Pays d'Épinal avec des densités de population inférieures à 25 habitants/km².

Le PETR du Pays d'Épinal Cœur des Vosges est donc un territoire à densité de population assez faible pourvu d'un cœur démographique important : l'agglomération d'Épinal.



► DENSITÉ DE POPULATION DANS LES VOSGES

Réalisation : observatoire départemental des mutations socio-économiques

1.1.1.2. Évolution de la population

Le Pays d'Épinal enregistre une très légère augmentation de population entre 2006 et 2011 (+0,6%). Le secteur de Dompain est le territoire qui a vu sa population augmenter de la façon la plus importante sur l'ensemble du département, signe d'une véritable attractivité résidentielle.

L'agglomération spinalienne s'inscrit quant à elle dans une dynamique démographique plus terne avec une perte d'habitants observée sur les 5 dernières années.

La frange sud du territoire présente des situations très variées : les secteurs de Xertigny et de Monthureux-sur-Saône gagnent de la population, tandis que ceux de Darney et de

1.1.2. UN PÔLE D'EMPLOIS FACE À LA CRISE

Le Pays d'Épinal dispose d'un capital d'emplois conséquent sur le territoire départemental. Épinal, ville-centre et préfecture, concentre les activités tertiaires tant marchandes qu'administratives, impliquant notamment la forte présence d'emplois à haut niveau de qualification. D'ailleurs, le niveau de formation de la population du Pays d'Épinal est un peu plus élevé que dans le département. Pour autant, le

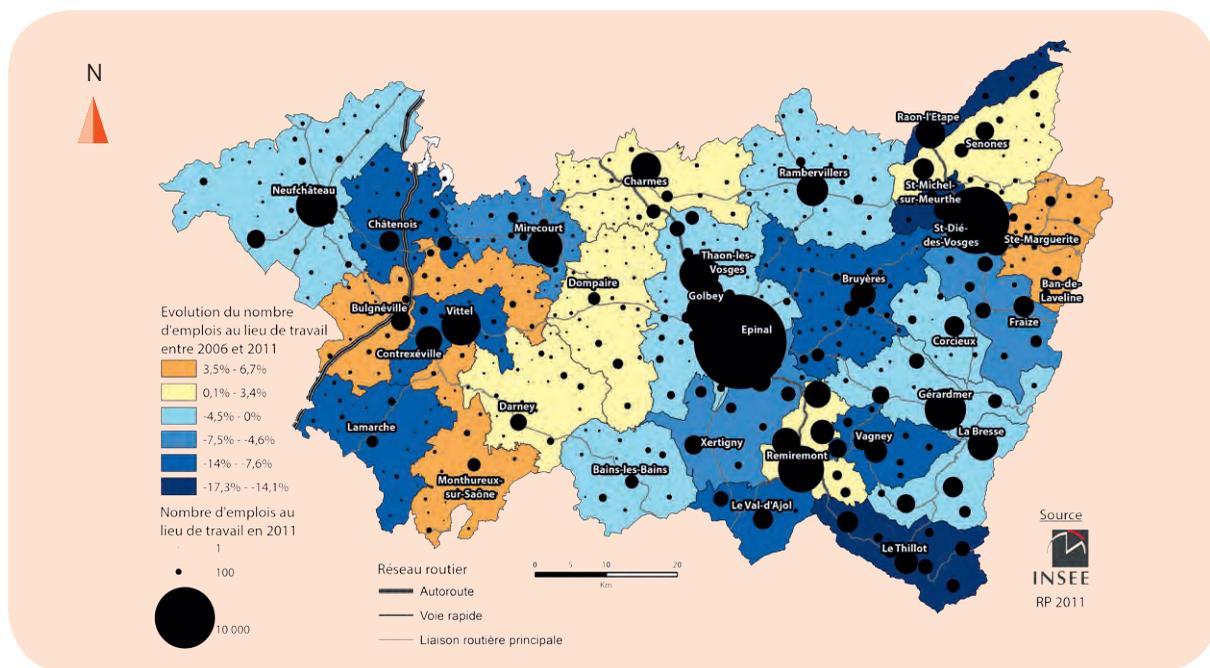
territoire perd des emplois, dans des proportions moins funestes que sur l'ensemble des Vosges, mais la menace plane. Cette tendance est couplée avec une augmentation conséquente du nombre de demandeurs d'emploi, et surtout, une aggravation du chômage avec les demandeurs d'emploi les plus exposés (jeunes, seniors, chômage de longue et très longue durée) encore plus durement touchés.

1.1.2.1. Évolution du nombre d'emplois

Le PETR du Pays d'Épinal Cœur des Vosges a perdu 76 emplois sur les 5 dernières années, soit 0,1% de l'ensemble. Cette perte est presque anodine comparée avec les tendances observées dans le département (-3,3%), où les autres territoires enregistrent de lourdes pertes, et dans la région (-1,5%).

Le territoire est littéralement coupé en 2 :

- ▶ La moitié ouest connaît une évolution positive de son nombre d'emplois, avec l'augmentation proportionnelle la plus forte dans le secteur de Monthureux-sur-Saône.
- ▶ La moitié est, qui dénombre plus d'emplois, notamment avec l'agglomération spinalienne, est plus en difficulté avec des dynamiques légèrement déficitaires. Le secteur de Xertigny est le plus touché, principalement à cause de la fermeture de certaines entreprises du territoire.



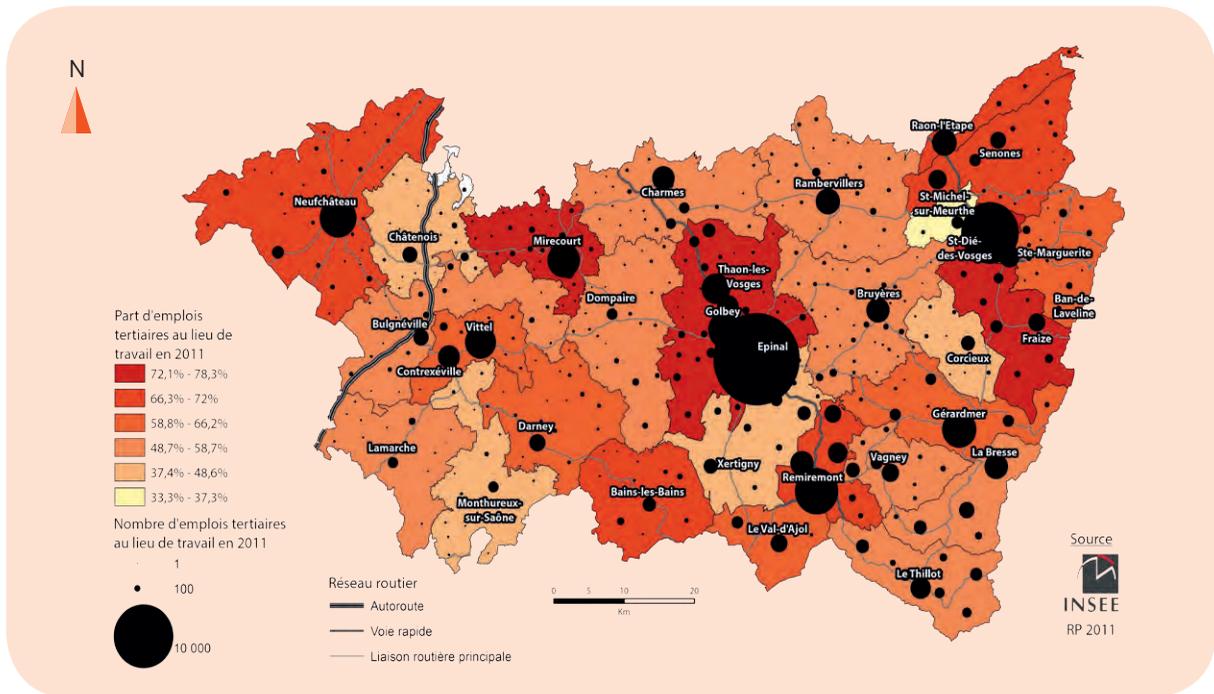
▶ ÉVOLUTION DU NOMBRE D'EMPLOIS AU LIEU DE TRAVAIL ENTRE 2006 ET 2011

Réalisation : observatoire départemental des mutations socio-économiques / 2014

1.1.2.2. Répartitions des emplois par secteurs d'activités

Les emplois tertiaires représentent 71,6% des emplois du PETR du Pays d'Épinal. Ils se concentrent dans les principales communes du territoire, avec en tête de liste Épinal et ses nombreuses activités administratives, commerciales et de services.

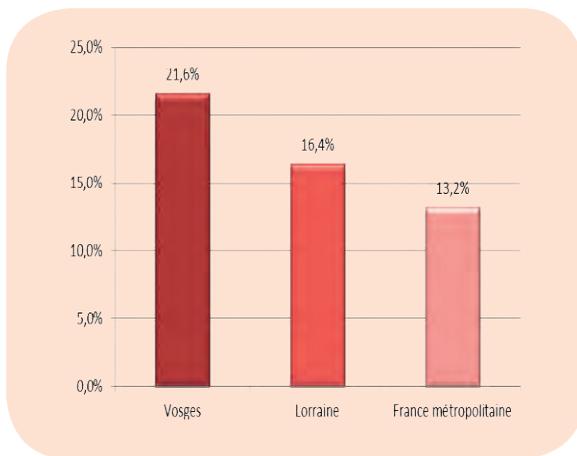
Les secteurs de Bains-les-Bains et de Darney possèdent également une forte part d'emplois tertiaires tandis que les autres territoires de la Vôge (Monthureux-sur-Saône, Xertigny) possèdent les parts les plus faibles du Pays d'Épinal. Les autres le constituant connaissent quant à eux des proportions tout à fait comparables à la tendance départementale.



► PART D'EMPLOIS TERTIAIRES AU LIEU DE TRAVAIL EN 2011
Réalisation : observatoire départemental des mutations socio-économiques

Malgré des effectifs en baisse entre 2006 et 2011, le Pays d'Épinal comme le département des Vosges s'illustre par l'empreinte encore marquée de l'industrie : 1 emploi sur 5 est concerné. Entre 2006 et 2011, la part d'emplois tertiaires

non marchand a augmenté et a dépassé la part d'emplois tertiaires marchands. En parallèle, l'importance des emplois industriels s'est atténuée, tant dans le PETR du Pays d'Épinal que dans les Vosges.



► PART D'EMPLOIS INDUSTRIELS EN 2011



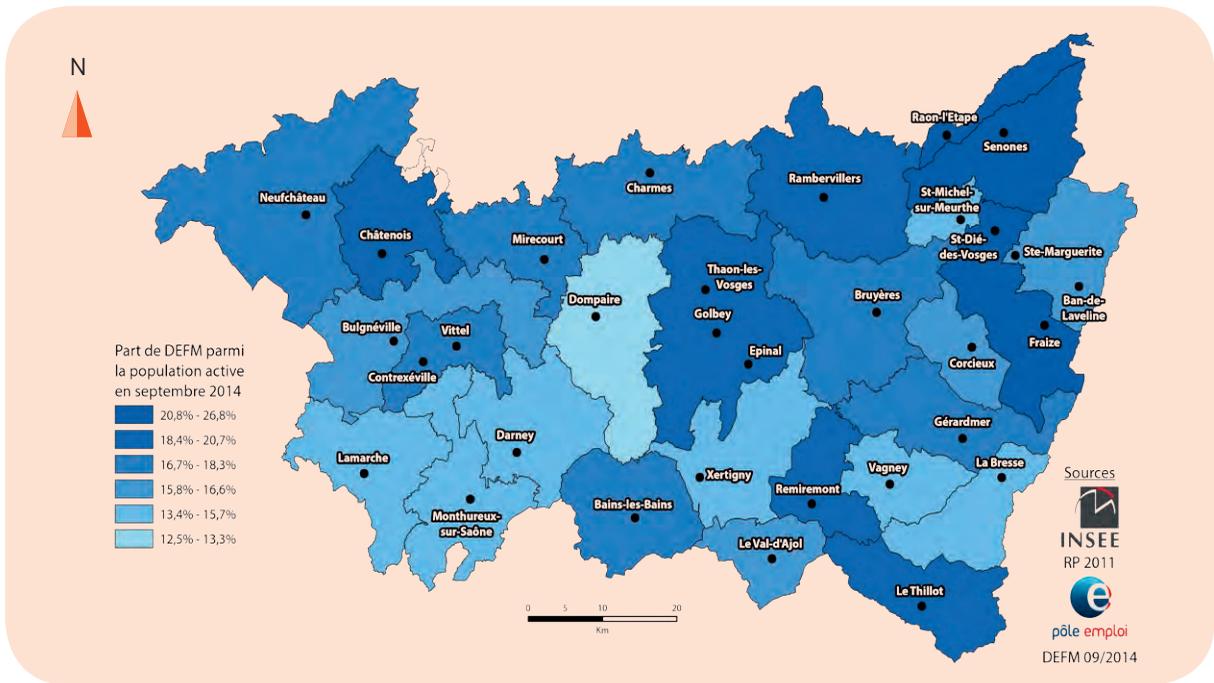
► RÉPARTITION DES EMPLOIS PAR SECTEURS D'ACTIVITÉS

1.1.2.3. DEFM de catégories ABC dans la population active

Le PETR du Pays d'Épinal compte 11 759 DEFM de catégories ABC en septembre 2014 soit 18,1% de sa population active. C'est le deuxième Pays vosgien le plus concerné derrière le Pays de la Déodaté. L'agglomération d'Épinal et la région de Rambervillers sont particulièrement touchées

avec des parts supérieures à 20%, soit 1 actif sur 5 concerné. Les secteurs de Charmes et de Bains-les-Bains connaissent également des situations préoccupantes. En contrepartie, les territoires voisins à vocation résidentielle comme le secteur de Dompierre ou à vocation mixte comme le secteur de Xertigny, sont les moins touchés par la demande d'emploi, tout comme les secteurs de l'ouest de la Vôge, dans une moindre mesure.





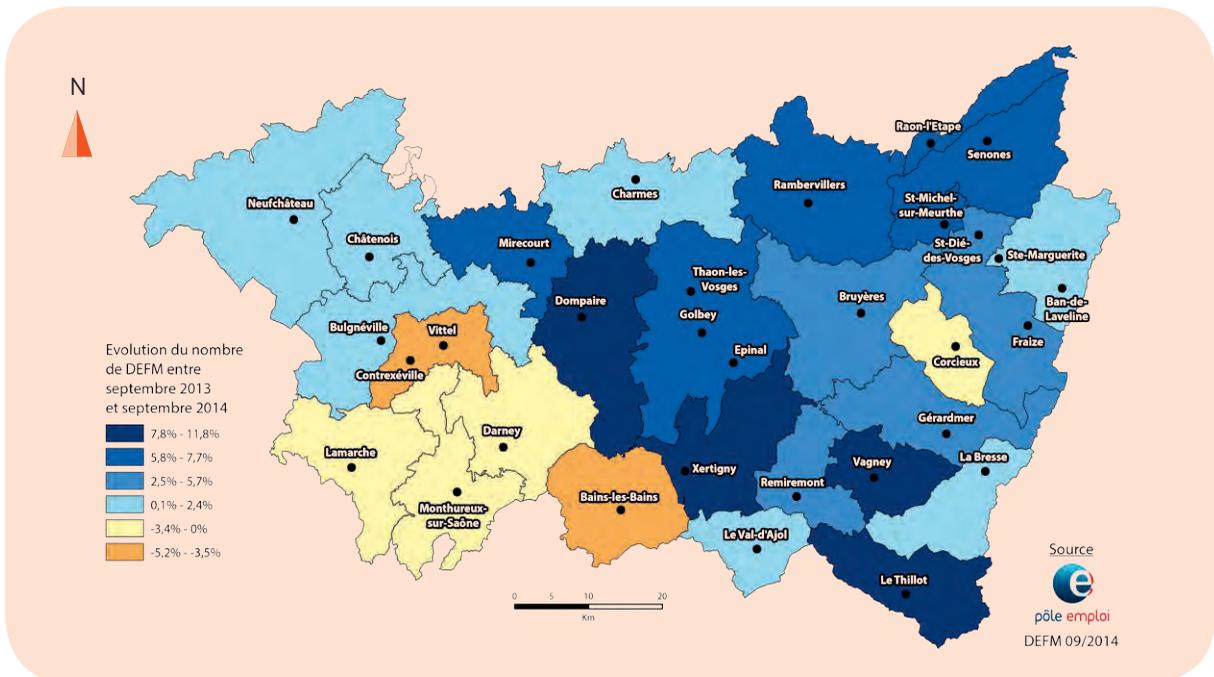
► **PART DE DEFM DE CATÉGORIES ABC DANS LA POPULATION ACTIVE EN SEPTEMBRE 2014**

Réalisation : **observatoire départemental des mutations socio-économiques / 2014**

Un quart des demandeurs d'emploi du PETR du Pays d'Épinal le sont depuis plus de 2 ans. Cette tendance lourde de sens a progressé au cours des dernières années, tout comme la part de jeunes demandeurs d'emploi. Le chômage s'aggrave donc pour les populations exposées

Si la situation s'améliore légèrement dans la Vôge, le reste du territoire connaît des évolutions très négatives. Les secteurs déjà très touchés (Épinal, Rambervillers) connaissent une forte progression, tandis que les territoires plutôt épargnés jusqu'alors (Dompain, Xertigny) subissent une véritable explosion de leur nombre de demandeurs d'emploi.

Le PETR du Pays d'Épinal a vu son nombre de DEFM ABC augmenter de 5,8% en un an.



► **ÉVOLUTION DU NOMBRE DE DEFM ABC ENTRE 2013 ET 2014**

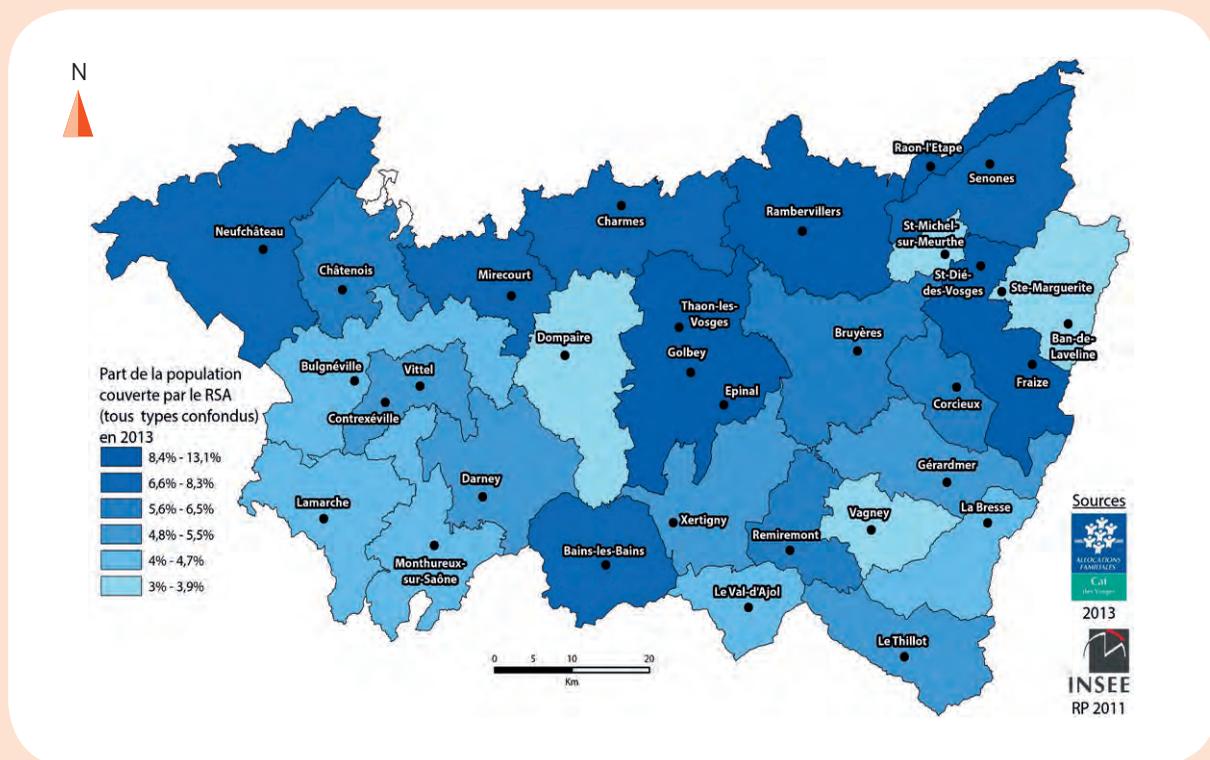
Réalisation : **observatoire départemental des mutations socio-économiques / 2014**

1.1.3. SOCIAL : UN TERRITOIRE EN PROIE AUX INÉGALITÉS

Les foyers fiscaux du Pays d'Épinal bénéficient de revenus plus élevés que la moyenne vosgienne. Pour autant une partie notable de sa population, principalement en milieu urbain, dépend des différentes aides sociales pour vivre, tandis que les ménages ruraux connaissent les revenus les plus bas.

12 120 personnes sont couvertes par le RSA (tous types confondus) en 2013, soit un peu moins d'un habitant du Pays d'Épinal sur 10. L'agglomération d'Épinal et la région de Rambervillers dénombrent proportionnellement le plus d'habitants dépendant de ces aides avec des taux

supérieurs à 8,4%. Le caractère urbain de ces territoires et la plus forte mixité sociale qu'elle implique, expliquent en partie cette tendance. Les territoires de Charmes et de Bains-les-Bains, petites villes en milieu rural, sont également concernés. Le Secteur de Dompain, qui concentre d'avantage d'actifs occupés et propriétaires de leurs logements est quant à lui très peu concerné par cet indicateur. La population bénéficiaire du RSA est en nette progression tandis qu'un habitant du Pays d'Épinal sur 5 vit avec une aide au logement en 2013. La forte part de population urbaine accentue ces phénomènes.



► PART DE LA POPULATION COUVERTE PAR LE RSA EN 2013
Réalisation : observatoire départemental des mutations socio-économiques

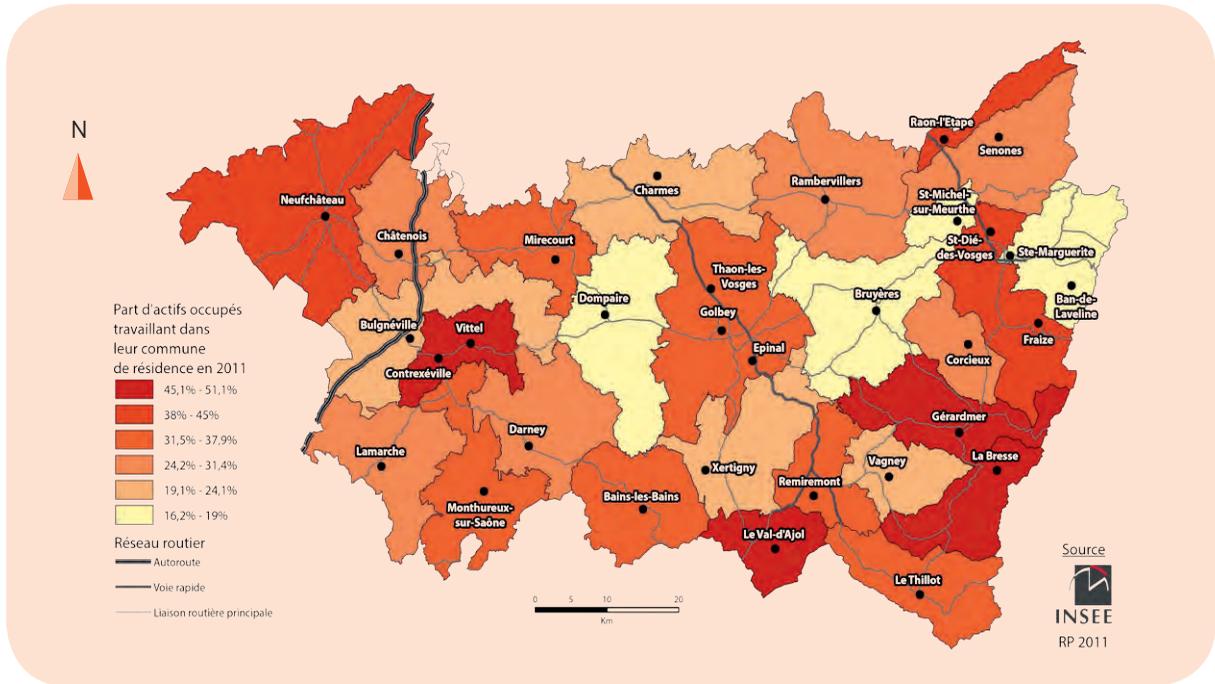
1.1.4. UN BASSIN DE VIE ACTIF EN PERTE D'ATTRACTIVITÉ

La population du Pays d'Épinal est assez mobile, que ce soit en matière de migrations résidentielles grâce à une certaine mixité de l'offre de logements ou que ce soit en matière de migrations professionnelles grâce au rayon d'attraction d'Épinal et aux différents bourgs-centres. Les phénomènes ne sont pas forcément liés, mais le parc de logements du territoire se caractérise par une forte part de résidences principales

construites avant 1946 et un fort taux de vacance des logements. Par ailleurs, le territoire bénéficie d'une assez faible attractivité touristique à en juger par la faible proportion de logements occasionnels et résidences secondaires. Au niveau des flux professionnels, un tiers des actifs du territoire travaille dans sa commune de résidence, ce qui témoigne d'une assez forte mobilité des actifs. L'agglomération d'Épinal

capte beaucoup de flux d'actifs résidant dans les territoires voisins (Dompain, Bruyères), c'est le phénomène de seconde couronne périphérique : les actifs vivent à une distance comprise entre 15 et 30 minutes de leur lieu de travail pour bénéficier du cadre de vie plus favorable. Au niveau des flux résidentiels, le

PETR du Pays d'Épinal dispose d'une assez bonne mobilité de sa population : seulement 1 ménage sur 5 y est installé depuis 30 ans ou plus. La plus grande diversité des logements, notamment en milieu urbain, est un grand facilitateur de ce phénomène.



► PART DES ACTIFS TRAVAILLANT DANS LEUR COMMUNE DE RÉSIDENCE EN 2011

Réalisation : observatoire départemental des mutations socio-économiques



1.2

UN TERRITOIRE ÉCONOMIQUE EN PLEINE MUTATION

1.2.1. UN CŒUR ÉCONOMIQUE EN DÉPRISE

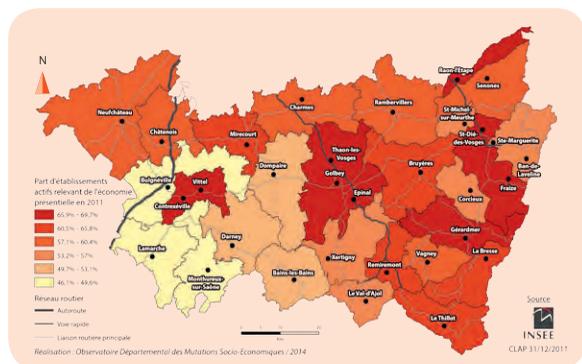
Le PETR Pays d'Épinal, Cœur des Vosges concentre une part importante d'établissements économiques et donc d'emplois à l'échelle du département. Cette vocation de centre économique est mise à mal par un contexte assez difficile : le nombre d'établissements et de postes diminue au cours des dernières années.

Par ailleurs, la production de richesses, également dite «économie non-présentielle» se trouve dans une dynamique négative. Pour autant, quelques indicateurs comme le nombre de créations d'entreprises témoignent d'un potentiel de développement économique encore bien présent sur le territoire.

1.2.1.1. Économie présente

L'économie présente recoupe les activités économiques basées sur la population réellement présente sur un territoire. C'est elle qui à la fois produit et consomme ces activités. L'économie présente est souvent opposée à l'économie non-présentielle dont la consommation n'est pas liée avec la population présente sur place.

En toute logique, son implantation spatiale est étroitement liée aux densités de population du territoire. Ainsi, les secteurs de Dompierre et de la Vôge enregistrent les parts les plus faibles tandis que l'agglomération d'Épinal et sa concentration de l'offre tertiaire possède le taux plus fort avec près de 7 établissements sur 10 concernés.



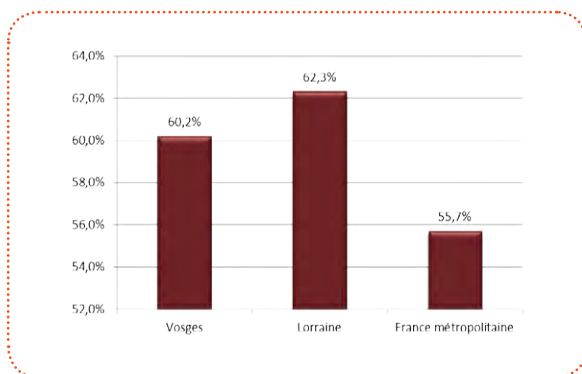
1.2.1.2. Créations d'entreprises

En 2013, 881 créations d'entreprises ont été recensées sur le territoire du PETR du Pays d'Épinal, Cœur des Vosges. Rapportées au nombre d'entreprises existantes, cela représente 14,2% de l'ensemble, soit une tendance tout à fait comparable aux tendances régionale et nationale.

Bien que cet indicateur ne rende pas compte de la pérennité de ces nouvelles entreprises, il témoigne d'un réel dynamisme économique sur le territoire. Les créations se localisent principalement dans l'agglomération spinalienne, dans sa périphérie ouest et le long du sillon mosellan. Le secteur tertiaire marchand ressort nettement avec près de 7 créations sur 10 dans ce domaine d'activités.

L'économie présente représente 62,4% des établissements actifs du territoire. Cette part est plus importante qu'à l'échelle nationale. Elle témoigne notamment du recul de l'économie productive et donc de la création de richesses sur le territoire.

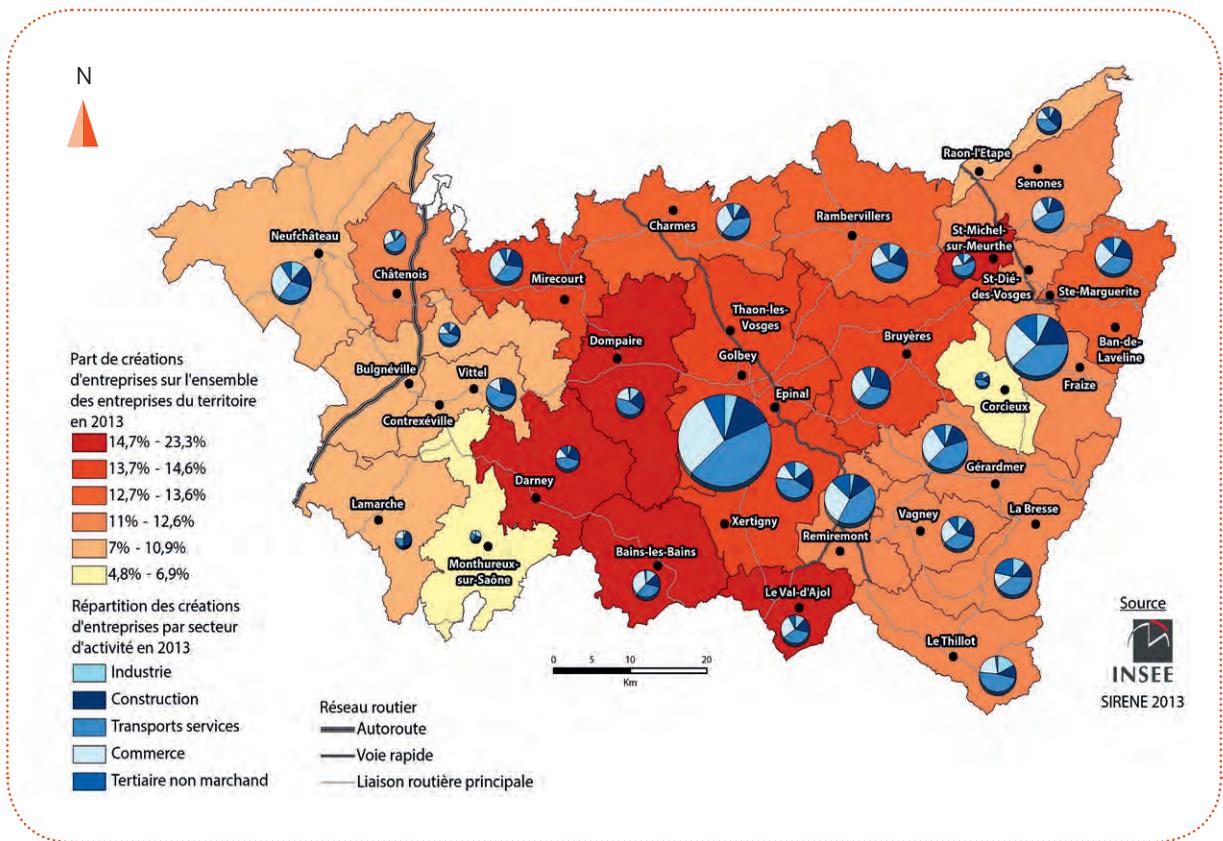
La répartition des établissements économiques du PETR du Pays d'Épinal par secteur d'activités est très proche de celle des Vosges. Le secteur des services ressort avec un tiers des établissements concernés. L'agriculture et l'industrie sont encore bien représentées par rapport aux tendances nationales.



► PART DE L'ÉCONOMIE PRÉSENTIELLE EN 2011

En termes de postes, l'administration publique représente près de 2 postes sur 5 : le phénomène est logiquement expliqué par la concentration des institutions à Épinal, préfecture du département et siège de nombreux organismes. A contrario, l'industrie est moins conséquente sur l'emploi que dans le département avec 1 poste sur 5 contre 1 poste sur 4 dans les Vosges.

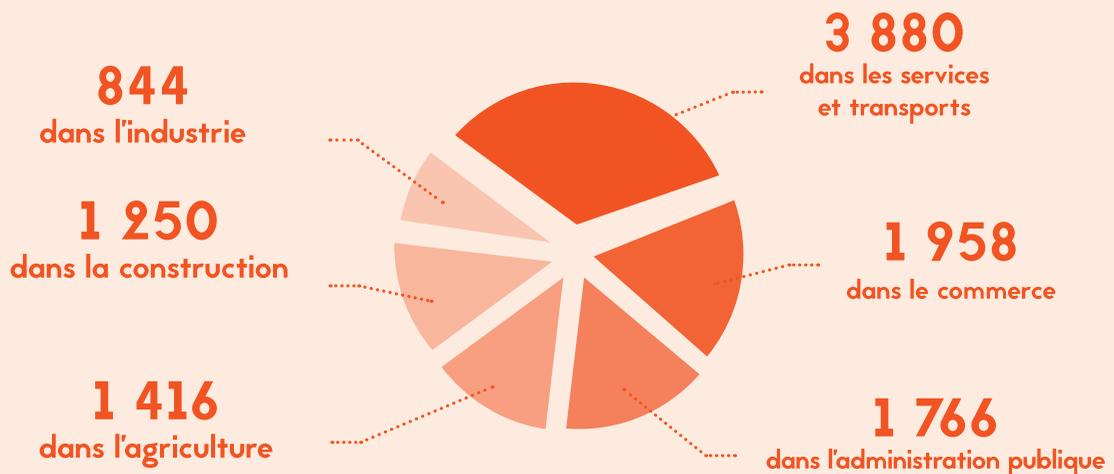




► **PART DE CRÉATION D'ENTREPRISES EN 2013**

Réalisation : **observatoire départemental des mutations socio-économiques / 2014**

11 114 établissements économiques actifs ...



... dont **6 939** relevant de la sphère présentielle soit **62,4%** de l'ensemble

► **RÉPARTITION DES ÉTABLISSEMENTS ÉCONOMIQUES ACTIFS EN 2011**

Données **INSEE CLAP 31/12/2011**



1.2.2. ZOOM SUR LA FILIÈRE FORÊT-BOIS

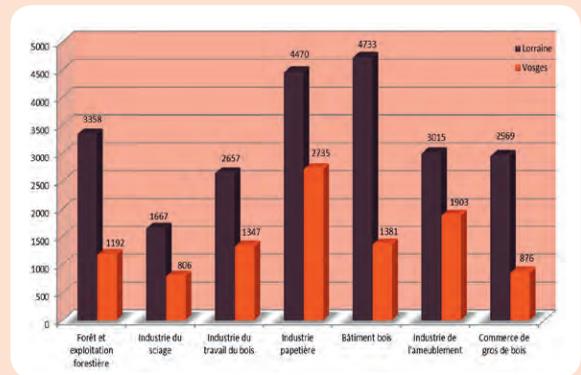
Les chiffres d'emplois ci-dessous ne peuvent être extraits à l'échelle du Pays. Toutefois, la comparaison par rapport aux chiffres régionaux permet de mettre en relief l'importance des différents secteurs d'activité dans le département.

Au niveau régional, d'après les chiffres de la MSA, on décompte -25 % d'emplois en 7 ans, dont -15 % sur forêt et sciage. Toutefois, dans la profession sur le territoire du Pays, même si les emplois ont diminué également depuis 2001, il n'y a pas de manque ressenti d'entreprises de gestion, d'exploitation et de travaux forestiers. Ce sont surtout les industries papetières et de l'ameublement qui ont perdu le plus grand nombre d'emplois quand le bâtiment bois en a gagné.

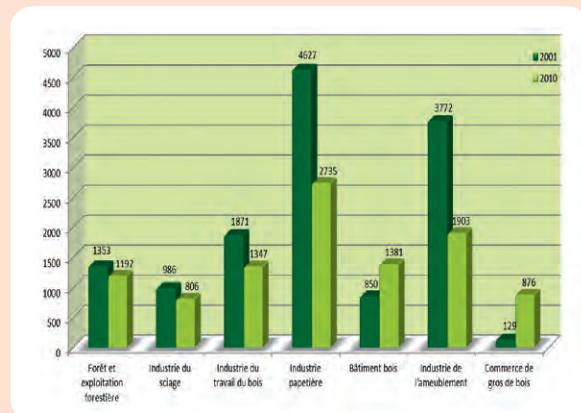
Dans les Vosges, entre juin 2014 et juin 2015, il y a eu plus de pertes d'emploi que de créations. Cependant ce constat est à nuancer. En effet les secteurs de la mobilisation et de la première transformation ont un solde positif quand le secteur du bâtiment bois a un solde négatif important qui impacte négativement le bilan global. Ce constat mitigé reflète également l'opinion des dirigeants d'entreprises de la filière bois vosgienne puisqu'ils prévoient une baisse de 6 % de leurs activités quand en Moselle ou en Meurthe et Moselle ils prévoient respectivement une diminution de 22 % et 33 %.

Observatoire économique de la filière bois lorraine : Besoins en main d'œuvre qualifiée (GIPEBLOR, juin 2015)

EMPLOIS SALARIÉS DANS LA FILIÈRE DANS LES VOSGES (source Gipeblor)



▶ ÉVOLUTION DES EMPLOIS DE LA FILIÈRE DE 2001 À 2010



▶ EFFECTIFS SALARIÉS PAR SECTEURS D'ACTIVITÉS DES EMPLOIS DE LA FILIÈRE BOIS EN 2010





2

DIAGNOSTIC DE LA FILIÈRE FORÊT-BOIS (2013)

2.1.	MÉTHODOLOGIE	25
2.1.1.	Détermination de la zone d'étude	25
2.1.2.	Méthodologie : Données sources	26
2.2.	DIAGNOSTIC DE LA RESSOURCE FORESTIÈRE	26
2.2.1.	Présentation de l'espace forestier	26
2.2.2.	Caractéristiques des peuplements forestiers	31
2.2.3.	Contexte stationnel et situation du Hêtre	38
2.2.4.	La desserte forestière	46
2.3.	DIAGNOSTIC DE LA MOBILISATION ET LA TRANSFORMATION DU BOIS SUR LE TERRITOIRE	48
2.3.1.	La mobilisation de la ressource	48
2.3.2.	Le tissu local de transformation	57
2.3.3.	Cas particulier du Hêtre	58
2.3.4.	La filière bois énergie : état et développement	60
2.4.	ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX	64
2.4.1.	Enjeux et réglementation environnementale	64
2.4.2.	Les sols – risques de tassement et appauvrissement	64
2.4.3.	Contraintes et enjeux sociaux	68
2.5.	ATOUS ET POINTS FAIBLES DU TERRITOIRE	69

DIAGNOSTIC DE LA FILIÈRE FORÊT-BOIS, ÉTABLI EN 2013

Ce diagnostic s'appuie sur les données recensées par les membres du groupe d'étude, au sein de leurs organismes ou chez leurs partenaires et permettant de décrire le territoire et son dynamisme. La seconde source importante d'informations provient du retour des acteurs rencontrés à l'occasion des réunions de secteurs et d'entretiens individuels.

Les questions auxquelles doit répondre cette première étape sont les suivantes :

- ▶ **Comment se caractérise la ressource forestière du territoire, notamment la ressource en Hêtre, en termes de volume, de qualité, de production et de mobilisation, de structuration de la propriété ?**
- ▶ **Comment est organisée la transformation de cette ressource ? Quels sont les outils de transformation locaux ? Comment se présentent les flux de matière bois et notamment Hêtre ? Comment sont structurées les filières bois-énergie et bois d'industrie ?**
- ▶ **Quels sont les enjeux et contraintes environnementales de la mobilisation du bois sur le territoire du Pays, en termes de tassements ou appauvrissement des sols, de préservation des zones humides et des cours d'eau ou de la flore et de la faune patrimoniale de nos forêts ? Quelles sont les conséquences et contraintes liées aux infrastructures en forêt ?**
- ▶ **Comment se caractérise l'état de connaissance du grand public et des élus sur les modes de mobilisation et les pratiques sylvicoles préconisés et développés aujourd'hui ?**
- ▶ **Quelle est la cartographie et le développement prévu des emplois dans la filière ?**

L'ensemble des éléments du diagnostic partagé (état de la ressource, flux matière, modes de vente, acteurs de la sylviculture, de la première transformation, des produits dérivés, de la recherche et de la formation,...) s'appuie sur les données recensées par :



Ce diagnostic stratégique, qui a été réalisé sur une période de six mois de septembre 2014 à février 2015, a été validé en comité de pilotage et en comité technique, rassemblant l'ensemble des partenaires, qui sont :

- ▶ **Les acteurs de la forêt publique : ONF, communes forestières des Vosges.**
- ▶ **Les acteurs de la forêt privée : CRPF, FBE et la Chambre d'Agriculture des Vosges ;**
- ▶ **Première transformation : les unités de sciages ;**
- ▶ **La seconde transformation : les menuiseries, industries de parquets**
- ▶ **L'ENSTIB,**
- ▶ **Le LERMAB,**
- ▶ **Le CRITT.**
- ▶ **Les acteurs de la deuxième transformation**
- ▶ **Les acteurs du tourisme vert**

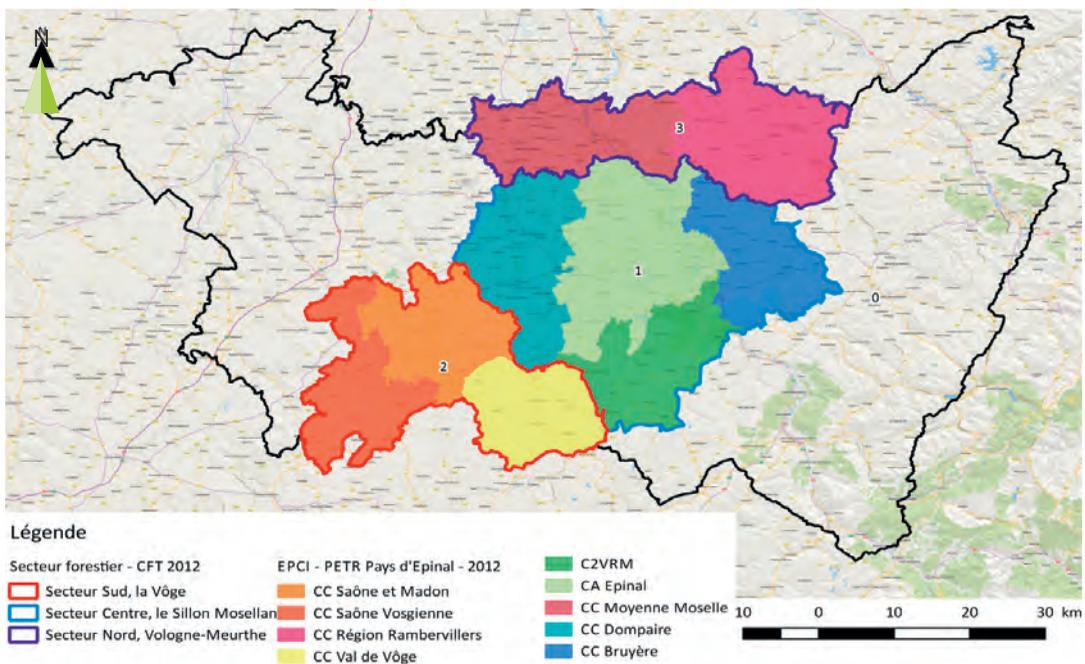
Parmi les filières économiques, celles de la forêt et du bois est une des filières prédominantes de l'économie du département avec plus de 13 500 emplois en 2002, ce qui représente plus du quart des activités industrielles des Vosges. Le Pays d'Épinal occupe le tiers central du département des Vosges, partagé entre la plaine et le piedmont vosgien. Outre son important taux de boisement de 42 %, le Pays est marqué par une forte activité de la filière forêt bois. Les difficultés économiques de la filière, en particulier concernant les professionnels spécialisés dans le Hêtre.

2.1 MÉTHODOLOGIE

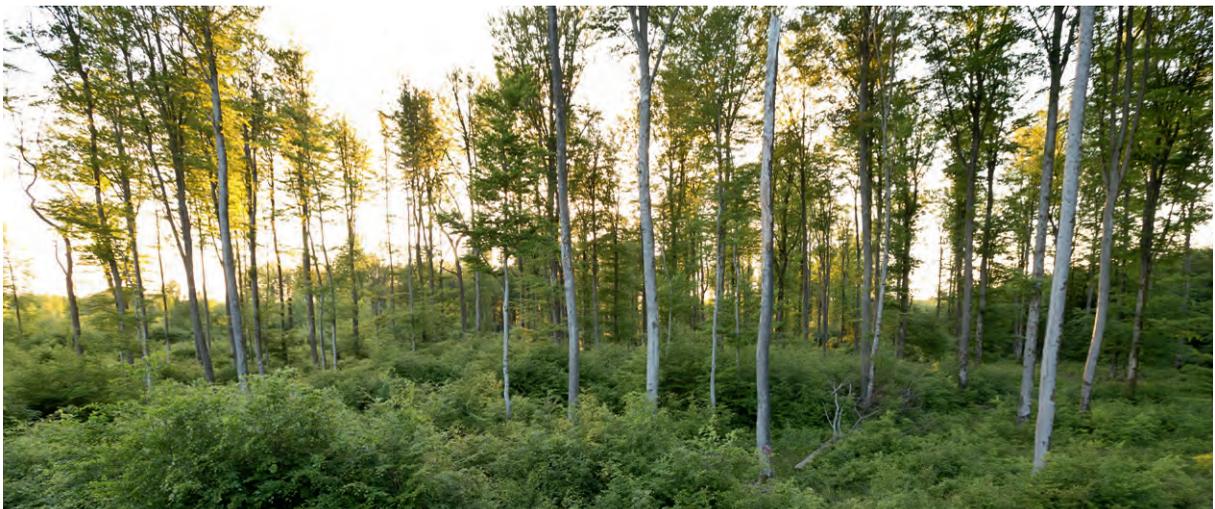
2.1.1. DÉTERMINATION DE LA ZONE D'ÉTUDE

La zone d'étude a été définie à partir de la liste des communes du Pays. Ce périmètre constitue le cadre d'analyse des données lorsque celles-ci peuvent être extraites à cette échelle. Certaines données, en particulier les données dendrologiques de l'IFN, ne sont pas statistiquement

exploitables à l'échelle du Pays. De même, des informations, sur les emplois notamment, ne sont disponibles qu'à l'échelle du département des Vosges. Sans précision, dans le présent document, les données avancées sont analysées à l'échelle du Pays.



► TERRITOIRES D'ÉTUDES ET EPCI / 2012



2.1.2. MÉTHODOLOGIE : DONNÉES SOURCES

Pour réaliser ce diagnostic de territoire forestier, nous avons utilisé plusieurs types de données sources :

- ▶ Les données issues de la bibliographie (études, documents techniques et d'analyse existants) dont la liste figure en annexe.
- ▶ L'analyse de données internes aux quatre organismes du groupement d'étude sur la ressource et sur la filière.
- ▶ Les bases de données patrimoniales des forêts publiques.
- ▶ Les retours des échanges lors des réunions et les informations transmises par les acteurs rencontrés lors des entretiens individuels. La liste des entreprises ou organismes audités figurent en annexe.

Concernant les données chiffrées sur la structuration de la forêt, sur les types de peuplements et les volumes commercialisés, l'étude s'est basée sur les données suivantes :

- ▶ Inventaire Forestier National : données géographiques sur les types de peuplements présents sur le territoire d'étude,
- ▶ F&BE, CRPF et ONF : territoires communaux, limites de forêts publiques, modèle numérique de terrain, schéma de desserte, données de vente pour la période 2006-2011, parcellaire cadastrale de la forêt privée, et concernant les forêts en gestion comprises dans la zone d'étude : Aménagement Forestier pour les forêts communales et domaniales ainsi que Plan Simple de Gestion (PSG) pour les forêts privées.

2.2 DIAGNOSTIC DE LA RESSOURCE FORESTIÈRE

2.2.1. PRÉSENTATION DE L'ESPACE FORESTIER

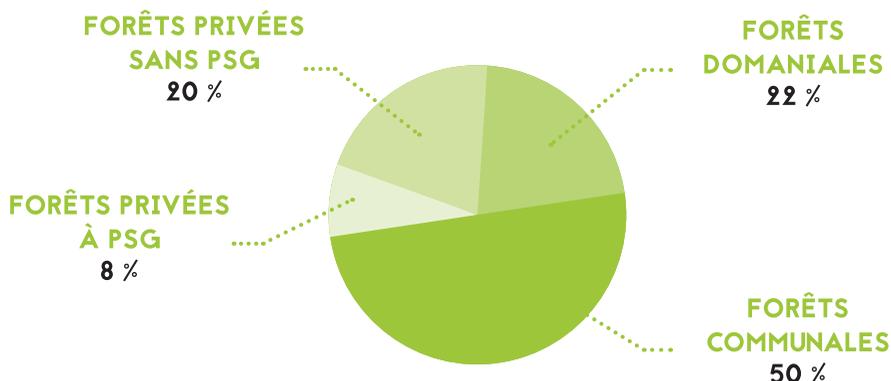
2.2.1.1. Les propriétaires forestiers

Le taux de boisement au sein du périmètre d'étude est de 42 % ce qui est à la fois supérieur à la moyenne nationale (27 %) et à la moyenne Lorraine (35 %), mais inférieur au département des Vosges (47,7 %).

Les forêts du Pays d'Épinal couvrent une surface d'un peu plus de 101 000 hectares, 50 % de

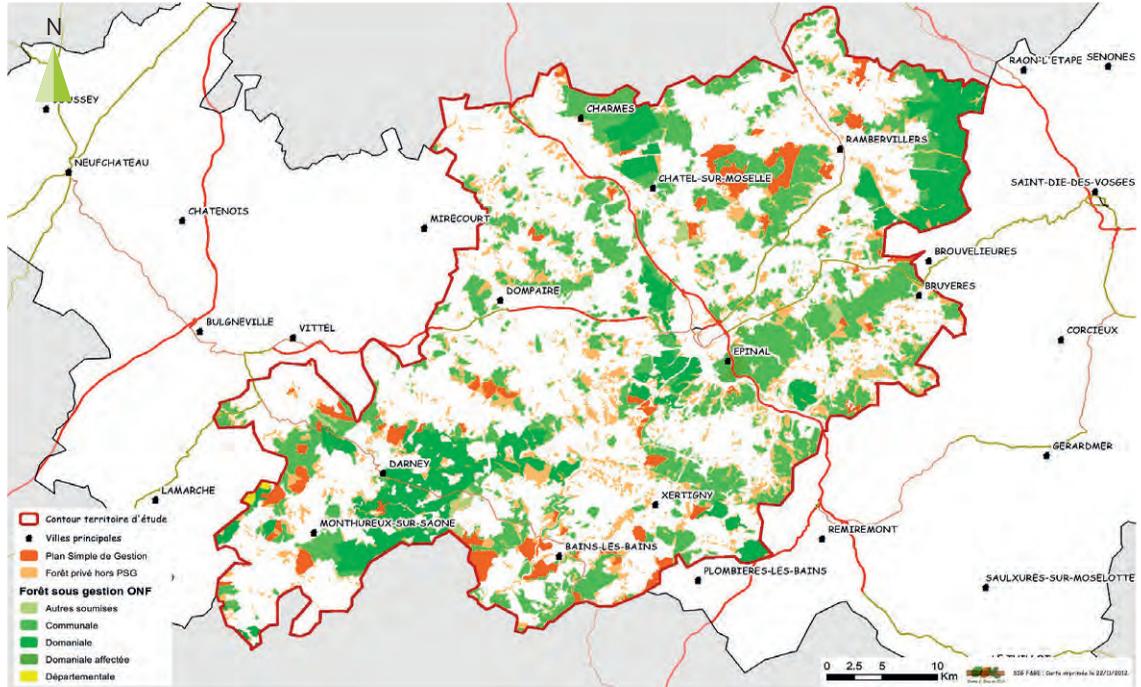
la surface boisée appartient aux communes ou à d'autres collectivités, 22 % à l'Etat (Forêt Domaniale) et 28 % aux propriétaires privés. C'est donc une très grande proportion, avec 72 % de la surface forestière, qui est soumis au régime forestier et donc sous gestion de l'Office National des Forêts (ONF) pour 71 600 ha.

Les 28% de forêt privée représentent une surface de près de 28 000 ha.



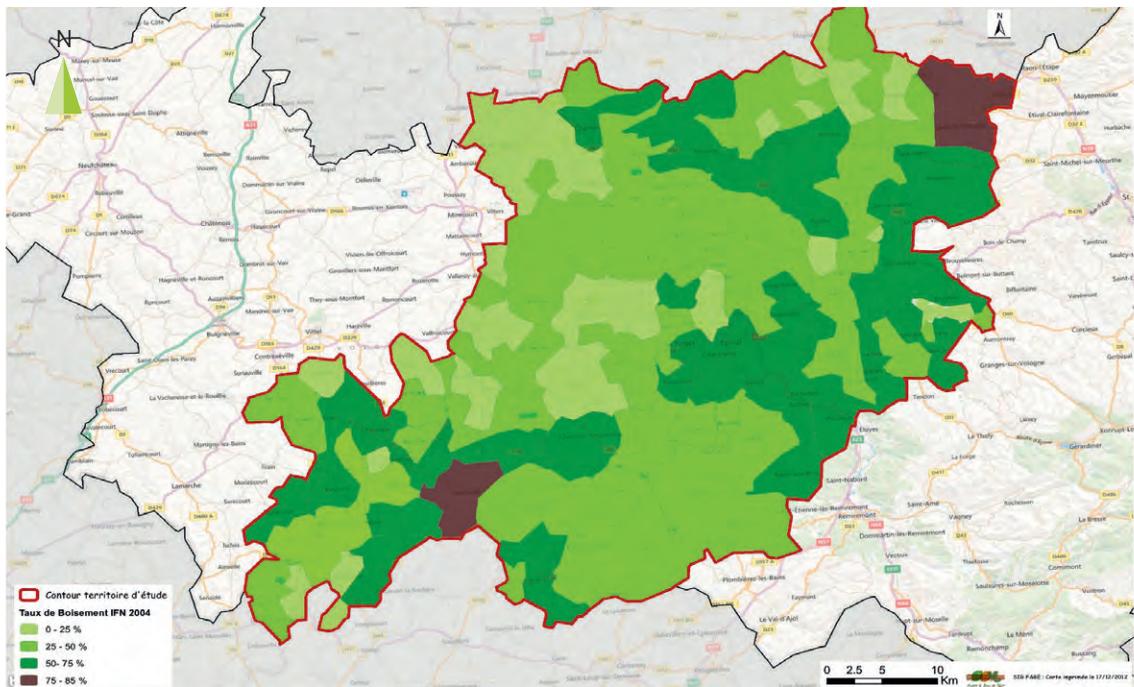
▶ RÉPARTITION DE L'ESPACE FORESTIER (EN SURFACE)

Réalisation : Observatoire Départemental des Mutations Socio-économiques, 2014



► TYPES DE PROPRIÉTÉS FORESTIÈRES

Réalisation : CFT / Pays d'Épinal



► TAUX DE BOISEMENT COMMUNAL

Réalisation : CFT / Pays d'Épinal

→ LA FORÊT PUBLIQUE

Type de propriété	Nombre de propriété	Surface (ha)	Surface moyenne des massifs (ha)
Forêts communales	258	47 742	185
Forêts domaniales	14	21 680	1 549
Autres forêts soumises*	10	1 247	125
Toutes forêts publiques	282	70 669	251

*Les surfaces "Autres forêts soumises", peu représentatives, sont par la suite intégrées à la surface communale, le mode de gestion y étant similaire.

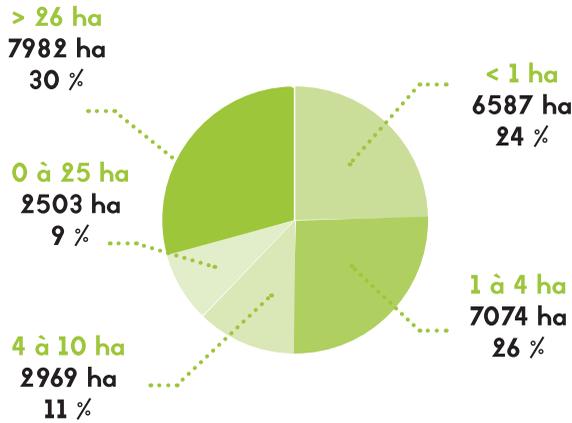
→ LA FORÊT PRIVÉE

En forêt privée, le premier facteur influençant le mode de gestion, la réglementation et les

possibilités de mobilisation est lié à la surface des propriétés. Aussi analyse-t-on les propriétés selon les classes de surface.

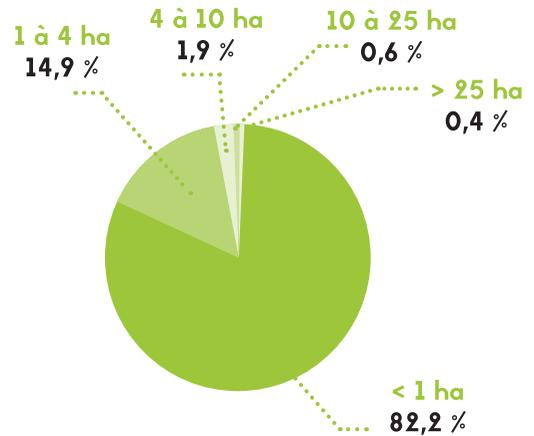
Classe de surface	Toutes	< 1ha	1 à 4 ha	4 à 10 ha	10 à 25 ha	> 25 ha
Surface (ha)	27 094	6 587	7 074	2 969	2 503	7 962
Nombre de propriétaires	26 176	21 515	3 900	501	165	95
Surface moyenne par propriétaire (ha)	1.04	0.31	1.81	5.93	15.17	83.81
Proportion de surface de la classe (%)	100	24	26	11	9	29

Source : cadastre 2012.



► RÉPARTITION DES SURFACES FORESTIÈRES PAR CLASSE DE SURFACE DES PROPRIÉTÉS

Le point important de cette répartition est la forte proportion de petites voire micro-propriétés puisque plus de la moitié des surfaces appartient à des propriétaires qui possèdent moins de quatre hectares. Ce résultat est proche de la moyenne observée en Lorraine. Elle confirme tout à fait le premier frein à la gestion relevé par les acteurs de la gestion forestière enquêtés dans le cadre du



► RÉPARTITION DU NOMBRE DE PROPRIÉTAIRES PAR CLASSE DE SURFACE DES PROPRIÉTÉS

diagnostic : le morcellement forestier.

Par ailleurs, 28 % de la forêt privée est composée de propriétés de plus de 25 ha dans le Pays. On note une gradation de cette proportion dans les différentes régions naturelles avec une proportion qui s'élève à 38 % dans le secteur de la Vôge.

2.2.1.2. La gestion forestière en forêt publique

Les forêts communales et domaniales sont des forêts soumises au régime forestier et gérées par l'ONF, au sein de l'agence Vosges Ouest. Les «autres forêts soumises» constituent 1% des surfaces forestières communales, elles sont soumises au régime forestier et sont gérées de la même manière que les forêts communales. Chaque forêt communale est dotée d'un aménagement, réalisé par l'ONF en concertation avec la commune, et validé par cette dernière et la DRAAF, afin de définir les orientations de gestion et les programmes de coupes et travaux.

L'aménagement décrit les peuplements à la date de son élaboration, ainsi que tout le contexte social et environnemental pouvant avoir des conséquences sur la gestion du massif. Il s'inscrit dans un cadre national et régional (directives régionales d'aménagement). Un certain nombre de ces forêts adhèrent à la certification forestière PEFC :

La certification forestière PEFC est souscrite volontairement par les propriétaires et collectivités ; **83 % de la surface de la forêt soumise est certifiée PEFC.** L'adhésion des communes n'est cependant pas systématique puisque seulement 61% des communes forestières se sont engagées dans l'éco certification de leur forêt.

Type de propriété	Propriétés adhérente PEFC	Surface PEFC (Ha)	% nb propriétés PEFC	% surface PEFC
Forêts communales	157	36 499	61 %	76 %
Forêts domaniales	14	21 680	100 %	100 %
Autres forêts soumises*	3	810	30 %	65 %
Toutes forêts publiques	174	58 989	62 %	83 %



2.2.1.3. La gestion forestière en forêt privée

En forêt privée, seules les forêts de plus de 25 hectares sont soumises à l'élaboration d'un Plan Simple de Gestion. Au même titre que les aménagements, les PSG et les programmes d'opérations sylvicoles qui en découlent, doivent rentrer dans le cadre de la politique forestière nationale et régionale. Celle-ci est développée dans les Schémas Régionaux de Gestion Sylvicole et veille à la mise en œuvre d'une gestion durable du territoire forestier. En 1963, le PSG est dorénavant un outil qui entraîne dans la majeure partie des cas la réalisation effective d'opérations sylvicoles et qui a permis l'amélioration significative des pratiques sylvicoles en forêt privée. La gestion d'environ 30 % de la surface de forêt privée est encadrée par ces documents.

Dans les autres classes de propriétés il est également possible d'appliquer des démarches de gestion durables reconnues; ce sont les plans simples de gestion volontaires, les règlements types de gestion, élaborés par les coopératives ou experts, et le code de bonnes pratiques sylvicoles. Ces démarches volontaires sont encouragées voire rendues obligatoires pour pouvoir bénéficier de l'écocertification PEFC, de mesures fiscales forestières ou lors de l'obtention d'aides publiques.

La mise en œuvre de la gestion des forêts privées, quelque soit leur surface est de la responsabilité des propriétaires forestiers privés. Ils ont le choix de la mettre en œuvre personnellement ou d'en déléguer tout ou partie à un gestionnaire professionnel formé et reconnu (coopératives, experts, techniciens indépendants agréés) ou non reconnu (technicien forestier, exploitant, particulier). Plus la surface de propriété diminue, plus la part d'autogestion est grande, de même que l'autoconsommation des bois produits.

À titre d'illustration, la surface forestière dont les propriétaires sont adhérents à la coopérative F&BE correspond à 29 % de la surface forestière privée du Pays. Parmi cette surface d'adhésion, environ 75 % correspond à des forêts de plus de 10 ha (contre une proportion moyenne de 38 % de cette classe de surface dans la forêt privée du Pays).

Dans la petite propriété privée, les difficultés induites par le morcellement sont de différents ordres :

Pour les gestionnaires et conseillers, les interlocuteurs sont de fait trop nombreux (26 200 propriétaires forestiers dans le Pays), et ce nombre alourdit considérablement les démarches administratives et relationnelles avec les propriétaires. Ceci est d'autant plus vrai que certains propriétaires ne sont pas connus et les fichiers cadastraux ne sont pas toujours mis à jour dès lors que le seuil de surface ne soumet pas le propriétaire à l'impôt foncier.

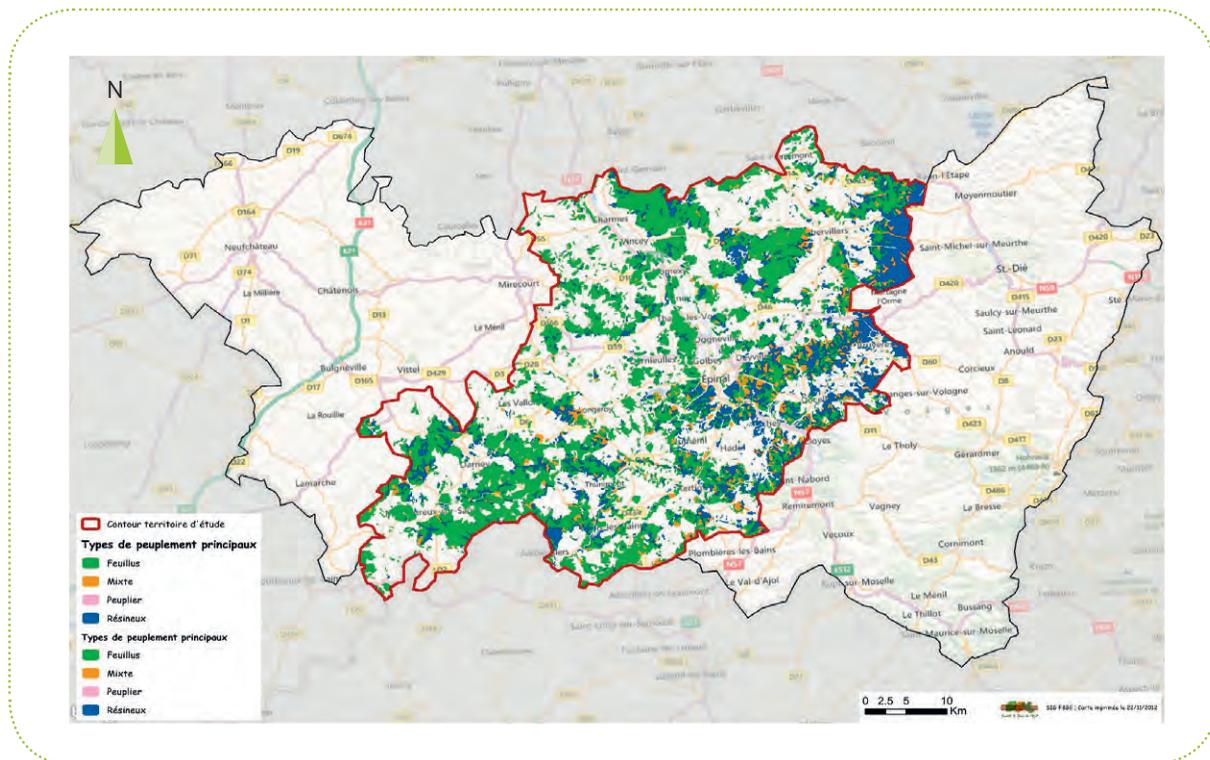
Le morcellement implique également la nécessité dans les massifs découpés, de réfléchir la desserte de façon collective. Pour un fonctionnement efficace de la filière de mobilisation, il implique également que la mobilisation soit regroupée, et ce d'autant plus dans le cas des exploitations de peuplements feuillus pour lesquels les produits de l'exploitation sont plus variés et les prélèvements souvent plus faibles.

Il convient de noter par ailleurs que les propriétaires forestiers ont des sensibilités et des motivations très variées quant à la gestion de leur propriété, ce qui autorise tout type de gestion, de la passivité complète face à son bien, jusqu'à l'investissement régulier dans la gestion de son bois. Tout projet collectif nécessite donc un investissement important en prospection, en prise de contact et en pédagogie.

2.2.2. CARACTÉRISTIQUES DES PEUPEMENTS FORESTIERS

Nous avons étudié les peuplements forestiers pour en déduire leurs spécificités. La première donnée est issue des données cartographiques de l'IFN permettant d'évaluer la surface représentée par les différents types de peuplements. Afin de faciliter la lecture et l'analyse, nous avons pris

le parti de rassembler certains types de peuplements IFN sous des appellations plus générales. À noter que les surfaces sont issues de données cartographiques et peuvent varier par rapport aux surfaces annoncées ci-dessus dont les origines (souvent cadastrales) sont différentes.



► TYPE DE PEUPEMENTS PRINCIPAUX / CFT PAYS D'ÉPINAL

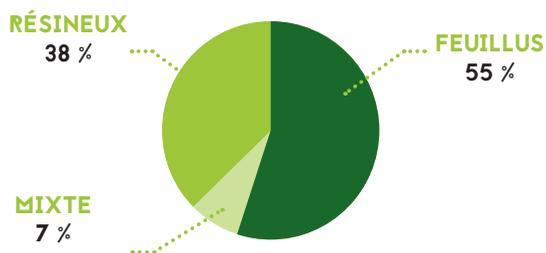


Type de peuplements IFN	Total Forêt Publique PEFC		Forêt privée à PSG		Forêt privée hors PSG		Total Forêt privée		TOTAL toutes forêts	
	ha	%	ha	%	ha	%	ha	%	ha	%
BOISEMENT A VOCATION NON PRODUCTIVE	56	0.1%	58	0.7%	300	1.3%	358	1.2%	414	0.4%
BOISEMENT LACHE	3	0.0%	63	0.8%	299	1.3%	362	1.2%	365	0.4%
BOISEMENT MORCELÉ DE FEUILLUS	386	0.5%	122	1.6%	5 175	23.0%	5 297	17.4%	5 683	5.6%
FUTAIE DE CHÊNES	4 833	6.8%	258	3.3%	341	1.5%	599	2.0%	5 432	5.4%
FUTAIE DE FEUILLUS INDIFFÉRENCIÉS	12 046	17.0%	750	9.6%	2 878	12.8%	3 628	11.9%	15 674	15.5%
FUTAIE DE HÊTRE	17 369	24.6%	1 482	18.9%	1 856	8.2%	3 338	11.0%	20 707	20.5%
MÉLANGE PAUVRE FUTAIE FEUILLUS TAILLIS	57	0.1%	26	0.3%	36	0.2%	62	0.2%	119	0.1%
MÉLANGE RICHE FUTAIE DE CHÊNES ET TAILLIS	12 962	18.3%	1 240	15.8%	1 261	5.6%	2 501	8.2%	15 463	15.3%
MELANGE RICHE FUTAIE DE HÊTRE ET TAILLIS	1 115	1.6%	108	1.4%	258	1.1%	366	1.2%	1 481	1.5%
PEUPLERAIE CULTIVÉE	26	0.0%	28	0.4%	43	0.2%	71	0.2%	97	0.1%
TAILLIS	-	0.0%	83	1.1%	79	0.4%	162	0.5%	162	0.2%
FUTAIE MIXTE	4 698	6.6%	781	10.0%	1 433	6.4%	2 214	7.3%	6 912	6.8%
BOISEMENT MORCELÉ DE CONIFÈRES INDIFFÉRENCIÉS	515	0.7%	188	2.4%	3 788	16.8%	3 976	13.1%	4 491	4.4%
BOISEMENT MORCELÉ D'ÉPICÉA	217	0.3%	10	0.1%	1 469	6.5%	1 479	4.9%	1 696	1.7%
FUTAIE DE CONIFÈRES INDIFFÉRENCIÉS	7 854	11.1%	1 319	16.8%	1 715	7.6%	3 034	10.0%	10 888	10.8%
FUTAIE DE PINS	2 968	4.2%	434	5.5%	382	1.7%	816	2.7%	3 784	3.7%
FUTAIE DE SAPIN	3 591	5.1%	405	5.2%	218	1.0%	623	2.0%	4 214	4.2%
FUTAIE D'ÉPICÉA	1 957	2.8%	491	6.3%	1 006	4.5%	1 497	4.9%	3 454	3.4%
TOTAL	70 655	100%	7 843	100%	22 538	100%	30 381	100%	101 036	100%



2.2.2.1. Précision sur la répartition en forêt privée

La forêt privée est majoritairement constituée de feuillus (taillis, futaie et taillis sous futaie) pour 55 %.



► RÉPARTITION DES SURFACES DE FORÊT PRIVÉE PAR CATÉGORIE D'ESSENCE

Le Hêtre est l'essence majeure sur le territoire. Il est associé au Pin sylvestre et au Sapin dans les futaies mixtes*, tout en restant majoritaire. À l'inverse le pin devient majoritaire sur certains versants sud où le Hêtre est remplacé par le Chêne.

Le Chêne est majoritaire dans la partie Est du Pays d'Épinal, puis cède la place au Hêtre. Il reste présent sur l'ensemble mais se fait plus rare dans la partie Ouest, car la régénération naturelle est plus favorable au Hêtre.

Le Pin sylvestre est l'essence résineuse majoritaire dans les peuplements mixtes. Essence pionnière, sa présence est due à sa facilité à se

* Mélange d'essences feuillues et résineuses dont aucune ne dépasse, à elle seul, 75% du couvert (IFN)

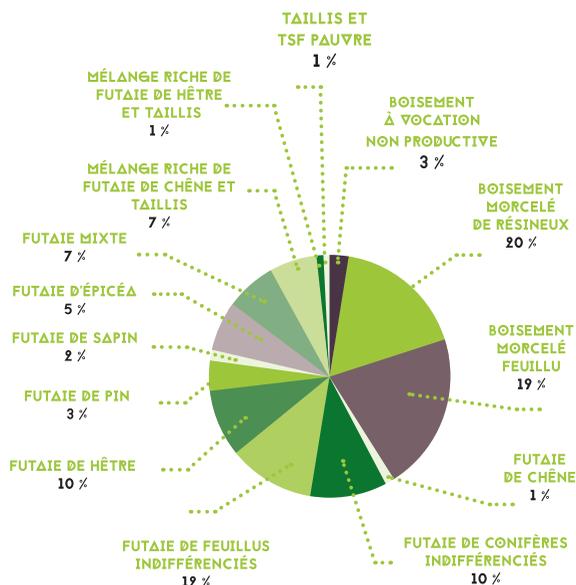
2.2.2.1.1. Cas particulier de la petite forêt privée

Dans cette classe de propriété, on peut observer que les boisements morcelés et les futaies aux essences indifférenciées, qui sont le reflet de la mosaïque dans la petite propriété, représentent plus de 70 % de la surface. Dans cette mosaïque, le Hêtre et l'Épicéa représentent les essences majoritaires.

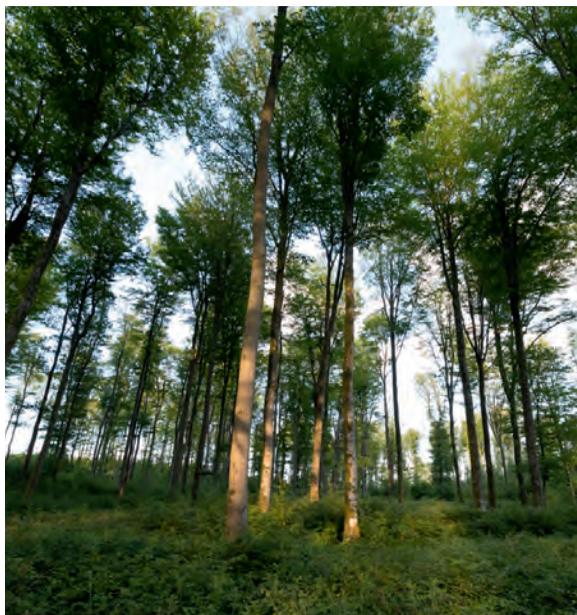
Suite aux dégâts de la tempête de décembre 1999, la majorité des parcelles d'Épicéas semblent passer progressivement du type boisement morcelé à futaie aux essences indifférenciées (Charme, Bouleau, Pin sylvestre, etc.) faute de dynamisme sylvicole pour assurer le renouvellement des peuplements.

généraliser naturellement dans 95 % des cas. Les peuplements purs sont essentiellement présents dans la région de Rambervillers.

L'Épicéa commun est l'essence majoritaire sur le Pays d'Épinal dans les peuplements résineux, dont une grosse proportion des 20 % de boisements morcelés résineux. En effet, la méthode de l'IFN étant basée sur une échelle de surface minimum de 2.25 ha, l'essentiel des micro-boisements d'épicéas d'après-guerre, sont représentés dans ce type de peuplement. Bien à sa place, à côté du Sapin pectiné dans la région naturelle de la Vôge, elle n'est en revanche pas réellement en station dans la plaine Vosgienne.



► RÉPARTITION DES TYPES DE PEUPLLEMENTS DANS L'ENSEMBLE DE LA FORÊT PRIVÉE



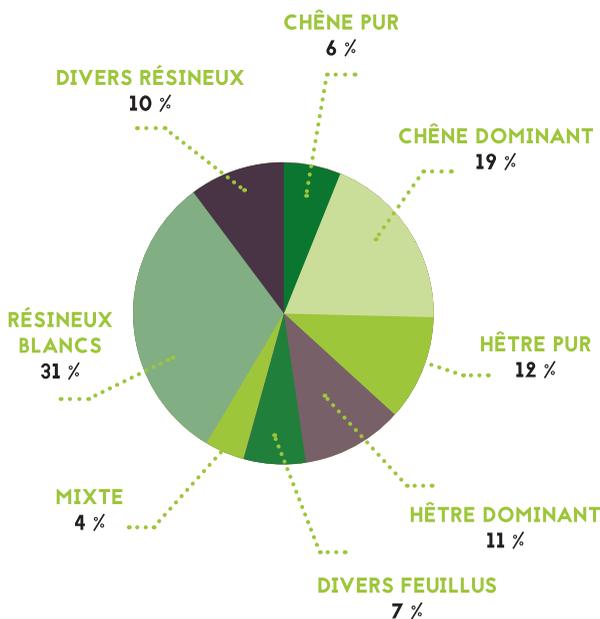
2.2.2.1.2. La forêt sous Plan Simple de Gestion (> 25 ha)

La majorité des propriétaires de forêts soumises à Plan Simple de Gestion fait appel à des gestionnaires (coopératives ou experts forestiers).

Dans ces forêts, le renouvellement des peuplements, l'obtention de bois de qualité et la rentabilité sont fondamentaux pour les propriétaires. Ainsi la sylviculture y est plus suivie et les volumes commercialisés plus réguliers. Dans la plupart des cas, les parcelles sont mieux desservies ce qui facilite les interventions (coupes et entretiens).

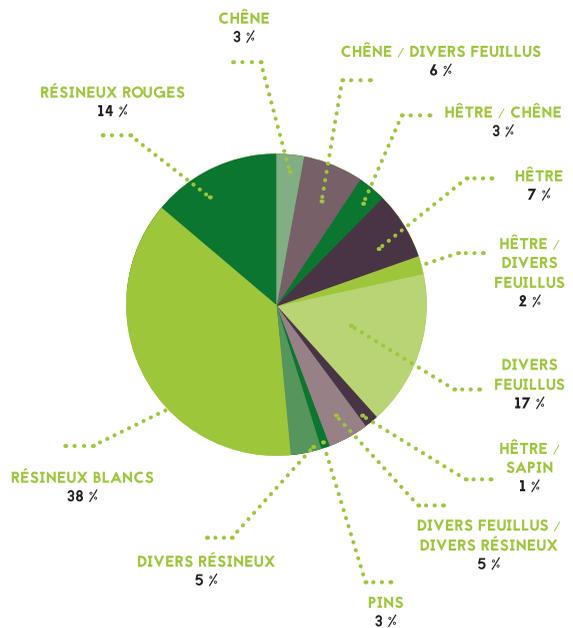
Les feuillus et résineux ont la même répartition que dans la petite propriété, mais les types de peuplements se répartissent différemment avec une proportion de futaie de Hêtre et de mélange riche Chêne et taillis bien supérieure à celle de la forêt morcelée.

L'analyse de l'ensemble des propriétés à PSG par le CRPF permet de préciser les données sur la ressource de ces forêts. La précision de ces documents ne permet pas d'avoir des éléments dendrologiques pertinents sur le capital disponible, et la qualité des bois notamment. Elle permet néanmoins d'avoir une évaluation plus fine sur la composition en essence et les stades de développement des peuplements par rapport aux données de l'IFN.



► COMPOSITION DES PEUPEMENTS (SURFACE) EN FORÊT PRIVÉE SOUS DOCUMENT DE GESTION

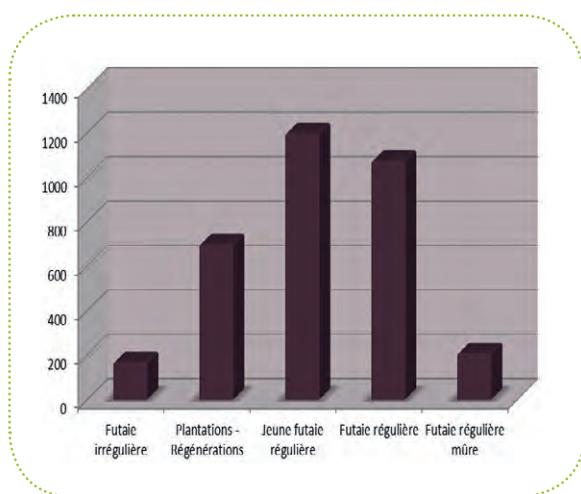
On peut noter à ce stade que l'analyse de la composition, puis du capital par essence est complexe car de nombreux peuplements sont mélangés et composés de plusieurs essences. À titre d'exemple, on trouvera du Hêtre dans les surfaces notées en Hêtre pur (représentation supérieure à 75 %) mais également en Chêne dominant, Hêtre dominant, divers feuillus, peuplements dans lesquels la proportion peut varier de 0 à 65 %.



► COMPOSITION DES JEUNES PEUPEMENTS DANS LES PSG

Cette répartition de la composition des jeunes peuplements permet d'illustrer la dynamique de renouvellement des parcelles en forêt privée dotée de PSG. Par rapport à la proportion des essences tous peuplements confondus, on constate une plus grande proportion des jeunes boisements en résineux qui s'élève à 60 % contre 41 % tout âge confondu. De même, la proportion des feuillus divers augmente significativement de 7 à 17 % dans les jeunes peuplements, ce qui s'explique par les nombreuses plantations réalisées en feuillus précieux (merisier, frêne, érable) et Chêne rouge, qui rentre dans cette catégorie.

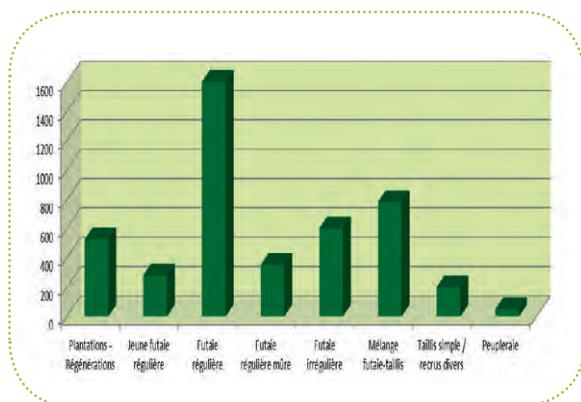
L'analyse des peuplements résineux des forêts à PSG montre que les différents stades de maturité sont plutôt bien répartis en surface et on n'observe pas de diminution à moyen terme des surfaces de peuplement arrivant à leur âge d'exploitabilité.



► RÉPARTITION EN HA DES PEUPEMENTS RÉSINEUX PAR STADES / FORÊT À PSG

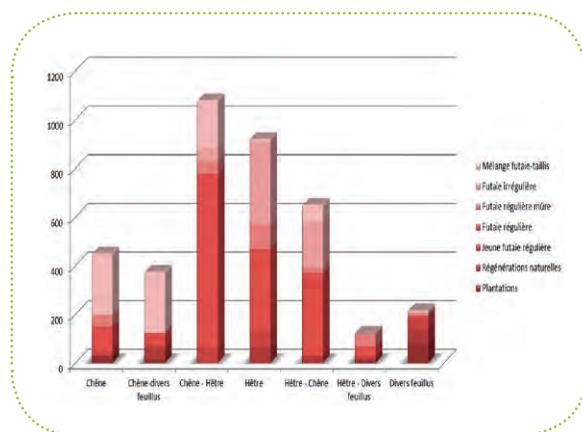
Jeune futaie régulière : diam moyen 10-20 cm
 Futaie régulière : diam moyen 25-40 cm
 Futaie régulière mûre : diam moyen > 45 cm

En ce qui concerne les futaies à dominante feuillus, on constate également une large surface en futaie régulière adulte :



► PRINCIPAUX TYPES DE PEUPEMENTS FEUILLUS (EN HA) / FORÊTS À PSG

Le tableau ci-dessous permet de visualiser la représentation des principaux types de peuplement par essences ou mélanges d'essences dominants.



► COMPOSITION DES FUTAIES RÉGULIÈRES FEUILLUES DU PECV SURFACES EN HECTARES

2.2.2.2. Précisions sur la répartition en forêt publique

Mise en garde : Les données présentées ci-dessous sont issues de la base de données patrimoniales de l'ONF, complétée régulièrement lors des inventaires réalisés au cours du renouvellement des aménagements forestiers. Aujourd'hui, (janvier 2013), tous les aménagements ne sont pas valides, certains sont en cours de renouvellement et d'autres sont trop anciens, les données ne sont donc pas disponibles en totalité dans cette base de données. D'après les recoupements effectués par le service forêt de l'agence Vosges Ouest, environ 75 % des données sont dites « fiables », c'est-à-dire récentes et disponibles pour des traitements informatiques. Sauf mention contraire, les chiffres annoncés (sauf

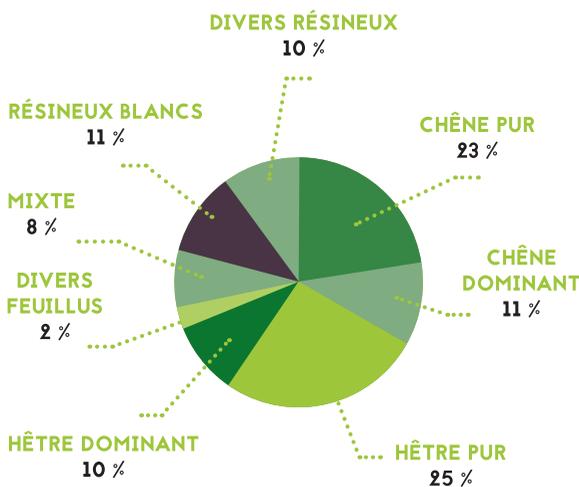
les surfaces) correspondent à 75 % des forêts publiques, néanmoins, les manques ne sont pas localisés dans un secteur particulier mais sont disséminés sur l'ensemble du territoire. On peut raisonnablement estimer que les données annoncées sont extrapolables à l'ensemble de la forêt publique.

La répartition des peuplements et des essences en forêt publique est similaire à ce qui est observé en forêt privée à quelques nuances près. En effet, la proportion de peuplement dont les essences feuillues sont majoritaires approche les 70 % contre 24 % pour les peuplements à base de résineux. En toute logique, les résineux sont plus présents côté Est et les feuillus côté Ouest. Concernant les essences, c'est également le Hêtre qui est majoritaire avec 25 % des peuplements dans lesquels il dépasse les 65 % en couverture suivi par le Chêne (sessile et pédonculé) avec 23 %.

En matière de répartition géographique, on observe des massifs situés au sud-ouest autour de Darney puis autour d'Épinal et enfin vers Charme. Mais on constate que des peuplements de Hêtre sont présents sur l'ensemble du territoire à des niveaux de couverture variables.

Concernant les peuplements de résineux, c'est le sapin qui est majoritaire en essence principale avec environ 5 % du total, mais les peuplements de résineux en mélange représentent plus de 11 %, principalement en forêt communale.

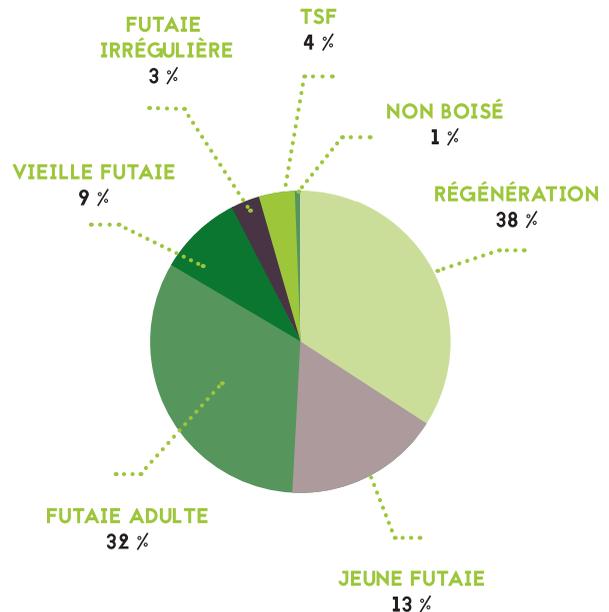
► En matière de composition des peuplements, le graphique ci-dessous précise la répartition en forêt publique.



► COMPOSITION DES PEUPLMENTS (SURFACE) EN FORÊT PUBLIQUE

En comparaison avec la forêt privée à PSG, les différences résident principalement dans les proportions de feuillus (Hêtre et Chêne) qui sont plus importantes et à l'inverse, les résineux blancs (Epicéa et Sapin) sont moins présents.

► En matière de type de peuplement, si l'on s'intéresse aux stades de développement et au régime, la répartition est la suivante :



► RÉPARTITION DES TYPES DE PEUPLMENTS (EN SURFACE) DES FORÊTS PUBLIQUES

On observe que c'est le régime de la futaie régulière qui est très majoritaire et qu'au sein de ces peuplements, près de 38 % sont au stade de la régénération. Ce sont donc de jeunes peuplements en croissance active. Tout comme les 13 % de jeune futaie* qui représentent le capital de demain. Parallèlement, près d'un tiers des peuplements appartient à des futaies adultes.

À noter que la proportion de peuplements issus de taillis sous futaie (4 %) est probablement sous-évaluée, en effet, les chiffres de l'IFN annoncent plus de 15 % de TSF dans les forêts publiques. Ce chiffre est à relativiser puisque l'inventaire IFN date de 2004 et que depuis, de nombreuses conversions de TSF en futaie ont été menées.

* Une futaie est considérée ici comme adulte dès lors que la classe dominante des bois passe en catégorie Bois Moyen (diamètre 1.30m > 30 cm). On considère les peuplements comme jeunes futaies dès lors que les essences objectives dépassent le diamètre précomptable de 17.5 cm.

2.2.3. CONTEXTE STATIONNEL ET SITUATION DU HÊTRE

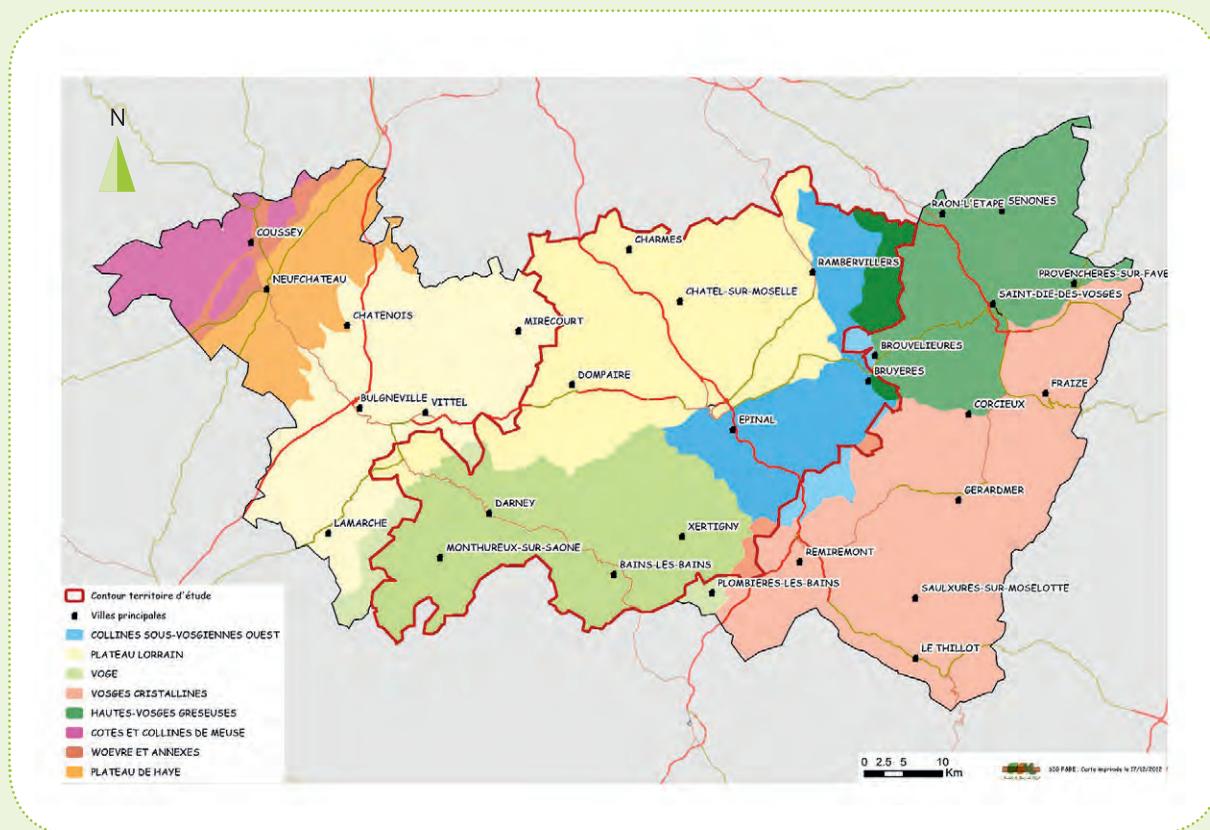
2.2.3.1. Les régions naturelles concernées

Une région naturelle est un espace dont les conditions pédoclimatiques* sont homogènes.

L'ensemble du territoire du Pays d'Épinal, Cœur des Vosges, s'étend sur cinq régions forestières naturelles, définies par l'Inventaire Forestier

National. 37 % de la zone d'étude (au sud-ouest) se situe sur la Vôge, 33 % sur le Plateau lorrain (au nord), 21 % dans les Collines sous-vosgiennes (au centre est), 7 % (au nord est) dans les Vosges gréseuses et 2 % (au sud-est) dans les Vosges cristallines.

* Conditions de climat et de sol



► RÉGIONS NATURELLES

Réalisation : CFT / Pays d'Épinal

2.2.3.1.1. La Vôge

Cette région naturelle située au sud du département constitue le haut bassin de la Saône et de ses affluents et est composée de deux plateaux où se concentrent les principaux massifs boisés. L'altitude y varie de 250 à 600 m. Cette région naturelle repose essentiellement sur des grès bigarrés du Trias. Les sols sont généralement profonds avec majoritairement des sols bruns, sols bruns acides et sols à pseudogley sur marnes. Ces conditions stationnelles sont propices à

la production de résineux, bien qu'ils soient en limite de station à basse altitude. Sa principale vocation reste toutefois la production de feuillus où le Hêtre est l'essence principale. Les peuplements mixtes à dominante Hêtre sapin y sont également courants.

L'accroissement moyen en m³/ha/an dans cette région est évalué à 7.6 dans les futaies de sapin, 12.5 dans les futaies d'épicéa, 6.1 dans les futaies de Hêtre et 3.4 dans les futaies de Chêne sessile.

2.2.3.1.2. Le Plateau Lorrain

Cette région naturelle s'étend depuis les Vosges jusqu'au nord de la région Lorraine. C'est une étendue plane, argileuse et marneuse. Les ondulations de son relief sont causées par les rivières qui la sillonnent. Les altitudes varient de 250 à 450 m et la pluviométrie de 700 à 800 mm /an. La roche mère principale est la marne qui est recouverte de limons ou bien d'alluvions selon les positions topographiques. La roche mère marneuse engendre des sols chimiquement riches mais avec des propriétés physiques difficiles (excès d'eau en hiver, sécheresse estivale). Selon l'épaisseur de limons des différentes stations, les sols deviennent favorables à la production forestière mais ils sont très sensibles au tassement.

Des problèmes d'engorgement en eaux sont souvent à l'origine de facteurs limitants à la production d'essence telle que le Hêtre. Les peuplements dominants y sont les futaies feuillues de Chêne et Hêtre. Le traitement ancien typique des peuplements forestiers était le traitement en taillis sous futaie, qui marque encore aujourd'hui les arbres en place et la structure des peuplements. Les résineux, en particulier l'épicéa, sont généralement inadaptés aux conditions de sols et à la pluviométrie.

L'accroissement moyen en $m^3/ha/an$ dans cette région est évalué à 11.4 dans les futaies de sapin, 5.0 dans les futaies de Hêtre et 4.4 dans les futaies de Chêne sessile.

2.2.3.1.3. Les Collines sous vosgiennes ouest

Cette région naturelle constitue la bande de transition entre la plaine et la montagne vosgienne avec une succession de collines et vallées. L'altitude y varie de 200 à 600 m et la pluviométrie de 800 à 1200 mm / an. La roche mère principale est composée de grès, recouvert de limons. Les sols sont globalement de bonne qualité et filtrants avec une texture sableuse à limono-sableuse. Les épicéas et sapins y sont les essences les plus représentées avec un cortège feuillu de Hêtre et Chêne. La production forestière est importante et les peuplements souvent capitalisés.

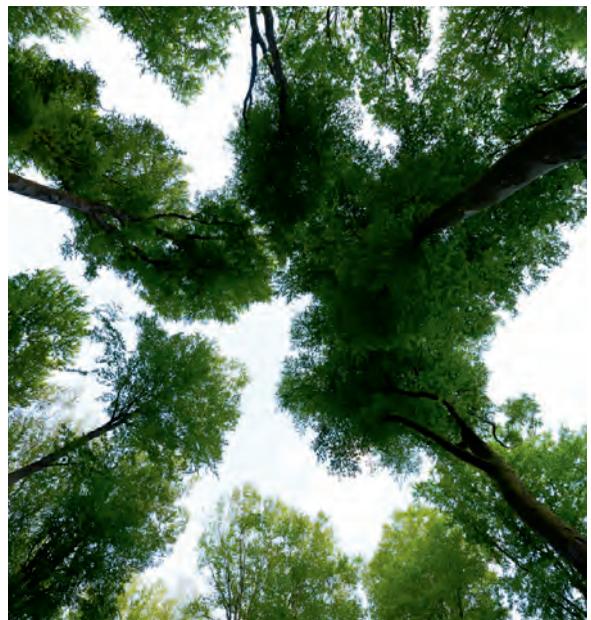
L'accroissement moyen en $m^3/ha/an$ dans cette région est évalué à 10.1 dans les futaies de sapin, 12.8 dans les futaies d'épicéa, 7.2 dans les futaies de Hêtre et 4.9 dans les futaies de Chêne sessile.

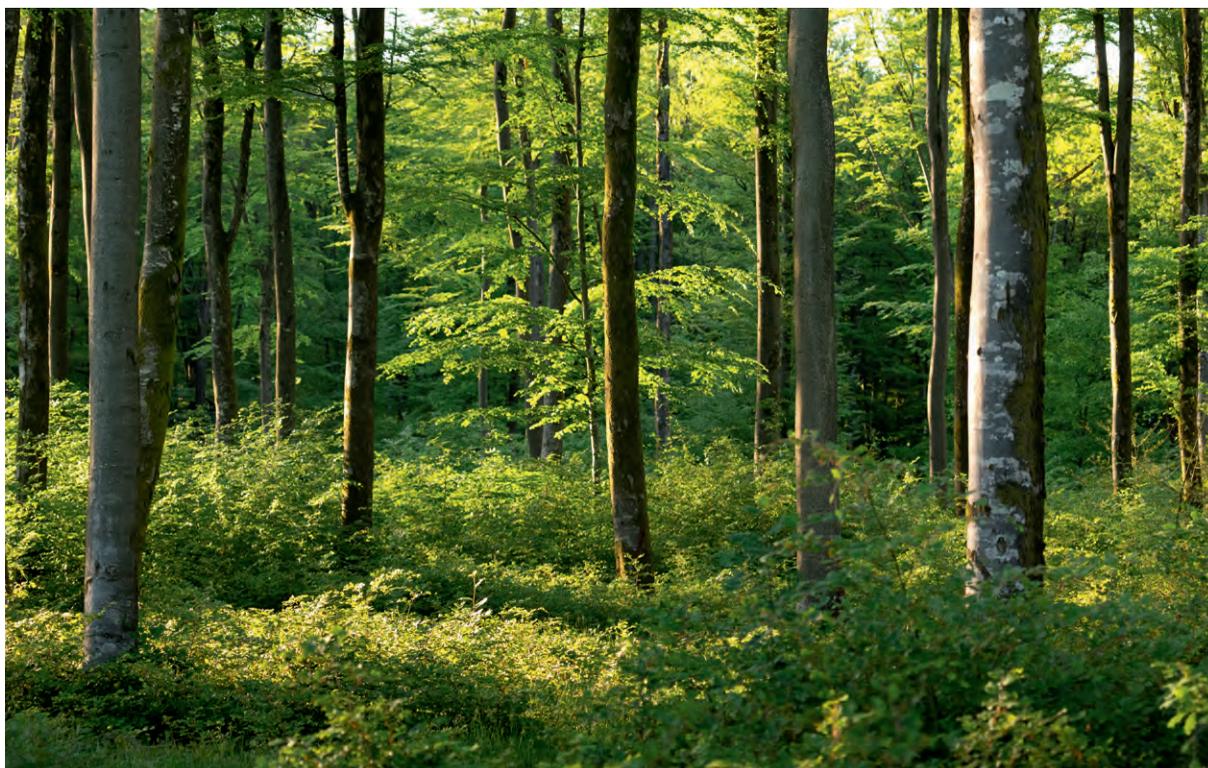
2.2.3.2. Le comportement du Hêtre et son état sanitaire

Le Hêtre – *Fagus sylvatica* – est une essence commune en plaine et présente jusqu'aux altitudes de 1700 m. Cette essence accepte une grande variabilité de nature chimique des sols mais craint les déficits hydriques en saison de végétation, en particulier en juin-juillet-août. C'est une espèce à large amplitude en terme de richesse du sol. Elle est cependant peu compétitive sur les stations très acides. Elle craint l'hydromorphie (sols temporairement engorgés) et trouve son optimum de production sur limons et sols bruns calciques. Essence mésophile, (particulièrement adapté aux conditions moyennes), il peut se trouver en difficulté (sanitaire, croissance) dans les conditions écologiques plus extrêmes.

Le Hêtre est sciaphile : les semis et jeunes plants tolèrent un ombrage important, ce qui favorise l'obtention de régénération. De ce fait, il est tout particulièrement adapté et facile à traiter en futaie irrégulière.

Le bois de Hêtre est homogène et se travaille facilement. Il peut donner lieu à des utilisations très variées, il est facile à raboter et à coller. Il est aussi très apprécié comme bois de chauffage, ce qui est jusqu'à présent un véritable atout pour la sylviculture. Les contraintes qu'il présente sont la déformation importante au séchage, des colorations du bois, des échauffements lors du stockage. Il a également tendance à être nerveux lorsqu'il a poussé sous contrainte (par exemple par manque de coupes dans les jeunes peuplements) et sur des sols acides.





Etat sanitaire depuis la tempête de 1999 :

La tempête de décembre 1999, avec un impact particulièrement fort sur les hêtraies des plateaux calcaires vosgiens, a déstabilisé et affaibli une quantité importante de peuplements de Hêtre. Par la suite, la sécheresse et la canicule de l'été 2003 ont eu des conséquences spectaculaires : jaunissements, dessèchement et pertes des feuilles. Certains arbres ont ensuite reverdi à l'automne. Au printemps 2004, les symptômes suivants ont été largement observés : débourrement irrégulier, étalé dans le temps, incomplet, présence plus ou moins importante de rameaux et de branches sèches, coup de soleil au sud avec attaques de ravageurs secondaires. Des carences minérales en stations difficiles ont contribué localement au déclin des arbres.

En 2004, est également signalée l'apparition de nécroses sur 10 à 70 % des tiges dans de jeunes peuplements des Collines sous vosgiennes sud. La quasi-totalité des parcelles impactées étaient en exposition chaude sur sol acide à hyper acide et filtrant.

En 2005, l'aspect très dépérissant de nombreux peuplements de Hêtre suscitent des inquiétudes. Les hêtraies acides du sud du massif vosgien sont les plus touchées, correspondant aux régions naturelles des collines sous vosgiennes sud et ouest et de la Vôge. Les symptômes sont un retard au débourrement ainsi que des débournements

partiels, une feuillaison déficitaire, petite, rapidement jaunissante voire nécrosée donnant aux hêtres un aspect transparent voire roux, des rameaux secs, au moins en apparence, et l'apparition de gourmands sur les charpentières. A priori, les causes semblent multiples : conditions climatiques de l'été 2003 puis de mai 2005 sur des stations aux sols particulièrement acides lié au substrat (grès vosgien).

Bilan de la crise sanitaire des hêtraies acides des Vosges débutée en 2005 :

Dans les Vosges, les pertes foliaires apparaissent maximales en 2005 alors que dans le reste de la région, les importants déficits foliaires d'après 2003 diminuent dès 2004. Le suivi mis en place a permis de constater que les arbres les plus fragiles ne se sont pas remis du stress abiotique : les pertes de feuilles ont continué et les arbres sont morts (13 % des tiges suivies). Pour les arbres moins faibles, les houppiers se sont reconstitués par le bas dès que les conditions climatiques sont redevenues favorables.

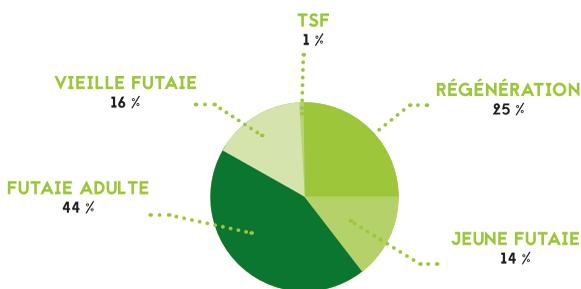
De manière générale, le Hêtre est une essence qui réagit rapidement aux événements climatiques mais qui a une forte résilience. Par contre, il a été mis en évidence que les sols acides de la Vôge et du sud des Collines sous vosgiennes ralentissent la capacité de récupérations des hêtres. Une parcelle ayant bénéficié d'un amendement calco-magnésien a permis de bien mettre en évidence ce phénomène.

2.2.3.3. Analyse de la ressource en Hêtre dans le Pays : peuplements

En termes de surface des peuplements, le Pays compte environ 100 000 ha de forêt (toutes essences). Sur cette surface, à partir des données CRPF, F&BE et ONF, nous avons évalué à 18 000 ha les peuplements dans lesquels le Hêtre représente plus de 65 % du couvert. Pour les forêts dont il représente un couvert compris entre 35 et 65 %, la surface est évaluée à 11 000 ha. Enfin, nous comptabilisons 10 500 ha au sein desquels le Hêtre est présent mais minoritaire (< 35%).

Au total, cette essence est présente sur environs 40 000 ha de forêt en proportion ayant un impact sur la sylviculture.

Les données présentées ci-dessous sont issues des bases ONF. La répartition du Hêtre dans les principaux types de peuplements est la suivante :



► RÉPARTITIONS DES DIFFÉRENTS TYPES DE PEUPEMENT DE HÊTRE (% EN SURFACE)

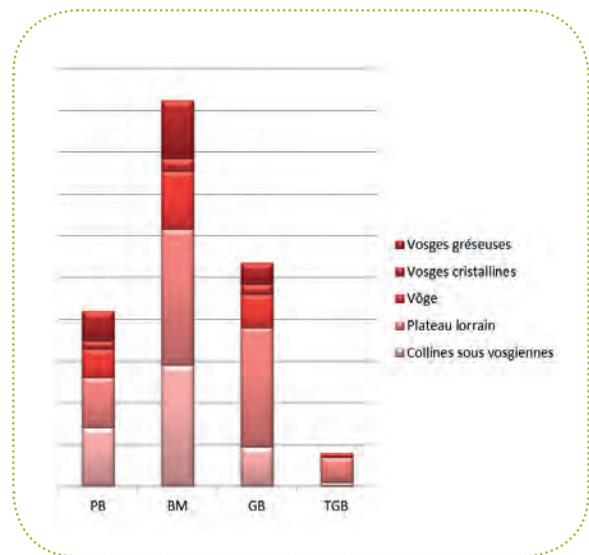
Nous constatons que le Hêtre est bien représenté dans les stades adulte et mûre de la futaie. Ce sont des peuplements qui sont mûrs pour la récolte. La ressource est bien présente. Le renouvellement est également assuré avec près de 25 % des peuplements de Hêtre majoritaire en régénération. En outre cette essence se régénère très bien au point de parfois devenir envahissante pour les autres, notamment le Chêne.

On peut également étudier la répartition du Hêtre en classe de capital, c'est-à-dire la distribution de la quantité de bois sur pied par classes définies en fonction du diamètre. Le capital est exprimé en surface terrière (G) dont l'unité est le mètre carré par hectare. Les classes sont les suivantes :

- Petit bois : diamètre compris entre 17.5 et 27.5 cm
- Bois moyen : diamètre compris entre 27.5 et 47.5 cm

- Gros bois : diamètre supérieur à 47.5
 - Très gros bois : diamètre supérieur à 67.5
- Ce paramètre permet également d'apprécier le niveau de concurrence dans les peuplements. Plus la surface terrière est importante, plus les arbres sont en compétition.

Le niveau de richesse d'un même peuplement (essences, âge, structure et sylviculture identiques) est variable en fonction de la région naturelle dans laquelle il est situé. Dans le périmètre du Pays d'Épinal, nous sommes concernés par cinq régions naturelles (voir la carte page 38). Ainsi, le Hêtre présente une croissance plus dynamique dans la région du Plateau lorrain que dans celle de la Vôge.



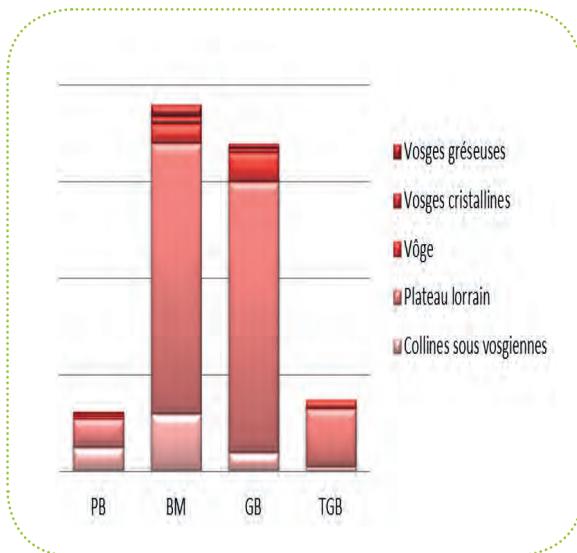
► RÉPARTITION EN SURFACE TERRIÈRE PAR CLASSES DE BOIS DU HÊTRE SUR LE PAYS D'ÉPINAL

Ce graphique complète le précédent sur les stades des peuplements de Hêtre. On apprend que la proportion de bois moyen est la plus importante avec pratiquement la moitié du capital, elle correspond au stade de la futaie adulte. Le second enseignement de cette représentation est que la proportion de gros bois est importante (environs un tiers du total), notamment dans le Plateau lorrain, ce qui sous-entend une capitalisation un peu trop importante.

La distribution générale entre les catégories montre que la ressource est présente et que la dynamisation de la récolte ne devrait pas entraîner de décapitalisation globale des forêts jusqu'à ce que l'état d'équilibre soit retrouvé.

À titre de comparaison, voir page 43 le même graphique pour le Chêne (sessile et pédonculé).

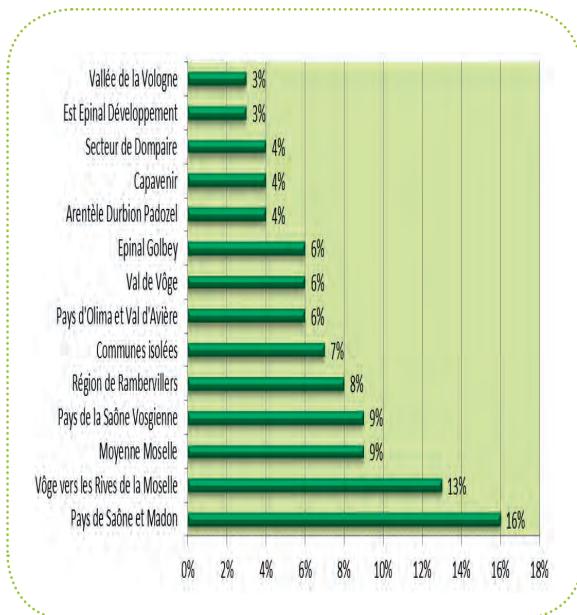




► RÉPARTITION EN SURFACE TERRIÈRE PAR CLASSES DE BOIS DU CHÊNE SUR LE PAYS D'ÉPINAL

Nous observons ici que le capital en Chêne est principalement présent dans la région naturelle du Plateau lorrain et peu dans les autres.

Enfin, pour terminer sur la description des peuplements de Hêtre, le graphique ci-dessous distribue, par communauté de communes, la ressource en Hêtre dans les peuplements dont il représente plus de 65 % du couvert (en surface) en forêt publique.



► RÉPARTITION DU HÊTRE DANS LES EPCI DU PAYS D'ÉPINAL (% EN SURFACE)

Cette répartition est à rapprocher de la carte, dans la partie 2.2.2, dont la source de données est la même.

2.2.3.4. Information sur l'estimation de la production annuelle en Hêtre

Il ne s'agit pas dans cette étude de réaliser une étude d'approvisionnement. D'ailleurs, les données disponibles à cette échelle ne le permettent pas aujourd'hui. Cependant, pour répondre aux interrogations des professionnels sur la ressource en Hêtre disponible dans le territoire et essayer de mieux comprendre la situation, nous avons essayé d'en calculer une estimation. Cette valeur est naturellement à utiliser avec précaution car elle ne se base pas sur une évaluation quantitative du capital mesurée en forêt, mais sur les données surfaciques où le Hêtre est représenté et sur des potentiels de production à dire d'expert.

Aussi, nous avons évalué la production annuelle de Hêtre sur le territoire à un volume de 190 000 m³ (toutes forêts confondues) dont la proportion de bois d'œuvre monterait entre 85 à 95 000 m³, toutes qualités.

2.2.3.5. Qualité des bois de Hêtre

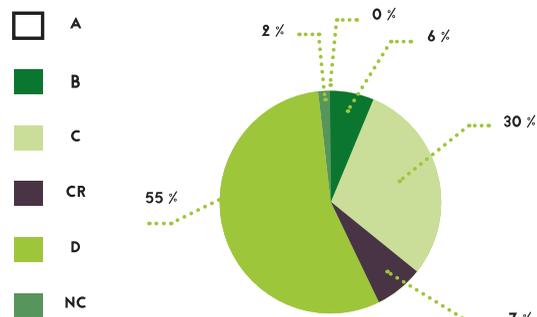
D'après les éléments recueillis lors des ventes de bois et de l'avis général, la qualité du Hêtre peut être considérée comme moyenne sur le territoire du pays d'Épinal. Les causes sont diverses mais celles les plus souvent avancées sont la sylviculture qui n'est pas suffisamment dynamique et surtout les régions naturelles, donc les stations forestières, qui ne sont pas optimales pour le Hêtre. Néanmoins, il se commercialise tous les ans des volumes de bois dans les différentes qualités disponibles dont nous allons préciser les utilisations.

- **Qualité A (la meilleure) : tranche**
- **B : plot pour l'ameublement**
- **C : avivé et menuiserie**
- **D : palette et emballage**
- **CR : bois ayant le cœur rouge donc suivant l'étendue de la coloration, le bois est déclassé en catégorie C ou D**
- **NC : non classé**

À l'échelle du PECV, l'analyse des lots façonnés sur les 4 dernières années par l'ONF permet d'avoir des éléments concrets et chiffrés sur la répartition des qualités des hêtres. À noter que la qualité des bois n'est précisée que quand le mode de vente est le « bois façonné », c'est-à-dire exploité et trié avant d'être vendu bord de route. A contrario, quand les bois sont vendus « sur pied » la qualité n'est pas mentionnée dans nos bases de données. La source de données

est donc partielle mais d'après le service commercial et forêt ONF, les proportions entre qualités observées lors des ventes de bois façonnés peuvent être généralisées à l'ensemble des ventes, puisque le mode de vente n'est pas conditionné par la qualité des bois mais plutôt par la volonté du propriétaire.

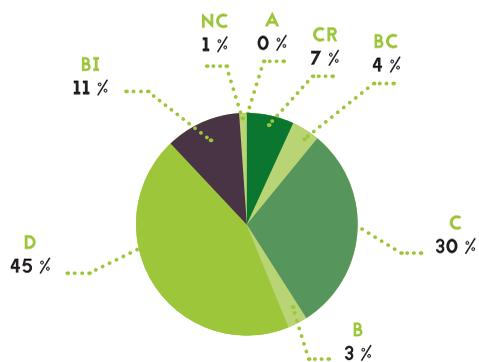
Si l'on s'intéresse à cette répartition, voici le graphique (moyenne des 4 dernières années sur le PECV) :



► RÉPARTITION DES VOLUMES COMMERCIALISÉS FAÇONNÉS DE HÊTRE PAR QUALITÉ EN FORÊT PUBLIQUE SUR LE PAYS D'ÉPINAL (% EN VOLUME, MOYENNE SUR LA PÉRIODE 2009-2013)

On note que sur les quatre dernières années, près de 55 % des bois étaient de qualité D et 30 % de qualité C. Ce constat reflète ce que nous avançons en préambule, c'est-à-dire que les bois de Hêtre sont généralement de qualité médiocre. On notera également que la qualité B est peu représentée et la qualité A inexistante.

À titre de comparaison, si l'on analyse les mêmes informations à l'échelle du département des Vosges, on obtient la répartition suivante :

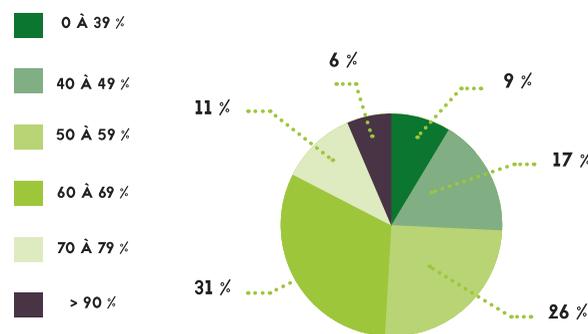


► RÉPARTITION DES VOLUMES COMMERCIALISÉS FAÇONNÉS DE HÊTRE PAR QUALITÉ EN FORÊT PUBLIQUE SUR LES VOSGES (% EN VOLUME, MOYENNE SUR LA PÉRIODE 2009-2013)

NB : Le bois d'industrie apparaît ici alors qu'il a été retiré des volumes dans l'analyse du Pays.

Ces chiffres nous montrent donc l'importance des mauvaises qualités, en particulier avec la proportion de D qui s'élève à 45 % et la très faible proportion de qualité B. Si les scieries recherchent un mélange de qualité B C et D, la proportion de B et C recherchée (au moins 50 %) ne se trouve pas localement dans les mêmes proportions.

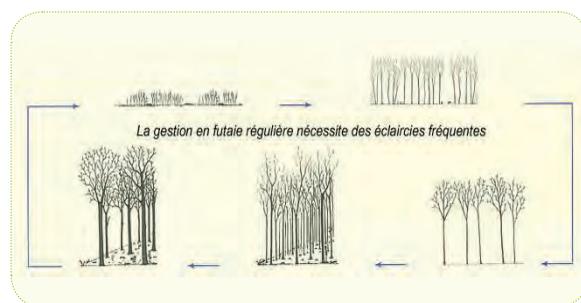
À l'échelle du Pays d'Épinal, on peut également analyser la proportion de bois de qualité D par lot vendus façonnés. On s'aperçoit que 26 % des lots vendus avaient un taux de qualité D compris entre 50 et 59 % et que pour 31 % des lots, le taux de D était compris entre 60 et 69 %. Ces chiffres confortent ce qui est précisé dans le paragraphe précédent.

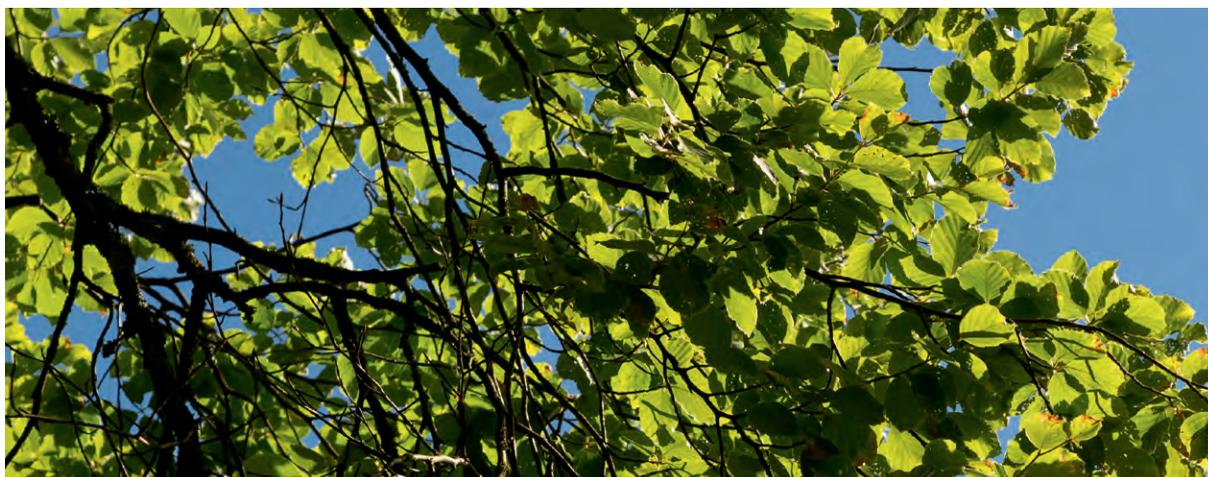


► PROPORTION DE QUALITÉ «D» DANS LES LOTS DE HÊTRE VENDUS SUR LE PAYS D'ÉPINAL

2.2.3.6. Gestion sylvicole passée et actuelle

Pour rappel, la futaie régulière se distingue de la futaie irrégulière par la répartition spatiale des arbres aux différents stades. Ainsi, les peuplements en futaie régulière présentent des arbres de même catégorie de diamètre et d'âge, quand un peuplement irrégulier présente simultanément des perches et arbres de différents stades répartis par bouquets ou pied à pied.





Nous avons pu constater dans l'analyse des peuplements que les futaies de Hêtre sont pour environ 9/10^{ème} des surfaces traitées en futaie régulière dans le territoire de l'étude. Nous évoquerons ci-dessous plutôt ce type de traitement mais les principaux objectifs décrits sont valables pour les deux traitements.

La sylviculture mise en œuvre traditionnellement amène à exploiter les bois à un âge avoisinant les 140 ans, voire 180 ans. La densité finale à l'hectare est également importante (type « forêts cathédrales »), ce qui réduit les accroissements moyens des bois et accentue la nervosité du bois. On peut préciser que les contraintes de croissance peuvent provoquer des défauts importants pour la valorisation des grumes. Plus particulièrement, elles sont à l'origine des fentes de retrait qui peuvent entraîner des pertes de rendement considérables en scierie. D'après de récentes recherches, deux facteurs expliquent bien la présence de contraintes : le facteur d'élanement (h/d) et la largeur du houppier. Plus le premier est important, plus la probabilité de forte contrainte augmente. En revanche, plus le houppier est grand, plus le risque d'apparition de fentes de retrait est faible.

En outre, la présence du cœur rouge est accentuée avec l'âge des arbres. Le maintien d'arbres mûrs sur pied augmente donc le risque de dépréciation.

Les objectifs des traitements en futaie de Hêtre préconisés par les professionnels dans le cadre de gestion durable sont les suivants :

- ▶ **Produire un bois d'œuvre de qualité, blanc, tendre et sans irrégularité de croissance**
- ▶ **Favoriser la biodiversité en favorisant les mélanges d'essence et en augmentant la capacité d'accueil de la faune**
- ▶ **Obtenir des peuplements stables face aux risques**

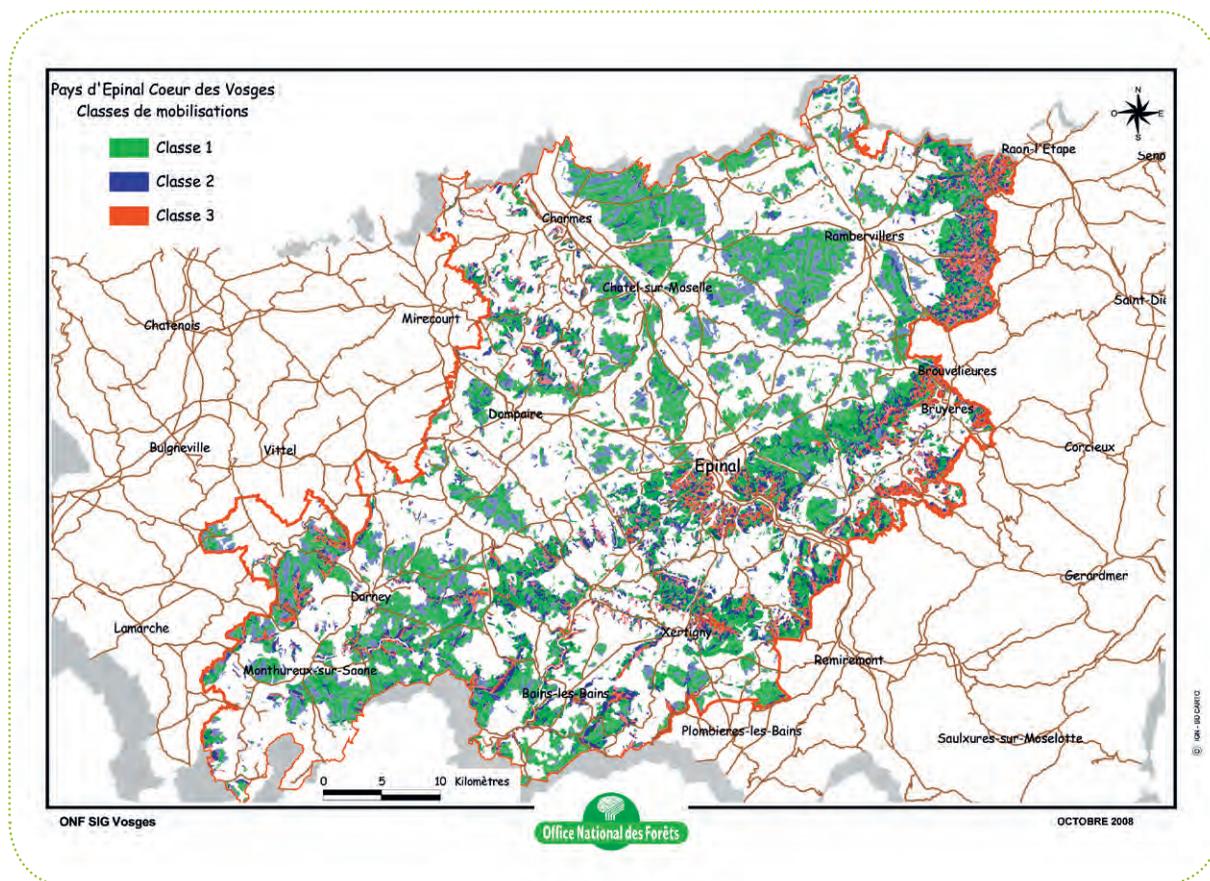
sanitaires et aux conditions climatiques extrêmes.

Pour atteindre ces objectifs, il est donc nécessaire de respecter un certain nombre de règles dont la première est de veiller à l'adéquation du Hêtre à la station. L'itinéraire conseillé en futaie régulière vise à obtenir des arbres atteignant le diamètre d'exploitabilité de 60 à 65 cm à l'âge de 100 ans. La croissance est orientée vers un nombre restreint d'arbres (les arbres objectifs) de 50 à 70 tiges / ha élaguées sur 8 m et se développant en croissance libre, en mélange avec d'autres essences d'accompagnement. Le capital sur pied doit être limité ($18 < G < 25 \text{ m}^2/\text{ha}$). L'obtention de ces peuplements riches avec des tiges de Hêtre de qualité nécessite :

- ▶ **Des travaux adaptés, tels détourage, élagage et désignation des arbres objectifs dans le jeune âge du peuplement.**
- ▶ **Des coupes fréquentes (tous les 6 à 8 ans) pour optimiser la croissance des arbres objectifs, sans déstabiliser les peuplements.**

En forêt, la physionomie des peuplements diffère selon que le traitement est traditionnel ou dynamique en particulier car le capital (volume) sur pied est moindre dans le second cas. La question peut se poser au propriétaire et gestionnaire de savoir si le revenu tiré de sa forêt reste intéressant malgré cette réduction de volume au moment de la coupe définitive. Pour répondre à cette question, nous avons imaginé une situation stationnelle identique et chiffré les itinéraires sylvicoles (coût des travaux et revenu des coupes) dans les deux cas de figure. Ces calculs théoriques donnent un taux de rentabilité de 1.35 % dans le cas de l'itinéraire traditionnel quand il s'élève à 1.95 % en adoptant une sylviculture dynamique. Outre l'amélioration de la qualité finale des bois arrivés à maturité, on constate ainsi que le revenu moyen du producteur est amélioré par ce type de sylviculture.

2.2.4. LA DESSERTE FORESTIÈRE



► CLASSES D'EXPLOITABILITÉ SUR LE PAYS D'ÉPINAL

Réalisation : ONF / SIG Vosges Octobre 2008

D'après l'analyse cartographique du territoire, deux caractéristiques liées à la desserte des peuplements forestiers peuvent être mises en avant :

► Les peuplements sont majoritairement situés dans les classes d'exploitabilité facile à moyenne avec **94 % des peuplements ne présentant pas de contraintes de distance de débardage ou de pente excessive.**

► Les peuplements sont bien desservis (**79 % sont situés à moins de 200 mètres** d'une desserte et près de 20% sont situés entre 200 et 500 mètres d'une desserte). Ces chiffres sont représentatifs de la moyenne régionale, mais cachent une légère disparité entre forêts publiques et forêts privées. Ces dernières sont souvent moins bien pourvues en infrastructures notamment dans la petite forêt privée (< 10 ha).

Le schéma de desserte permet de pointer les zones présentant encore des manques de voirie forestière pour être correctement gérées et mobilisées.

Ces résultats corroborent les avis des personnes enquêtées qui constatent que d'importants investissements en voirie forestière ont été faits suite à la tempête de 1999, et que la forêt publique est aujourd'hui bien dotée en voirie. Deux problèmes sont toutefois soulevés de façon récurrente :

► *Des limitations fréquentes de tonnage sur les voies communales entre les places de dépôt et les grands axes.*

► *Les infrastructures non calibrées pour les nouveaux usages, en particulier les places de dépôt et la qualité des routes forestières non adaptées à la production du bois-énergie. Cette production nécessite effectivement des dépôts des bois bord de route plus longs. En outre, les plaquettes sont généralement transportées par des camions à fond mouvant qui sont moins maniables que les camions grumiers.*





**SUR LA FORÊT
DU TERRITOIRE,
CE QU'IL FAUT RETENIR...**

**La forêt occupe 42 % du territoire
avec près de 100 000 ha.**

**La forêt publique est fortement représentée (72 %)
avec une grande part de forêt communale (50 %).**

La moitié de la forêt privée est très morcelée (< 4ha).

**Les forêts sont productives et 68 % sont composées
de feuillus, essentiellement Hêtre et Chêne.**

**Le Hêtre est présent sur tout le territoire et sa production est
estimée à 190 000 m³ dont 85-95 000 m³ de bois d'œuvre.**

**Actuellement 55 % du bois d'œuvre de Hêtre
commercialisé est de qualité D (emballage, palette).**

**Hormis dans le jeune âge des peuplements,
la sylviculture dynamique du Hêtre visant
à obtenir du bois de meilleure qualité est
difficile à appliquer dans un contexte
de marché morose.**

2.3

DIAGNOSTIC DE LA MOBILISATION ET LA TRANSFORMATION DU BOIS SUR LE TERRITOIRE

2.3.1. LA MOBILISATION DE LA RESSOURCE

2.3.1.1. Volumes bois exploités et commercialisés

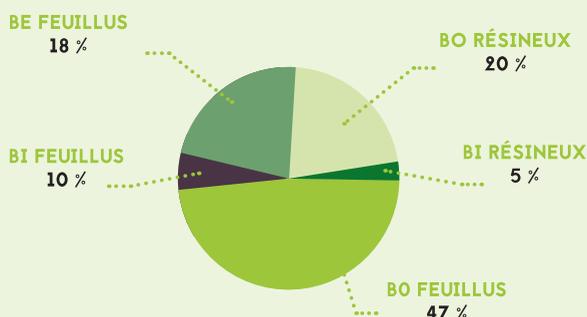
Nous avons analysé les données de vente en forêt publique et au sein de F&BE sur la zone d'étude pour tenter de répondre à plusieurs questions :

- Quels volumes sont produits dans les grandes familles de produits bois sur le territoire ? Les volumes commercialisés correspondent-ils aux possibilités et à la production forestière ? A-t-on des éléments de prospective sur l'évolution des volumes exploitables dans les années à venir ?
- Où sont vendus ces bois ? Où sont-ils valorisés ?

L'ONF étant le gestionnaire unique des forêts publiques, les données de commercialisation sont exhaustives.

Pour les forêts privées, les données de F&BE donnent une vue partielle de l'exploitation et commercialisation réalisée (l'implantation de F&BE représente environ 30 % de la surface de forêt privée sur le Pays) mais permettent d'avoir une image partielle de la situation, image qui est précisée par les informations recueillies auprès des différents professionnels de la forêt privée.

D'après les éléments étudiés ces dernières années, le niveau de prélèvement n'a pas diminué, nous pou-

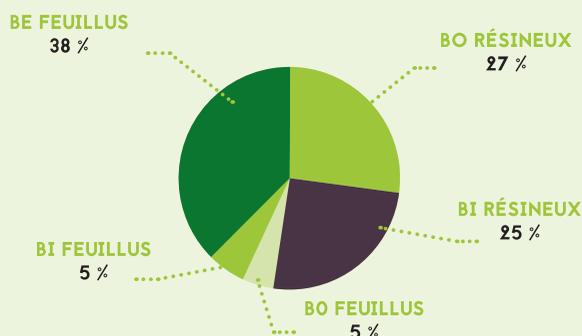


► RÉPARTITION DES VOLUMES COMMERCIALISÉS PAR CATÉGORIE DE BOIS EN FORÊT PUBLIQUE
BE : Bois énergie bûches et plaquettes.
BI : Bois d'industrie. **BO** : Bois d'œuvre

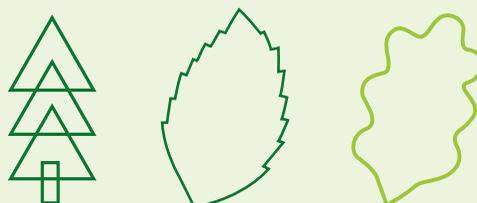
vons donc considérer que la marge de manœuvre pour accroître les prélèvements est faible.

Concernant le bois de feu, les données disponibles sont à l'échelle de l'agence ONF Vosges Ouest, c'est-à-dire le Pays d'Épinal et l'Ouest vosgien réunis. En 2012, le bilan fait état d'un volume d'environ 40 000 m³. Il serait hasardeux de déduire de ce chiffre la proportion correspondante au périmètre du PECV.

L'analyse réalisée en 2008 à l'occasion de l'étude de ressource du Pays a démontré que le volume commercialisé annuellement représente 76 % de l'accroissement théorique annuel si on ne prend pas en compte l'effet tempête. Si on s'intéresse plus particulièrement à la forêt publique, les volumes commercialisés annuellement représentent 84.9 % de l'accroissement (sans prendre en compte l'effet tempête). En forêt privée, 79 % de la production serait prélevée.



► RÉPARTITION DES VOLUMES COMMERCIALISÉS PAR CATÉGORIE DE BOIS
BE : Bois énergie bûches et plaquettes.
BI : Bois d'industrie. **BO** : Bois d'œuvre

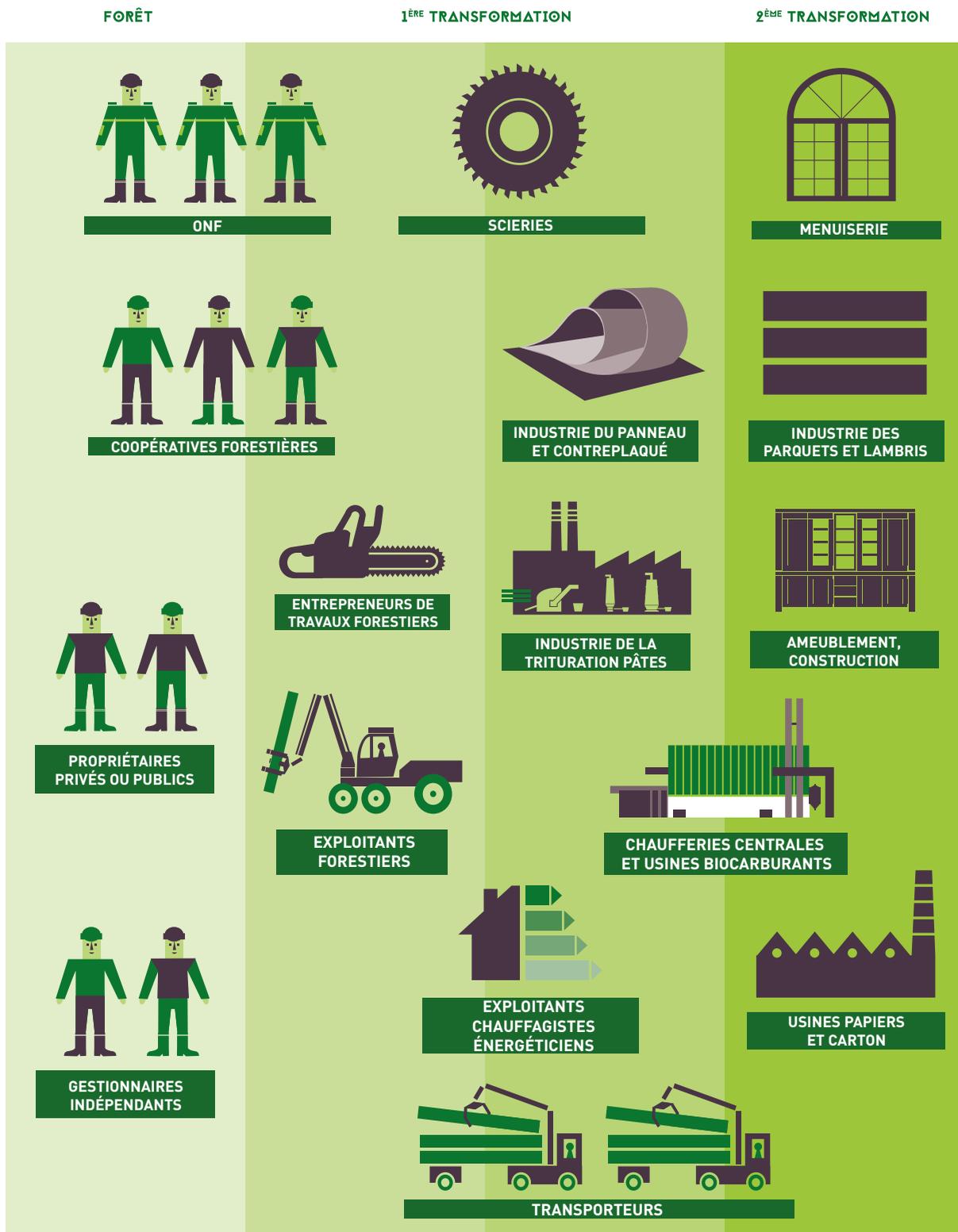




2.3.1.2. Organisation de la filière d'exploitation

Ce schéma représente les différents groupes d'emplois concernant le secteur forêt-bois. On voit au niveau de la gestion, de l'exploitation et de la 1^{ère} transformation que les frontières entre

catégories sont variables et que plusieurs se recoupent, ce qui ne facilite pas la construction d'une stratégie de filière.



2.3.1.3. Les Entrepreneurs de Travaux Forestiers

Un maillon essentiel de la filière est composé des Entrepreneurs de Travaux Forestiers (ETF). Ces entreprises sont des prestataires de service de travaux forestiers (abattage, débardage, entretien sylvicole, manuels ou mécanisés) et ne prennent pas part au commerce du bois, contrairement aux exploitants qui intègrent souvent les opérations de travaux et le négoce de bois. Ce maillon de la filière est très sensible car **les entreprises sont majoritairement de petite taille**, souvent unipersonnelles et leur manque de structuration ne permet pas tellement la défense de leurs intérêts. Elles sont toutefois représentées en Lorraine par leur syndicat et au sein de Gipeblor, l'interprofession régionale, en particulier au travers de l'association Quali Travaux Forestiers Lorraine. Cette association a pour objectif de développer les travaux de qualité en forêt, mais l'adhésion à cette démarche est difficile à valoriser dans les négociations de chantiers. Aujourd'hui, QTFL regroupe plus de 75 entrepreneurs de travaux forestiers en Lorraine. Cette démarche est reconnue par PEFC Lorraine car elle répond aux principes de la gestion forestière durable. Pourtant, elle est insuffisamment prise en compte par les donneurs d'ordre.

La rémunération des prestations des ETF est le plus souvent basée sur des prix à la tâche. Le peu de marge que génère le produit bois pousse donc à tirer sur les prix des travaux. Les ETF se plaignent régulièrement des appels d'offres de prestations d'exploitation réalisés par l'ONF dont le principal critère de choix du prestataire semble être le prix. D'après le représentant départemental des ETF, ces appels d'offre, tels qu'ils sont mis en pratique déstabilisent la profession et créent des tensions entre les entreprises.

La pression mise sur le coût des prestations peut avoir deux effets directs : l'investissement en matériel et l'augmentation de la production, et/ou la diminution de la qualité du travail.

Pourtant la qualité du travail en exploitation est primordiale à plusieurs niveaux :

- **En abattage, la qualité du façonnage a une incidence directe sur la valorisation des bois à la vente (qualité, volume), et la maîtrise de la direction d'abattage permet la préservation des bois alentours et des tâches de semis éventuelles.**
- **Au débardage, les craintes principales concernent le frottement des bois restant sur pied, le tassement des sols et la création d'ornières.**



Dans le cas des exploitations de bois en longueur, le matériel de débardage essentiellement utilisé est le débusqueur forestier à câble. Appareil robuste et maniable, il est quelque fois remplacé depuis quelques années par des débusqueurs à pince. Ce matériel est plus onéreux mais il permet d'augmenter sensiblement la rentabilité du débardage (jusqu'à 300 m³/jour) par rapport à un débusqueur à treuil (jusqu'à 100 m³/jour) et donc la productivité des ETF. Pourtant, dans de mauvaises conditions, ce matériel risque d'augmenter les risques de tassement des sols car il nécessite que le tracteur se déplace auprès de chaque bois. De plus, les investissements dans du matériel onéreux obligent les entreprises à les utiliser quasiment toute l'année, et ce malgré les conditions météorologiques parfois non adaptées pour assurer la préservation des sols et des infrastructures. C'est le cas également des matériels dédiés à l'exploitation mécanisée utilisés essentiellement dans les peuplements réguliers résineux.

Par ailleurs, si on ne manque pas localement aujourd'hui d'entreprises pour réaliser les travaux à mettre en œuvre sur le territoire, la profession est inquiète sur le renouvellement des entreprises ou sur la perte de professionnalisation des ETF, en particulier en abattage manuel. Ce sont effectivement des métiers pénibles avec des risques d'accident forts. Ils ont perdu en renommée et attirent auprès des jeunes générations qui ont tendance à s'orienter vers la conduite d'engin, d'abatteuses notamment. Précisons que c'est une problématique bien plus large que le périmètre du Pays d'Épinal.

2.3.1.4. Les modes de vente

2.3.1.4.1. Définitions

La vente en bloc signifie que le lot est vendu pour un prix ferme proposé par l'acheteur pour l'ensemble du lot, quel que soit le volume et la qualité réellement réceptionnés après exploitation. La vente en bloc concerne généralement des bois vendus sur pied (exploitation à charge de l'acheteur). L'acheteur n'affiche pas de prix unitaire ni de volume pris en compte. Aussi, selon la précision des estimations de cubage réalisées, le volume affiché (mesuré lors du marquage) peut être sensiblement différent du volume réellement exploité et vidangé. De même les qualités ne peuvent être qu'estimées sur pied car des défauts ne peuvent être visibles qu'une fois le bois abattu (coloration, pourritures, fentes...). Par ailleurs, les lots contiennent généralement plusieurs produits sur une même coupe (bois d'œuvre, d'industrie, qualités multiples).

La vente à l'unité de produit, ou « à la mesure », implique la fixation d'un prix unitaire global ou par qualité, attribué au volume réel réceptionné bord de route ou cubé en usine. Les bois vendus sous ce mode sont souvent vendus façonnés (exploitation à charge du vendeur, en régie). Le prix unitaire est fixé avant exploitation, dans le cas des préventes. La réception contradictoire permet de se mettre d'accord sur le volume réceptionné et éventuellement l'attribution des qualités et les réfections éventuelles. Ce mode de vente est plus transparent et rémunère un lot sur son volume réel exploité mais nécessite une réception contradictoire entre l'acheteur et le vendeur.

Les ventes par appel d'offre (adjudication) ou par accord amiable (ou de gré à gré) : que la vente se fasse en bloc ou à la mesure, sur pied ou façonné, le vendeur (propriétaire ou gestionnaire) peut proposer son lot aux enchères. Le mieux-disant devient alors propriétaire du lot. Un lot peut être aussi négocié hors mise en concurrence officiel, il s'agit alors de vente amiable.

La vente par un contrat d'approvisionnement s'appuie sur un accord entre un client et un producteur ou regroupement de producteurs. Dans ce type de contrat, on ne recherche pas à faire la bonne affaire du moment, mais plutôt à valoriser de façon optimale sur le moyen, voire le long terme, ses produits. Le contrat décrit alors précisément la durée, les quantités, qualités et prix des produits à l'avance. L'intérêt pour l'industriel est principalement d'avoir un approvisionnement

assuré pendant une période déterminée, avec un produit défini et un prix fixé : les transformateurs peuvent donc mieux s'organiser et passer plus de temps à améliorer la transformation plutôt qu'à chercher du bois. Les producteurs peuvent quant à eux écouler une partie de leurs ressources à un prix convenu, avec une garantie de débouché pour leurs produits, dans les bonnes et moins bonnes périodes. Cela permet aussi de travailler de manière plus régulière et non par « à coups ». Les acheteurs d'un contrat d'approvisionnement sont aussi prioritaires à plusieurs niveaux, par rapport aux autres acheteurs et vendeurs de bois plus irréguliers. L'objectif des négociations d'un contrat est d'aboutir à un véritable partenariat sur le long terme entre deux acteurs, bénéfique aux deux parties qui ne doivent pas chercher tous azimuts à vendre ou acheter du bois.

Chaque année l'ONF établit un programme de coupes à réaliser, appelé Etat d'Assiette (EA), adressé à la commune en septembre. Elle se prononce sur le mode de dévolution (destination des coupes) par délibération du conseil municipal. L'ONF désigne les bois à exploiter (martelage) et les met en vente selon le choix de la commune :

- ▶ **vente de bois sur pied**
- ▶ **vente de bois façonnés**
- ▶ **bois conservés pour les habitants (affouage)**
- ▶ **bois conservés pour les besoins propres de la commune**

Les bois sont vendus :

- ▶ **soit par mise en concurrence publique : adjudication sur soumissions informatiques**
- ▶ **soit de gré à gré en vente simple**
- ▶ **soit de gré à gré en vente par contrat d'approvisionnement**

Le contrat d'approvisionnement est conclu entre un vendeur (ONF) et un acheteur. L'ONF se positionne comme un ensambleur et assure l'approvisionnement. Il définit :

- ▶ **les produits à livrer : essences, qualités, dimensions, etc. = un cahier des charges techniques**
- ▶ **une période et un cadencement des livraisons**
- ▶ **les prix unitaires par produit (qualité / essence)**

Avantages du contrat d'approvisionnement :

- ▶ **pour le scieur : lisibilité en termes de volume, de prix et de régularité, recherche de nouveaux marchés.**
- ▶ **pour le propriétaire forestier : garantie de vente et recette définie à l'avance.**

Les acheteurs en contrat d'approvisionnement sont des transformateurs : scieurs, artisans, professionnels du bois de chauffage, industriels du bois d'industrie ou de papier. Les exploitants et les négociants ne peuvent acheter de bois en contrat en forêts publiques.



2.3.1.4.2. Les modes de ventes pratiqués sur le PECV

En forêt privée, les modes de vente pratiqués sont variés et dépendent souvent des gestionnaires.

Au sein de la coopérative F&BE, tous les modes de ventes peuvent être utilisés mais, par stratégie de filière, la coopérative pratique exclusivement la vente de produits façonnés bord de route ou rendu usine, par contrat d'approvisionnement ou de gré à gré. Les propriétaires adhérents à la coopérative lui vendent en majorité les bois sur pied, à l'unité : elle se charge de l'exploitation et de l'avance des frais d'exploitation.

Les gestionnaires indépendants (techniciens ou experts) ne peuvent pas prendre à leur charge cette exploitation ; aussi pratiquent-ils généralement la vente sur pied, par appel d'offre ou de gré à gré.

Un propriétaire se chargeant lui-même de la commercialisation de ses produits peut choisir de prendre en charge l'exploitation ou la réaliser lui-même, ou plus communément vendre sur pied à un exploitant ou un scieur.

Pour les forêts publiques, il existe trois principaux modes de vente, par ordre décroissant d'importance sur le PECV :

► **Adjudication** : il s'agit d'une vente publique où les bois sont en général vendus sur pied, et où l'acheteur se charge de l'exploitation. C'est le principal mode de vente avec 78 % des volumes

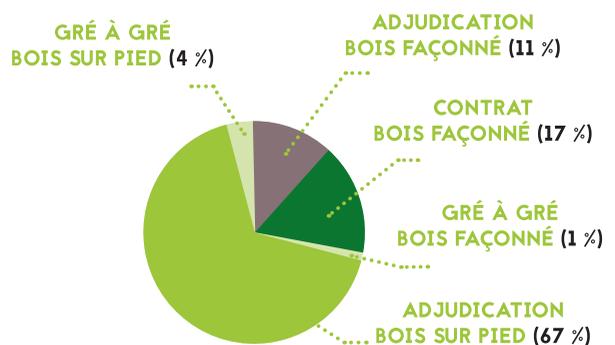
commercialisés sur les 4 dernières années.

► **Contrat d'approvisionnement** : c'est le second mode de vente pratiqué avec 17% des volumes, il est en constante augmentation depuis 5 ans. Par définition, les bois ont été préalablement façonnés par le propriétaire ou son mandataire.

► **Gré à gré** : ce mode de vente directement négocié entre l'acheteur et le vendeur reste limité et ne représente que 5% des ventes.

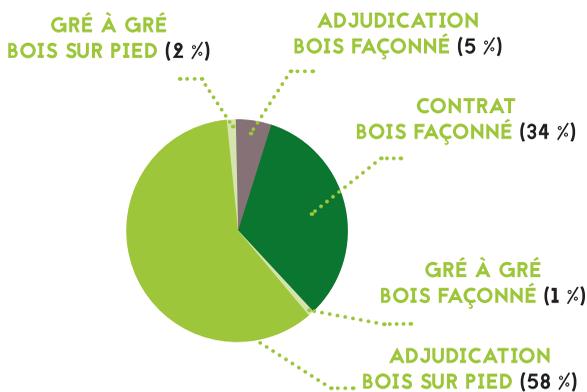
En forêt communale, les communes peuvent choisir leur mode de vente. Traditionnellement dans le Pays, les ventes étaient faites par adjudication sur pied. L'ONF incite progressivement les collectivités à vendre les bois façonnés ; elles doivent alors payer les frais d'exploitation avant de récolter la recette des coupes.

Le graphique ci-dessous reprend les proportions entre les différents modes de vente, toutes essences confondues :



► RÉPARTITION DU MODE DE VENTE, TOUTES ESSENCES CONFONDUES

Si l'on s'intéresse spécifiquement au Hêtre avec le graphique suivant, on met en évidence une proportion plus importante du contrat d'approvisionnement : 34 % du total hêtre contre 17 % pour l'ensemble des essences. En pratique, quasiment tous les produits en Hêtre issus des bois exploités dans les forêts du PECV peuvent être commercialisés via un contrat. Le fait qu'ils ne le soient pas résulte donc essentiellement du choix des propriétaires.



► RÉPARTITION DU MODE DE VENTE POUR LE HÊTRE

2.3.1.4.3. Évolution de l'offre en forêt publique

Entre 2007 et 2013, les deux types de forêts publiques ont connu des dynamiques d'offre très distinctes. En forêt domaniale (FD) qui représente 17 000 ha, la totalité des états d'assiette (EA) a été mobilisée. En revanche, dans les forêts communales (FC) qui représentent 77 000 ha, un volume conséquent a été retiré chaque année des EA par les Conseils Municipaux. C'est environ 64 000 m³ / an en volume total, sur les 7 dernières années, soit près de 20 000 m³ de hêtre grume. D'ailleurs, les propositions de 2013 et de 2014 ont été réduites spontanément par les agents sur certaines communes au vu du fort retard déjà accumulé. Les raisons des retraits évoquées par les élus en 2013 :

- **43 % Trop de bois (grumes + chauffage) :**
UT de Châtenois, Charmes, Neufchâteau, Darney, Lamarche, Épinal-Xertigny
- **24 % Trop de bois de chauffage :**
UT de Mirecourt-Dompaire, Rambervillers, Neufchâteau
- **14 % Conjoncture économique :**
UT de Rambervillers, Châtenois
- **13 % Techniques (desserte, regroupements) :**
UT de Mirecourt-Dompaire, Châtenois
- **6 % Divers (chasse,...)**

Pour près de 67 % des communes, la question du bois de chauffage aux habitants prédomine dans la mobilisation des bois.

2.3.1.4.4. Les modes d'approvisionnement des entreprises de 1^{ère} transformation

Dans les entreprises de 1^{ère} transformation du PECV, le mode d'approvisionnement est variable selon les entreprises, leurs productions mais surtout selon les essences principales travaillées.

Les scieries de Hêtre (4) sont approvisionnées à 85 % par contrat (bois bord de route) par l'ONF (forêts communales et domaniales). C'est leur principal fournisseur et les scieries considèrent ne pas avoir le choix du mode d'approvisionnement, pas toujours des quantités, ni même de marge de manœuvre de négociation des prix de campagne. Cela dit, 3/4 des scieurs de Hêtre sont favorables à ce mode de vente. Le volume global de l'approvisionnement de ces unités s'élève à 66 000 m³ avec un approvisionnement à l'échelle régionale.

Les scieries de Chêne (2) s'approvisionnent essentiellement en vente publiques sur pied ou bord de route, parfois par l'intermédiaire d'entreprises d'exploitation, pour un volume total de 6700 m³. Le rayon d'approvisionnement est les Vosges et les départements voisins. Les petites unités sont orientées vers les bois de qualité intermédiaire car elles ne peuvent pas rivaliser avec leurs concurrents sur les lots de belle qualité. La qualité des chênes du Pays est jugée moyenne à bonne.

Les deux scieries de résineux enquêtées sont des petites unités de sciage de charpente (volume global de 8000 m³). Elles s'approvisionnent localement à 95 % et vendent à une clientèle locale d'utilisateurs tels que les charpentiers.

La particularité du territoire est d'abriter **deux unités industrielles** de transformation qui consomment plus de 300 000 unités de bois ronds d'industrie à elles deux, par voie de contrat essentiellement. Leurs bassins d'approvisionnement sont constitués par la Lorraine et les régions voisines.



2.3.1.4.5. Précisions sur les contrats d'approvisionnement

Les analyses réalisées sur le secteur de la 1^{ère} transformation aboutissent à la conclusion que la gestion de l'approvisionnement doit être externalisée. En effet, la recherche des lots de bois et la gestion de l'exploitation représentent des coûts importants en personnel et en stocks au sein des entreprises. Externaliser cette fonction de gestion des approvisionnements, par la contractualisation en particulier, permet aux entreprises d'investir ce temps gagné vers l'aval et la commercialisation de leurs productions. Ce point de vue est admis aujourd'hui par de nombreuses instances et a été mentionné et conforté dans les nouvelles lois forestières.

Points de vue des propriétaires, les conseillers et leurs gestionnaires :

Unanimentement les propriétaires comprennent l'intérêt de contrats d'approvisionnement pour la vente des produits de moindre qualité : ce mode de vente apporte une garantie d'écoulement fiable dans des conditions économiques généralement intéressantes. L'avantage économique est nuancé par le décalage des prix, parfois surprenant, observé entre les prix annoncés par contrat et les prix affichés lors des ventes par appel d'offres. Même s'il est incorrect de comparer ces deux types de prix (prix d'affichage, volumes non comparables, etc), il n'en reste pas moins que cela joue régulièrement en défaveur de la contractualisation dans les esprits des propriétaires. Concernant les bois d'œuvre de qualité tels que les sciages de Chêne, l'intérêt de la contractualisation est beaucoup moins partagé par les propriétaires car ils craignent de ne plus bénéficier de la concurrence des ventes par appel d'offres. L'exemple du Hêtre montre pourtant que les conditions du marché peuvent vite se modifier et la concurrence disparaître quand les entreprises sont mises à mal. L'autre crainte concernant les contrats d'approvisionnement est le risque de dérive qui pousserait les exploitants ou gestionnaires à surexploiter les forêts pour alimenter les contrats avec le cadencement convenu.

En outre, et en préalable à la vente par contrats, il est admis que la vente de bois façonnés permet de maîtriser les intervenants en exploitation et donc de s'assurer d'une bonne qualité d'exécution, mais l'avance des frais d'exploitation peut alors devenir un frein à la mise bord de route des bois.

Par ailleurs, au niveau des gestionnaires, les pratiques et prescriptions sont variables.

La coopérative F&BE s'est donné les moyens depuis plusieurs années d'encadrer l'exploitation et la logistique nécessaires à ce mode de vente, dans le double objectif de conforter le développement de la filière aval et de proposer à ses sociétaires des solutions de ventes optimales pour tous les types de produits. Elle regrette cependant que tous les scieurs ne soient pas prêts à faire le pas ou ont du mal à intégrer le service apporté par la contractualisation dans le prix des bois.

L'ONF a pris le même chemin pour un certain nombre de produits, en particulier les bois de Hêtre. Les volumes mis en marché peuvent lui donner un poids plus important dans les négociations.

Les exploitants sont souvent spécialisés sur certains produits et contractualisent pour la plupart, en tous les cas sur les productions industrielles. Pour les gestionnaires qui n'ont pas intégré de processus d'exploitation et tri des bois (experts, indépendants...) dans leur métier, la contractualisation peut difficilement être mise en place sans un intermédiaire.

Point de vue des scieurs :

On rencontre deux cas de figures :

1 ► L'activité d'exploitation est traditionnellement intégrée à l'entreprise (3/10), auquel cas les scieurs préfèrent le mode d'achat sur pied car ils considèrent pouvoir mieux tirer parti des bois.

2 ► L'activité de l'entreprise est centrée sur la transformation ; la vente par contrat est alors plébiscitée (7/10). Elle permet de sécuriser un volume et d'avoir une bonne visibilité des prix de la saison. Généralement elles souhaitent toutefois garder une proportion d'achat hors contrat pour s'assurer une certaine souplesse.

Pour les chênes, l'adaptation du mode de vente par contrat au besoin des scieurs est remise en cause car les dimensions des produits sciés et la valorisation des bois varient beaucoup selon les commandes. Les bois ne doivent en tout cas pas être billonnés pour ces entreprises.



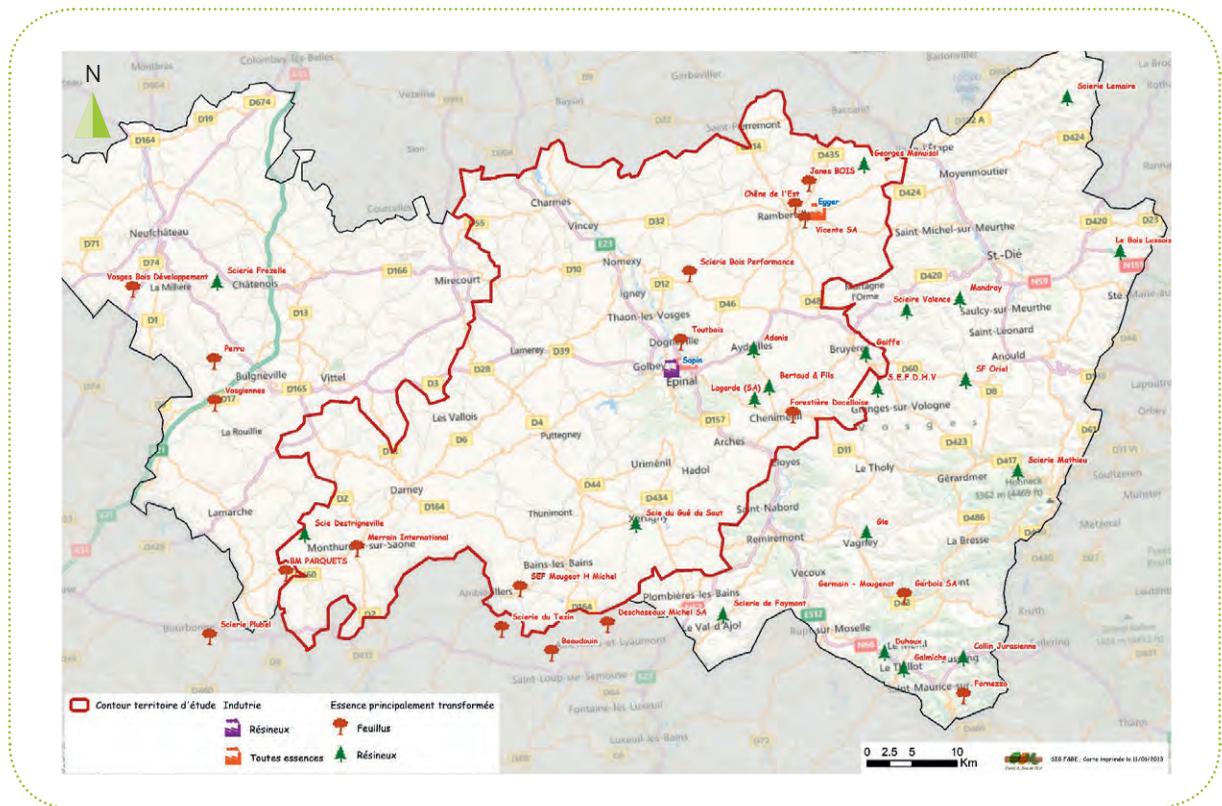


2.3.2. LE TISSU LOCAL DE TRANSFORMATION

Le tissu de transformation sur le territoire du PECV se caractérise par une diversité importante d'entreprises en première transformation qui nécessite l'approvisionnement de tous les types de produits bois, à l'image de la ressource variée du territoire. Tous les types de productions y sont également présents : sciages, parquets, panneaux, papeterie, bois énergie.

Ces entreprises sont sources d'emplois et de valeur ajoutée à la production forestière locale.

En guise de synthèse, nous avons résumé ci-dessous les atouts et points faibles des entreprises de transformation du territoire du PECV. Ces points ont été évoqués lors des entretiens avec les professionnels et les élus.



► SITES DE PREMIÈRE TRANSFORMATION

Réalisation : CFT PAYS D'ÉPINAL

→ ATOUTS

1. Les entreprises sont proches de la matière première, des massifs forestiers qui s'étendent au-delà du territoire du Pays. Elles peuvent donc bénéficier de coûts de transport du bois minimales.
2. Elles ont en outre une bonne connaissance des qualités de bois et des produits disponibles localement ce qui permet de mieux appréhender leur approvisionnement.
3. Leur réactivité et la souplesse de production des outils des scieries du Pays est fréquemment un atout pour pouvoir répondre à des demandes de produits particuliers, avec peu de délais, et fidéliser ainsi des clients par un apport de service.
4. Les entreprises sont diversifiées, comme le sont les bois du territoire et leur maillage permet de répartir sur le territoire les emplois générés.
5. Malgré les difficultés économiques rencontrées dans cette filière, en particulier pour les scieries, les entreprises sont dirigées par des entrepreneurs passionnés, qui ont une grande motivation pour trouver les solutions nécessaires à la pérennité de leurs entreprises. Cette motivation est une source d'adaptation voire d'innovation.
6. Elles bénéficient d'une main d'œuvre rurale, qualifiée et considérée comme travailleuse.

→ POINTS FAIBLES ET FREIN AU DÉVELOPPEMENT

1. La gestion de l'approvisionnement des scieries a connu des modifications importantes au cours des dernières années par le développement des contrats annuels. Si ces changements procurent plus de sérénité et de sécurité face à l'approvisionnement, les scieries déplorent un manque de négociation sur les prix, en particulier en cours d'année. Elles ne maîtrisent plus complètement les cadencements d'arrivée des bois et subissent des arrêts d'approvisionnement en hiver qui les obligent à stopper leur production quelques jours.
2. Si les volumes de bois nécessaires aux scieries de Hêtre sont a priori disponibles, les volumes manquent dans les qualités de bois recherchées (B, BC, C). Les scieries sont donc obligées d'augmenter leur rayon d'approvisionnement dans les départements voisins ou sont contraintes à réduire leur production de sciages de qualité menuiserie.
3. Les scieries sont pour l'essentiel centrées sur des marchés traditionnels et elles modernisent peu leur outil. La plus grosse part de la valeur ajoutée, qui se trouve au niveau la deuxième transformation, bénéficie rarement au territoire qui a perdu une bonne part de ses usines d'ameublement. L'export représente une part importante de l'activité des entreprises de ce secteur.
4. Quasiment toutes ont rencontré des difficultés financières, et ont dû passer par des dépôts de bilans. Les banques et les fournisseurs sont frileux face à ces résultats financiers, ce qui limite naturellement les possibilités d'investissement dans les outils de production. Les perspectives ne sont pas bonnes actuellement en terme de commandes par des clients importants en Europe du sud ou plus localement dans l'industrie métallurgique.
5. Certaines unités sont éloignées des axes de transport, et les unes des autres, ce qui ne facilite pas la commercialisation de leur produits et la mutualisation de matériel (pour séchage, rabotage).
6. Avant Terre de Hêtre, il n'y avait pas eu vraiment de concertation et de réflexion d'une organisation technique et commerciale pour valoriser l'image et la vente des produits des scieries de feuillus.
7. En outre, vus les risques financiers et le manque de visibilité sur le marché, il est souvent difficile de trouver un repreneur à ces entreprises lors de la retraite de leurs entrepreneurs.

2.3.3. CAS PARTICULIER DU HÊTRE

2.3.3.1. Les besoins en Hêtre

Les principaux scieurs de hêtre vosgiens se répartissent en 3 grands groupes, ayant leur propre contrat (qualité, volume, prix, cadencement, etc.) et donc leur propre cahier des charges :

- ▶ Scieurs de bois «qualité plots et avivés»
- ▶ Scieurs de bois «qualité emballage - calage»
- ▶ Scieurs «toutes qualités»

Leurs besoins en hêtre ont été estimés en 2014 à 140 000 m³ de grume. Cet approvisionnement s'est fait sous deux formes :

- ▶ 76 000 m³ sous forme de contrat d'approvisionnement des forêts domaniales (FD) et des forêts communales (FC).
- ▶ 64 000 m³ sous forme d'achat de bois par adjudication publique ou négociations avec des exploitants de forêt privée.

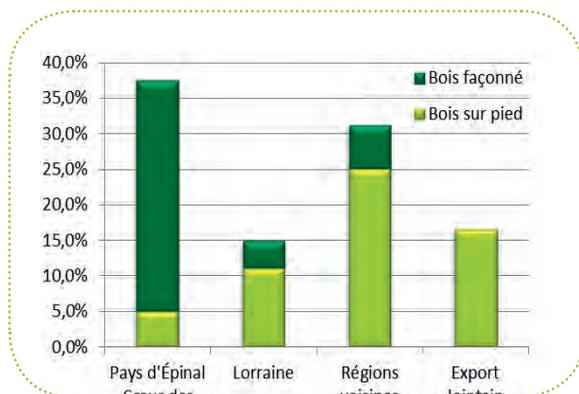
Les contrats d'approvisionnement en FC et FD, avec 54 % du volume concerné, représentent donc le mode d'achat privilégié des scieurs de hêtre vosgiens. Les 76 000 m³ concernés proviennent :

- ▶ Des Vosges - 39 400 m³
- ▶ Du restant de la Lorraine - 23 400 m³
- ▶ D'autres régions limitrophes - 13 200 m³

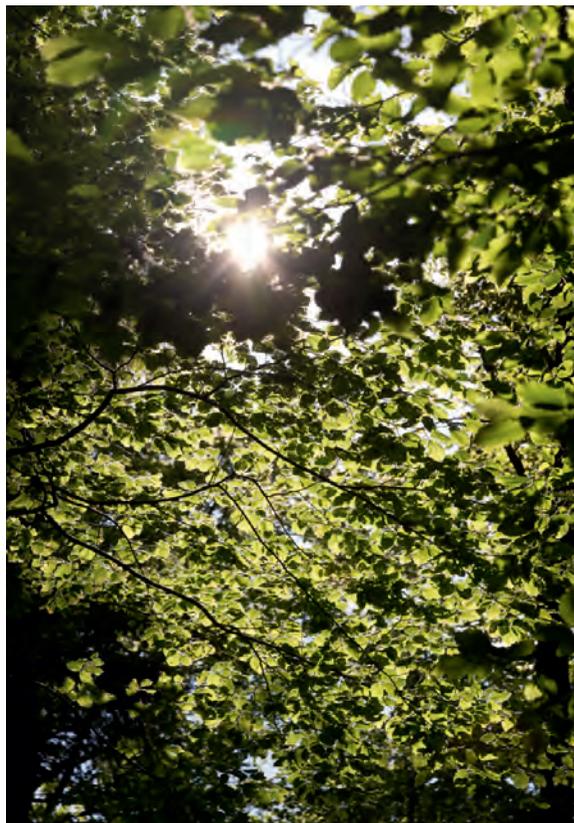
2.3.3.2. Analyse des flux de matière - Hêtre

→ DEPUIS LA FORÊT

La base de données de la commercialisation des bois de Hêtre en forêt publique a servi de base pour essayer d'analyser, selon les clients des lots, la destination des grumes de Hêtre.



▶ **DESTINATION DES GRUMES DE HÊTRE VERS LA 1^{ÈRE} TRANSFORMATION DEPUIS LA FORÊT PUBLIQUE**
(ÉVALUÉE SUR LA BASE DES VOLUMES VENDUS LES 4 DERNIÈRES ANNÉES)

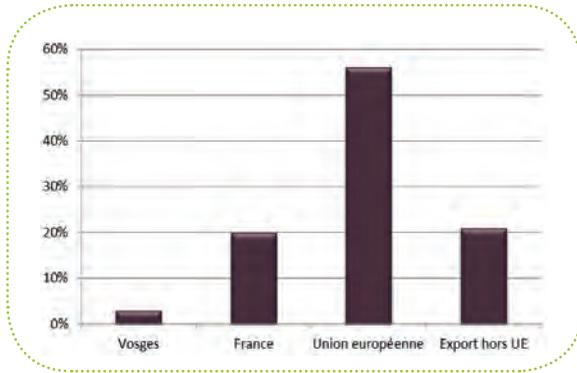


L'évaluation est assez simple pour les bois façonnés, le client étant très souvent le transformateur direct. En particulier lors des ventes par contrat, l'ONF s'astreint à approvisionner les scieurs locaux. On constate donc qu'une part conséquente du bois d'œuvre vendu façonné est transformée sur le territoire du Pays.

Pour les bois vendus sur pied, l'évaluation est beaucoup plus aléatoire, car elle se base sur le déclaratif d'un échantillonnage des clients. Une forte proportion est dans ce cas vendu aux exploitants forestiers qui trient et orientent les bois vers le client mieux-disant. L'orientation de la destination des bois échappe alors tout à fait au producteur ou à son gestionnaire. Le principal critère orientant le flux devient donc le prix, ce qui explique l'augmentation visible des volumes de bois exportés, en particulier vers la Chine, ces dernières années. En effet, des offres d'achat ont été faites aux exploitants et coopératives permettant de mieux rémunérer que le marché local, malgré les frais de manutention et de traitement des bois induits, et ce pour des exigences de qualité moindre. L'écart de prix s'est réduit à l'automne 2012 mais ce marché reste intéressant pour un certain nombre de basses qualités.

→ DEPUIS LES SCIERIES

À partir des questions posées lors des entretiens auprès des scieurs, nous avons essayé de quantifier la destination des produits issus de la 1^{ère} transformation. Il s'agit avec ces chiffres de définir des ordres de grandeur concernant les flux.



► DESTINATION DES PRODUITS TRANSFORMÉS EN HÊTRE

Cette analyse démontre que très peu de bois scié est valorisé localement. A part les bois de calage qui sont destinés à l'industrie française, les entreprises sont obligées de se tourner vers des marchés lointains, en Union Européenne, voire au Maghreb et en Chine, pour vendre des produits. La valeur ajoutée de la 1^{ère} transformation n'est pas optimisée. Les marchés des grands distributeurs en France leur sont souvent inaccessibles en raison d'une production individuelle insuffisante pour accéder à ces marchés.

2.3.3.3. Les freins à la mobilisation du Hêtre

D'après les entretiens, le principal frein à la gestion du Hêtre et à sa mobilisation est le marché du bois non porteur et les prix trop bas. En effet, dès lors que les exigences de prix minimum sont en décalage avec le prix du marché, les propriétaires, privés comme publiques, sont tentés de reporter les coupes pour attendre de meilleures conditions de vente. Le marché du Hêtre a été mis à mal suite à la tempête et ne s'est pas relevé depuis.

Ainsi, même si la sylviculture dynamique est intégrée par les professionnels et les élus, elle peut être difficile à mettre en place faute d'exploitation. En effet, les deux conditions nécessaires à la réussite de cette sylviculture sont la mise en œuvre des travaux et la réalisation des coupes au moment opportun. Les coupes programmées étant légères mais fréquentes (6-8 ans), tout report d'exploitation peut rapidement remettre en cause la fréquence de passage en coupe. En pa-

rallèle, la réduction des recettes de vente des bois remet en cause l'investissement dans les travaux sylvicoles, nécessaires au bon développement des peuplements dans leur jeune âge.

En forêt publique, il apparaît que des coupes programmées à l'état d'assiette ne sont pas mises en vente de peur de manquer de volume de bois de feu à délivrer aux habitants. Le petit échantillon d'élus audités n'a pas permis de le confirmer directement mais les COFOR et l'ONF sont unanimes sur ce point.

En forêt privée le frein premier relevé d'après les entretiens réside dans le prix de vente des bois. Un autre frein important est le morcellement de la forêt qui implique :

► **Le nombre important et l'éloignement des propriétaires** : une forte proportion de propriétaires de petites et moyennes propriétés est passive vis-à-vis de la gestion de leur patrimoine forestier et ont besoin d'être informés, conseillés et aidés dans la mise en œuvre des coupes et travaux. Il est évident qu'une animation conséquente est nécessaire pour contacter, informer, convaincre et relayer ces propriétaires. La mission est d'autant plus délicate que ces propriétaires ne sont pas toujours bien référencés, ne sont plus sur place et parfois sans aucune culture forestière.

► **Les difficultés d'exploitation et de mise en marché** : en particulier en peuplement feuillus, le prélèvement d'une coupe dans une forêt de petite surface génère en général un petit volume. L'achat de ces volumes n'intéresse plus les scieurs, et ce d'autant plus qu'ils sont mis en vente sur pied et que ce dernier doit se charger d'organiser l'exploitation. En outre, quelque soit la taille d'un chantier et son volume moyen, les frais fixes d'organisation et de transfert de matériel sont identiques. Les entreprises ne sont naturellement pas très intéressées pour réaliser des petits chantiers.

► **Une autogestion des peuplements** : une partie non négligeable des exploitations réalisées en forêt privée ne rentrent pas forcément dans le circuit économique mais servent à l'auto-alimentation en bois de feu des propriétaires. Dans ces situations d'autogestion, le devenir des grumes de bois n'est pas forcément optimisé car elles ne généreraient pas de lots suffisamment grands. Par ailleurs, il n'est pas rare que la sylviculture appliquée soit en décalage par rapport aux recommandations des professionnels, soit par manque de connaissance, soit car la surface travaillée ne permet pas de mettre en œuvre les bonnes pratiques.

2.3.3.4. Évolution des ventes de grume de hêtre depuis 2007

Les volumes de Hêtre grume commercialisés sont en baisse en FD et FC depuis 2007. En parallèle, leur mode de vente a beaucoup changé : les contrats d'approvisionnement concernent 52 % des volumes en 2013 contre seulement 14 % en 2007. Cette tendance est encore plus forte en FD avec 84 % des volumes concernés en 2013. En revanche, la tendance stagne et chute à 44 % pour les FC. Les ventes de bois sur pied en adjudication ont diminué de moitié tandis que les ventes de bois façonnés en adjudication deviennent presque marginales.

Globalement pour le Hêtre, on met en évidence une proportion plus importante du contrat d'approvisionnement : 34 % du total hêtre contre 17 % pour l'ensemble des essences. En pratique, quasiment tous les produits en Hêtre issus des bois exploités dans les forêts du PETR du Pays d'Épinal pourraient être commercialisés via un contrat. Le fait qu'ils ne le soient pas résulte donc essentiellement du choix des propriétaires. La marge de manœuvre est encore importante.

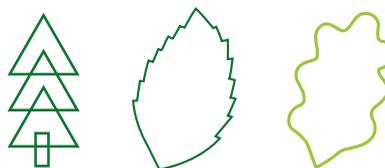
Il y a environ 20 000 m³ / an de hêtre non martelés ou non commercialisés en FC. De plus, une très forte part des volumes de bois vendus sur pied est exportée vers la Chine.

2.3.3.5. Procédés de transformation du Hêtre : utilisation actuelle et pistes de développement

Les produits en Hêtre transformés aujourd'hui dans les scieries du Pays sont en majeure partie des produits traditionnels : plots dépareillés, reconstitués, avivés (ébénisterie, menuiserie, centres de grande distribution), carrelots (mobilier, industrie), bois d'emballage et de calage (industrie).

Les marchés qui s'ouvrent aujourd'hui sont des marchés de produits semi-finis. Les entreprises doivent donc s'adapter à cette demande et mettre en place les outils de production adaptés. Peu d'entreprises ont cependant les moyens d'investir seules aujourd'hui.

Une réflexion est lancée au sein du territoire sur les pistes de développement de nouveaux produits (thermo chauffage, bois en structure, etc.). Le CRITT contribue à ces réflexions.



2.3.4. LA FILIÈRE BOIS ÉNERGIE : ÉTAT ET DÉVELOPPEMENT

En 2006, le diagnostic de la précédente Charte Forestière de Territoire dans le Pays d'Épinal relevait :

- ▶ qu'au niveau régional il existait une trentaine de chaufferies urbaines et collectives dont 1/3 de plus de 500 KW pour une puissance cumulée de 13,5 Mwé et une consommation de 15 000 T de biomasse
- ▶ qu'une telle consommation ne suffisait pas à alimenter un broyeur de forte capacité (25 à 30 000 T)
- ▶ que 30 nouvelles chaufferies étaient en projet pour une consommation de 30 à 40 000 T supplémentaires, principalement situées dans le département des Vosges
- ▶ que le premier appel d'offre de la Commission de la Régulation de l'Énergie pour la production d'électricité à base de biomasse avait sélectionné 3 projets dans le Pays d'Épinal dont celui de la Papeterie de Golbey pour une puissance de 13,5 MW et 2 projets portés par la société SOFIMAT pour des puissances de 20 MW chacun.
- ▶ que ces deux derniers projets importants et

préparés sans concertation avec la filière interrogeaient quant à leur faisabilité en matière d'approvisionnement.

- ▶ que d'autres appels d'offres étaient annoncés avec l'ambition de doter la France d'une capacité de 1 000 Mwé produits à partir de la biomasse dans des unités de cogénération.

7 années plus tard, 23 chaufferies collectives supplémentaires ont été construites sur le territoire du Pays pour une puissance installée de 15 MW. Dans le même temps, la centrale de cogénération de la Papeterie de Golbey pour la puissance prévue de 13,5 Mwé (environ 52 MW thermiques) est entrée en service.

La consommation totale de biomasse de ces installations concerne environ 118 000 T annuelles composées de 40 000 T de plaquettes forestières et de 78 000 T de DIB (Déchets Industriels Banals) et de PCS (Produits Connexes de Scieries).



Les produits forestiers proviennent du territoire à hauteur de 24 000 T, mobilisés principalement par les organisations de producteurs forestiers (F&BE et ONF pour 20 000 T), par un exploitant forestiers local (3 000 T) et auto approvisionnés par les collectivités propriétaires forestiers (1 000 T). 16 000 T proviennent d'une zone plus étendue d'environ 150 km, essentiellement par le biais d'exploitants forestiers (10 000 T) situés sur tout le territoire lorrain.

Les produits PCS minoritaires (5 000 T) proviennent des scieries vosgiennes alors que les DIB (71 000 T) sont « importés » depuis le Nord de la Lorraine et le Bénélux.

Peu de quantités sont « exportées » au-delà du territoire du Pays.

Dans le domaine de la récolte, de grandes avancées ont été réalisées depuis 2006. La société SOTRAFOREST, filiale commune d'un Entrepreneur de Travaux Forestiers et de la coopérative Forêts & Bois de l'Est, a vu le jour en 2008 avec l'aide du PER de la Saône vosgienne. Cette société est spécialisée dans la récolte mécanisée du bois énergie et se développe très rapidement. Une seconde société d'exploitation forestière (Houot) cherche à se reconvertir dans ce même domaine en développant diverses machines de récolte pour les menus bois. Ces nouveaux moyens permettent de prévoir un accroissement des volumes de bois disponibles sur le marché.

Du point de vue de l'organisation de l'approvisionnement une précédente étude réalisée à la

suite de la précédente Charte Forestière de Territoire avait conclu à l'utilité d'équiper le Pays de 3 plates-formes de stockage pour sécuriser les approvisionnements des installations. L'une au Sud-Ouest du Pays, une au centre, et l'autre au Nord Est. Aucune n'a vu le jour pour l'instant car plusieurs plates-formes privées et communales existent déjà et les chaufferies de taille industrielle sont principalement approvisionnées par des logistiques en flux tendu depuis la forêt qui ne nécessitent pas de plate-forme supplémentaires.

Pour l'avenir proche, l'évolution du parc des chaufferies devrait être différente. Peu de projets communaux sont à l'étude, en lien certain avec la baisse du niveau des aides publiques pour ce type de projets.

À l'inverse, on voit apparaître de nouveaux projets de taille intermédiaire qui se développent sur la base des appels à projets pilotés par l'ADEME : le BCIAT (Biomasse Chaleur Industrie Agroalimentaire Tertiaire) encore appelé « Fonds Chaleur ».

Deux projets ont été retenus par le BCIAT 2011 dans les Vosges : la papeterie Munsjö à Arches et la papeterie de Laval sur Vologne. Deux ans après leur agrément, ces projets ne sont pas encore devenus concrets compte tenu de la crise traversée par l'industrie papetière.

D'autres projets sont à l'étude pour des consommations prévisibles dans le Pays de 60 à 80 000 T de biomasse supplémentaires à un horizon de 4 ans.

SUR LA MOBILISATION ET 1^{ÈRE} TRANSFORMATION FORESTIÈRE, CE QU'IL FAUT RETENIR :

Le Pays est doté d'un maillage important d'entreprises de première transformation, source de richesse et d'emplois pour le territoire.

Le volume mobilisé annuellement sur le territoire s'élève à 260 000 m³ dont 70 000 m³ de bois d'œuvre de Hêtre.

Les scieries de Hêtre sont contraintes en quantité et qualité au niveau de leur approvisionnement et des volumes de qualité médiocre peu valorisés localement.

Les scieries du territoire sont fragiles mais commencent à travailler ensemble pour améliorer leur performance commerciale.

La sécurisation de la vente des bois et des approvisionnements des scieries par la vente par contrats peut encore être améliorée en augmentant la part de ce mode de vente et en augmentant les volumes mis en vente aujourd'hui, dès lors qu'ils sont retenus sans arguments sylvicoles. La pression sur les prix d'exploitation et la nécessité économique de mobiliser du bois tout au long de l'année peuvent conduire à détériorer la qualité des exploitations forestières.

Synthèse sur la filière bois feuillue du PETR Pays d'Épinal :

Voici les atouts sur lesquels le territoire peut s'appuyer pour développer sa filière forêt – bois. En parallèle nous avons rappelé ses points faibles qu'il faudra prendre en considération pour bâtir des actions concrètes et réalisables.

Le diagnostic sectoriel filière bois confirme et apporte des éléments quantifiés sur les inquiétudes que suscite la filière Hêtre sur le territoire du Pays d'Épinal Cœur des Vosges : le Hêtre a un avenir forestier prometteur et le développement actuel de l'usage du bois doit permettre de lui trouver de nouveaux débouchés.

IL Y A URGENCE À AGIR car les scieries du territoire sont fragiles et la sylviculture n'est pas optimisée en ces temps de marché atone.

Paradoxalement, alors que les scieries ont besoin de bois et de belles qualités, des Hêtres mûrs restent en forêt et se déprécient progressivement car les propriétaires croient préserver un capital pour mieux le faire fructifier plus tard.

C'est bien sur plusieurs fronts qu'il faut agir simultanément, avec des leviers qui pourront avoir des effets à court terme (comme l'amélioration de l'approvisionnement des scieries par contrat), à moyen terme (comme la recherche de nouveaux usages au bois de Hêtre et l'amélioration des fonctions commerciales des scieries) et à long terme en améliorant la sylviculture pour augmenter la part de production de bois de belle qualité.

En outre, ces considérations économiques ne doivent pas occulter les enjeux du développement durable. Rappelons ici que c'est bien dans ce cadre que le développement de la filière est envisagé. La qualité environnementale, paysagère et le cadre de vie qu'offre le PETR du Pays d'Épinal Cœur des Vosges sont de réels atouts pour le territoire. Ils peuvent et doivent être conciliés avec une filière dynamique et cohérente.

La dynamique est lancée sur l'aval au sein du Pôle d'Excellence Rural et retentit également sur l'amont via la promotion de la marque Terre de Hêtre auprès des communes forestières et par les réunions de présentation de la démarche de la Charte Forestière de Territoire.

Les différents acteurs du territoire prennent progressivement conscience qu'ils peuvent interagir et que le développement de la filière a besoin de préserver des maillons solides : des scieries saines et en développement, des producteurs forestiers prêts à investir en forêt et à améliorer leurs peuplements, des entreprises de travaux forestiers rémunérées justement pour du travail de bonne qualité...

2.4

ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX
ET SOCIAUX

2.4.1. ENJEUX ET RÉGLEMENTATION ENVIRONNEMENTALE

La prise en compte des espaces sensibles est nécessaire mais n'est pas liée spécifiquement à tel ou tel type d'essence ou de peuplement mais, à l'instar de la protection des sols, concerne tous les types d'exploitations. Elles concernent peu de surface forestière sur le territoire du Pays mais sont essentiellement liées à la préservation des cours d'eau et des zones humides. Les enjeux de cet ordre sont de plus en plus connus et intégrés aux démarches ISO 14 001 et PEFC de nombreux professionnels (pour le moins ONF et Coopératives) depuis les décisions de gestion jusqu'aux exploitations. Toutefois, tous les opérateurs en exploitation forestière se plaignent que les démarches administratives correspondantes sont lourdes et souvent mal adaptées à l'or-

ganisation de la mobilisation. Les exemples les plus souvent cités sont la déclaration des chantiers aux communes et Itepsa dont les effets bénéfiques ne sont pas ressentis, et les demandes de passages de cours d'eau dont la procédure est longue et lourde.

En règle générale, les contraintes sont faibles voire nulles pour la majorité des inventaires (ZNIEFF, ZICO,...) et autres zonages (Natura 2000). Par contre, il n'est évidemment pas possible de détruire des espèces protégées ainsi que les habitats de ces mêmes espèces. Ainsi, les contraintes se limitent à ne pas intervenir pendant la période de reproduction / nidification ainsi que de préserver les habitats d'espèces protégées.

2.4.2. LES SOLS – RISQUES DE TASSEMENT
ET APPAUVRISSEMENT

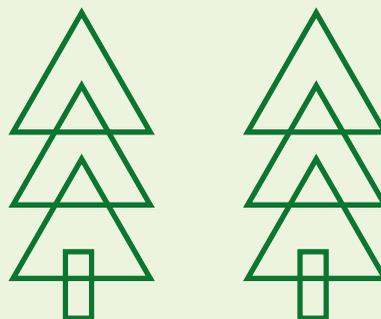
L'ensemble du territoire du Pays d'Épinal, Cœur des Vosges, se situe à cheval sur cinq régions forestières naturelles, définies par l'Inventaire Forestier National. 37 % de la zone d'étude (au sud-ouest) se situe sur la Vôge, 33 % sur le Plateau lorrain (au nord), 21 % dans les Collines sous-vosgiennes (au centre est), 7 % (au nord-est) dans les Vosges gréseuses et 2 % (au sud-est) dans les Vosges cristallines.

Les régions naturelles sont délimitées en fonction de caractéristiques pédoclimatiques homogènes et notamment les types de sols engendrés par les soubassements géologiques qui sont plus ou moins sensibles au tassement et à l'acidification par appauvrissement.

Parmi ces différentes régions naturelles, la Vôge, les collines sous-vosgiennes, et les Vosges gréseuses, dont les substratums géologiques sont constitués de grès vosgien, présentent principalement des humus forestiers de type Moder sur sols limoneux ou sableux. Quand les limons sont prédominants, les sols sont très sensibles aux tassements, c'est l'inverse pour les sols à dominante sableuse. Dans

les deux cas, ils sont sensibles à l'exportation des rémanents car ils sont acides.

Le Plateau lorrain, dont le substratum géologique est constitué d'argiles marneuses, présente des sols dont la texture est à dominante argileuse. Ces sols sont en général riches donc peu sensibles à l'acidification et leur sensibilité au tassement est forte, liée toutefois à l'humidité des sols. Les Vosges cristallines, sur granite et gneiss, ont des sols dont la texture est principalement sableuse donc résistants au tassement mais sujets à acidification.





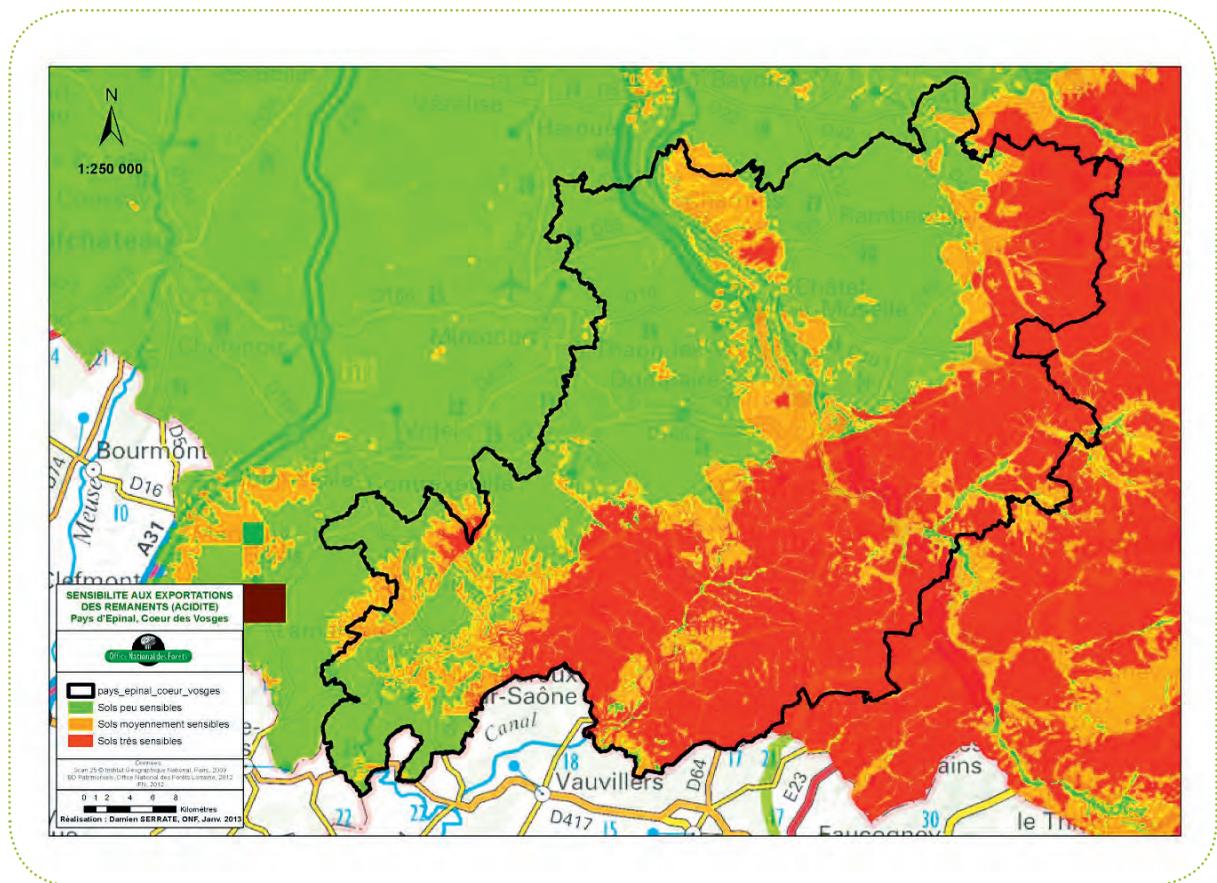
Dans le cadre de l'exploitation classique des forêts, l'enjeu se porte plutôt sur la sensibilité au tassement, que sur le risque d'appauvrissement. En effet, en dehors de certaines exploitations avec extraction des produits utilisés pour la filière bois énergie, les rémanents - extrémités des branches dont la section est inférieure au diamètre commercial - sont laissés sur coupe. Or, une grande

partie des éléments minéraux devant retourner dans le sol est comprise dans cette partie de l'arbre. Le risque d'appauvrissement est donc atténué mais reste présent pour certains sols.

Le tableau ci-dessous reprend les préconisations de l'ONF en matière de prélèvement en fonction des peuplements :

	PEUPELEMENTS		RECOMMANDATIONS DE L'ONF (sur la base des recommandations du guide de l'ADEME sans recours à des fertilisations compensatoires)
SOLS PEU SENSIBLES	Résineux		Récolte de rémanents 2 fois au maximum dans la vie du peuplement
	Feuillus	Taillis et TSF	Laisser au moins 15-20 ans entre 2 récoltes des arbres + rémanents
		Futaie	Récolte des rémanents 2 fois au maximum dans la vie du peuplement
SOLS MOYENNEMENT SENSIBLES	Epicéa commun		Récolte des rémanents 2 fois au maximum dans la vie du peuplement
	Autres résineux		Récolte des rémanents 1 fois au maximum dans la vie du peuplement
	Feuillus	Taillis et TSF	Laisser au moins 30 ans entre 2 récoltes des arbres + rémanents
		Futaie et TSF en conversion	Récolte des rémanents 1 fois au maximum dans la vie du peuplement
SOLS TRÈS SENSIBLES	Tous		Aucune récolte de rémanents

La carte ci-dessous, présente la répartition des sols en fonction du pH (potentiel hydrogène) ou acidité, qui conditionne la sensibilité au prélèvement.



► **SENSIBILITÉ DES SOLS AUX EXPORTATIONS DES RÉMANENTS FORESTIERS**

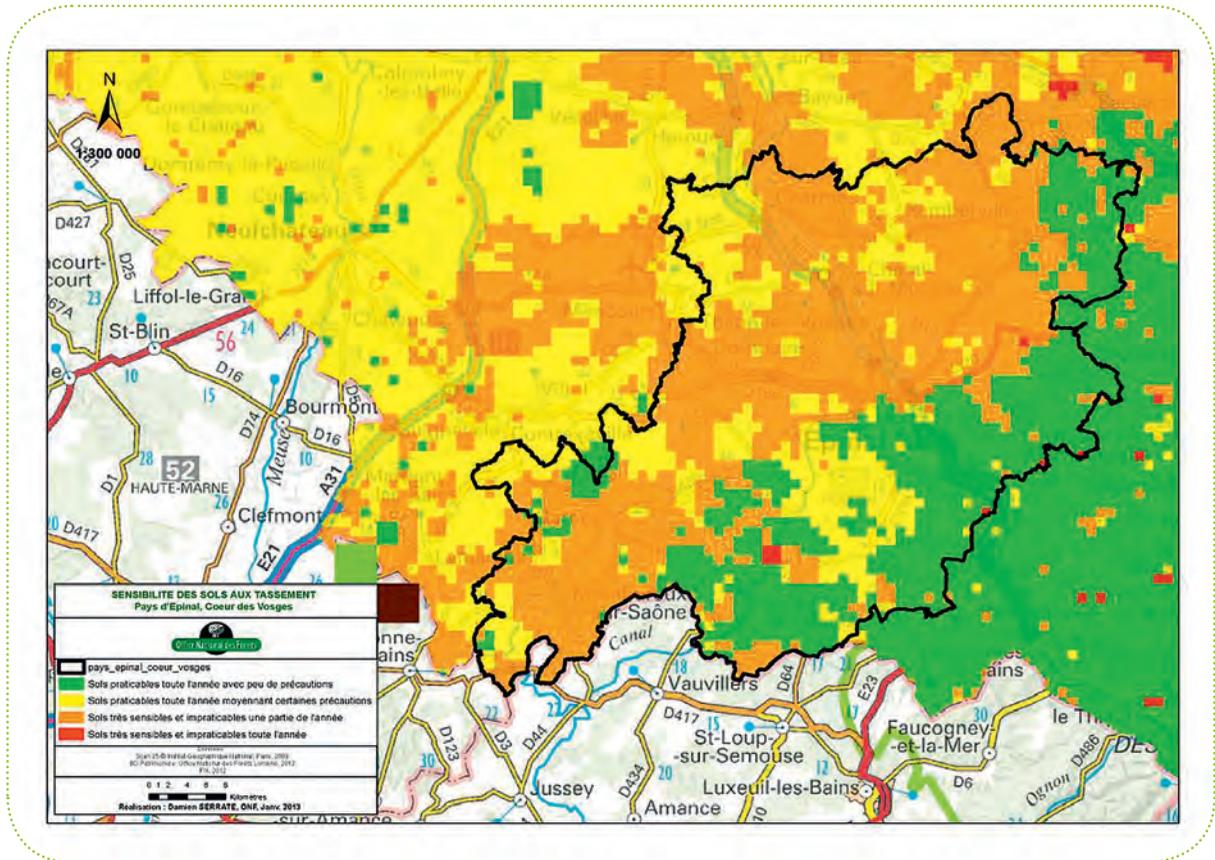
Source : étude ENGREF-ONF / 2010 pour PEFC Lorraine

Pour faire le lien avec le tableau présenté précédemment, une bonne moitié du territoire est peu sensible, les préconisations en matière de prélèvement sont donc peu contraignantes. A l'inverse, la moitié du territoire dont la couleur est rouge comporte des sols sensibles car ils sont naturellement pauvres en éléments minéraux et plutôt acides. Les prélèvements de rémanent ne devront être que très limités voire nuls.

Le second paramètre à prendre en compte est celui du risque de tassement des sols engendré par le passage d'engin lourd. En effet, un sol dont la texture est à dominante de limon sera plus sensible que celui plus argileux et encore plus qu'un sol sableux. Rappelons que cette contrainte de tassement n'est pas liée uniquement à l'exploitation du bois énergie, mais concerne tous les produits, dès lors que des engins lourds sont utilisés. La sensibilité des sols est également liée à leur niveau hydrique.



La carte ci-dessous présente la sensibilité du territoire :



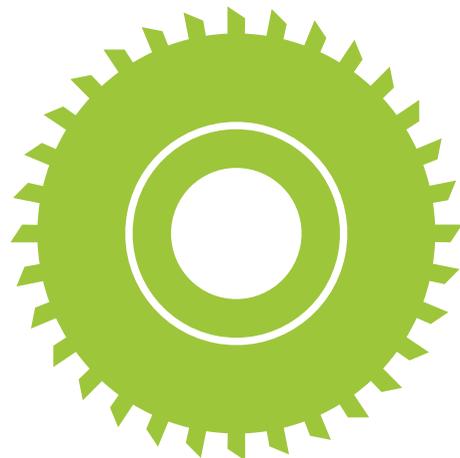
► SENSIBILITÉ DES SOLS AU TASSEMENT

Source : étude ENGREF-ONF / 2010 pour PEFC Lorraine

Globalement, les sols du PECV sont, soit praticables toute l'année, des précautions étant néanmoins à prendre lors de périodes humides, soit praticables en respectant des périodes de non exploitation. Dans l'absolu, les principaux gestionnaires des forêts privées et publiques ont pleinement conscience de ces contraintes et les prennent en compte dans la gestion de part les règles de certification forestière (PEFC ou ISO).

Toutefois, la conciliation des besoins en bois des scieurs et le respect des meilleures conditions d'exploitation dans les sols sensibles au tassement est parfois difficile à atteindre. En effet, l'exploitation des bois feuillus est traditionnellement saisonnière et mise en œuvre dès lors que les bois sont hors feuilles en automne et hiver. Cette saison est naturellement la plus humide et les sols et les pistes, alors frais voire engorgés, sont plus sensibles au tassement. C'est tout particulièrement vrai sur le Plateau lorrain où se situe l'essentiel de la ressource feuillue du Pays. Ces contraintes

expliquent donc les ruptures d'approvisionnement que peuvent connaître ponctuellement les scieurs, en pleine période de production. Souvent soulevées comme une contrainte du contrat d'approvisionnement, les ruptures d'approvisionnement sont directement liées aux problématiques de préservation des sols et des milieux.



2.4.3. CONTRAINTES ET ENJEUX SOCIAUX

Lors des entretiens auprès des élus, gestionnaires et représentants de la société civile, nous avons essayé de dresser un état des lieux des contraintes ou enjeux liés aux autres utilisateurs de la forêt.

Les problèmes des usages de la forêt sont peu ressentis, sinon ponctuellement en automne entre chasseurs et ramasseurs de champignons. Il semble que la pression urbaine s'exerce surtout sur le domaine agricole. La forêt est souvent protégée dans les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU).

Il apparaît toutefois que les connaissances du grand public sur la gestion et la mobilisation forestière sont très faibles. En particulier, les nouvelles modalités de sylviculture dynamique qui pourraient être mal interprétées, avec l'impression par exemple qu'on décapitalise à l'excès les forêts. Les incompréhensions et mécontentements du grand public sur la qualité des exploitations (usages des pistes en particulier) peuvent devenir source de pression pour les élus communaux. Les changements d'habitudes sylvicoles sont donc d'autant plus difficiles à entreprendre. En outre, en sensibilisant le grand public, on sensibilise également les petits propriétaires privés qui sont à l'exemple de la population, d'origines variés et présents dans tous les niveaux sociaux.

Point d'étape de la CFT Darney Monthureux

Lors de l'élaboration de la Charte Forestière de Territoire de Darney Monthureux, les problématiques liées aux usages de la forêt par le grand public ont été étudiées avec plus de précisions. Aussi rapportons-nous ici un bilan d'avancement des actions de cette charte.

Le bilan de cette charte est très mitigé. En effet, les deux communautés de communes maîtres d'ouvrage n'ont pu réussir à mobiliser les financements nécessaires à la pérennité du poste d'animatrice durant la phase de mise en œuvre des actions. Le départ de l'animatrice a eu pour conséquence une démobilitation des différents acteurs, et un grand nombre d'actions n'ont pas pu être menées à leur terme, par exemple :

- ▶ **gérer le potentiel des haies pour la production de biomasse**
- ▶ **créer une marque Chêne de Darney**
- ▶ **rédiger un guide de bonne cohabitation en forêt**
- ▶ **créer un événementiel d'envergure sur le thème de la forêt**

- ▶ **mettre en place une stratégie de communication**
- ▶ **créer des produits touristiques**
- ▶ **réhabilitation de l'étang de Flabémont pour l'accueil des PMR (personnes à mobilité réduite)**
- ▶ **créer une brigade de gardes champêtres**

Néanmoins, selon la chargée de mission de la Communauté de Communes du Pays de la Saône Vosgienne, la CFT a donné un certain dynamisme à la filière et certaines actions prévues dans la Charte ont été (ou sont en train d'être) mises en œuvre, soit par la CCPSV soit par la CCPSM, comme :

- ▶ **ouvrir les forêts aux équestres**
- ▶ **rédiger un fichier d'information touristique**
- ▶ **réhabiliter l'arboretum de la Hutte**
- ▶ **créer un circuit de randonnée multi-sensorielle pour l'accueil des PMR**
- ▶ **faire une synthèse des connaissances scientifiques liées aux patrimoines naturels et culturels déjà acquises sur le territoire (en cours dans le cadre du projet de Parc Naturel Régional)**

L'animation d'un Plan de Développement de Massif (PDM) est également en cours actuellement ; les maîtres d'ouvrage sont la Chambre d'Agriculture des Vosges et le CRPF Lorraine-Alsace.

On constate malgré tout que cette CFT a donné une impulsion non négligeable aux actions de développement sur ce territoire, essentiellement dans le secteur des usages par le public de la forêt. À noter que les concertations entre acteurs dans le cadre de la CFT ont donné naissance à un projet de grande ampleur : la création d'un Parc Naturel Régional, en cours actuellement.



2.5

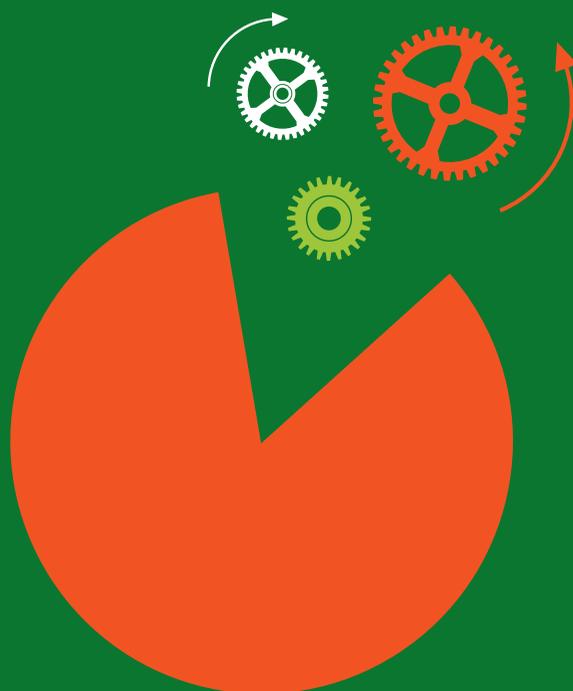
ATOUTS ET POINTS FAIBLES DU TERRITOIRE

En conclusion, nous avons synthétisé ci-dessous les atouts sur lesquels le territoire peut s'appuyer pour développer sa filière forêt – bois. En parallèle nous avons rappelé ses points faibles, sur

lesquels il conviendra de travailler ou qu'il faudra prendre en considération pour bâtir des actions concrètes et réalisables.

ATOUTS	POINTS FAIBLES
Ressource abondante et variée	Qualité des bois feuillus souvent moyenne à médiocre
Forêts productives	Sols fragiles
Entreprises de 1 ^{ère} transformation variées (tous types de produits transformés sur le territoire)	Manque de communication entre maillons de la filière et entre les entreprises
Centre de recherche et de formation sur place	Déclin des unités de 2 ^{ème} transformation
Bonne desserte forestière	Manque de dynamisme du marché (Hêtre)
Une grande part de forêt gérée	Morcellement de petites forêts privées
Acteurs présents et compétents sur toutes les activités forestières	Manque de connaissances du public et des élus sur l'usage et l'économie du bois
Dynamisme politique	





3

LES ENJEUX ET LA STRATÉGIE

3.1. LES ENJEUX	72
3.1.1. Valoriser la transformation locale de la ressource	72
3.1.2. Conforter l’approvisionnement des scieries locales	72
3.1.3. Développer l’utilisation des productions des unités de sciage locales	73
3.1.4. Développer la sylviculture du Hêtre pour améliorer la qualité des bois	73
3.1.5. Permettre le développement de la filière au profit de chaque maillon	74
3.1.6. Préserver la qualité des sols et des milieux	74
3.1.7. Concilier les différentes fonctions de la forêt et améliorer la connaissance du grand public	74
3.1.8. Mettre en œuvre la CFT	74
3.2. LA STRATÉGIE	75

3.1 LES ENJEUX

À la lueur de l'analyse réalisée en première partie de cette Charte Forestière de Territoire, et suite aux discussions menées avec les acteurs et les élus rencontrés à ce stade, nous avons mis en évidence les enjeux du territoire forestier du

Pays. Ils déterminent les objectifs sur lesquels nous travaillerons dans une seconde phase pour aider au développement de la forêt et de la filière forestière du territoire, plus particulièrement dans le secteur de la filière Hêtre.

3.1.1. VALORISER LA TRANSFORMATION LOCALE DE LA RESSOURCE

- ▶ **Travailler sur de nouvelles utilisations du Hêtre**
- ▶ **Avancer sur la normalisation des produits (construction)**

Les unités de transformation des résineux ne manquent sur le territoire et le département. Au niveau du Chêne, et malgré des difficultés de gestion de certaines entreprises, on n'a pas relevé non plus de problématiques liées à la vente des différents types de grumes ; les unités de transformation sont encore bien implantées, en particulier dans les départements voisins. Par contre, le croisement des différents témoignages et l'analyse des chiffres sur la disponibilité et la qualité du Hêtre, montrent bien que l'offre en grumes de Hêtre sur le marché ne satisfait pas les scieurs. Les marchés de sciages actuels réclament plus de bois de haute qualité.

Pourtant, ce serait une dominance de bois de qualité moyenne à mauvaise dont on dispose aujourd'hui et pour plusieurs décennies encore dans les forêts du territoire. Pour cette ressource qu'il est aujourd'hui difficile de valoriser dans les unités de sciage, il faut trouver les moyens de la transformer avec une valeur ajoutée maximum de sorte qu'elle alimente le développement économique du territoire plutôt que d'être sous utilisée ou exportée.

Les deux principales voies d'actions identifiées aujourd'hui concernent les nouvelles utilisations, les nouveaux produits concevables en Hêtre et présentant des opportunités commerciales. Pour les produits existants la limite à l'utilisation par les architectes et constructeurs réside en partie dans l'absence de normalisation.

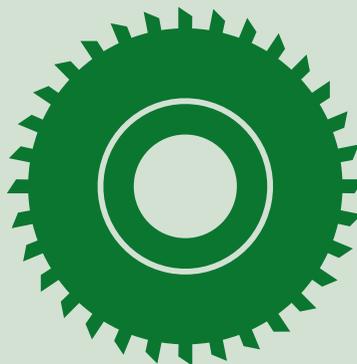
3.1.2. CONFORTER L'APPROVISIONNEMENT DES SCIERIES LOCALES

- ▶ **Favoriser la mise en vente des bois (sensibilisation, gestion et desserte)**
- ▶ **Améliorer les modes de commercialisation (contractualisation)**

La structuration de la filière doit favoriser le développement des entreprises de la filière et augmenter la valeur ajoutée apportée localement au bois sur le territoire. Un des leviers de cette structuration se situe au niveau de l'approvisionnement des unités de transformation. Deux enjeux sont identifiés à ce niveau :

- ▶ **Augmenter la mobilisation des bois des propriétaires producteurs** en levant les obstacles techniques à la mobilisation (amélioration de la desserte, regroupement des propriétés ou des exploitations) ou en levant les obstacles psychologiques par l'information et la sensibilisation.

- ▶ Améliorer les modes de ventes en les ajustant pour répondre aux besoins qualitatifs et quantitatifs des unités de transformation, en particulier en augmentant les volumes vendus par le biais des contrats d'approvisionnement.



3.1.3. DÉVELOPPER L'UTILISATION DES PRODUCTIONS DES UNITÉS DE SCIAGE LOCALES

- **Regroupement de la commercialisation des produits pour accéder à des marchés nationaux**
- **Favoriser l'utilisation du bois local dans les constructions (au niveau des collectivités comme prescripteurs, des architectes et des maîtres d'œuvre...)**

Un point de fragilité des entreprises de transformation locales tient à la commercialisation des productions. Tous les marchés ne sont pas accessibles aux scieries du territoire aujourd'hui. En particulier les scieries ne peuvent pas répondre aux demandes des marchés de la grande distribution qui réclament généralement de trop grands volumes pour qu'une seule unité puisse les satisfaire. La création d'une structure commerciale de vente permettrait de lever cette contrainte, de mutualiser des moyens et atteindre de nouveaux marchés par le regroupement des ventes. La création de la marque Terre de Hêtre constitue un premier pas dans ce sens par le travail en commun des scieurs de Hêtre, dans le domaine

de la communication. Ce travail demande à être poursuivi par exemple au travers d'une structure de vente en commun.

Par ailleurs, sur les filières courtes, les productions locales ne sont pas mises en avant et valorisées. Les freins se situent à plusieurs niveaux. D'une part les productions ne répondent pas toujours à la demande des entreprises (menuiseries, constructeurs, etc.), mais, surtout, aucune spécificité sur la provenance n'est généralement exigée. Les architectes et maîtres d'œuvre, qui commencent pour la plupart à utiliser le bois, ne se sentent pas directement concernés par ces problématiques de développement local. Les particuliers ou les élus quant à eux, souvent maîtres d'ouvrage, ne connaissent pas les possibilités et règles de marché permettant d'ajouter des exigences de ce type. Il conviendrait donc de sensibiliser les acteurs de ces enjeux aux différentes étapes des projets et de les assister pour augmenter l'utilisation locale des bois du territoire.

3.1.4. DÉVELOPPER LA SYLVICULTURE DU HÊTRE POUR AMÉLIORER LA QUALITÉ DES BOIS

- **Par la formation des propriétaires**
- **Par la réalisation des coupes et travaux programmés.**

Au niveau forestier, l'objectif est d'améliorer la qualité des bois produits de sorte qu'ils correspondent au mieux aux besoins du marché. Nous avons vu que les différentes sylvicultures appliqués ont des effets sur la croissance et la qualité des bois exploités. La difficulté principale réside dans l'échelle de temps nécessaire à l'obtention de résultats sensibles dès lors qu'un changement est mis en œuvre. Aussi, il faut bien avoir conscience que les changements sylvicoles actuels auront des effets sur les bois exploitables dans 40 à 50 ans minimum. Toutefois, même si

les conditions de marché auront alors changé, les propriétaires gagneront toujours à augmenter leur proportion de bois de bonne qualité et tout obstacle à la mise en œuvre de la sylviculture compromet l'atteinte de cet objectif. À plus court terme, le maintien de bois mûrs sur pied constaté aujourd'hui encore augmente souvent les risques de dépréciation.

Il s'agit donc d'informer les gestionnaires et les propriétaires sur la sylviculture dynamique du Hêtre et de sensibiliser les propriétaires et les élus communaux à l'importance de mettre en œuvre les opérations de travaux et de coupes dans les délais impartis, sans attendre un retournement hypothétique du marché.



3.1.5. PERMETTRE LE DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE AU PROFIT DE CHAQUE MAILLON

- ▶ Avec des propriétaires qui trouvent un prix de vente acceptable
- ▶ Avec des entreprises de travaux rémunérées pour un travail de qualité
- ▶ Avec des unités de transformations qui trouvent la matière dont elles ont besoin

Cet enjeu est transversal aux différentes activités. Mais constat est fait que les propriétaires considèrent que le bois n'est pas acheté assez cher (source de rétention), alors qu'il est vendu trop cher du point de vue des scieurs (entreprises

fragiles). Enfin les ETF sont souvent les premiers à faire les frais de ces tensions vis-à-vis des prix, ce qui peut avoir des conséquences sur la durabilité de leur entreprise et/ou sur la qualité du travail réalisé.

Aussi, les réflexions menées au sein de la CFT doivent sensibiliser les différents acteurs aux contraintes que connaissent les autres pour pouvoir dépasser ces freins et travailler ensemble à la recherche de solutions.

3.1.6. PRÉSERVER LA QUALITÉ DES SOLS ET DES MILIEUX

De façon générale, les sols doivent être préservés car ils constituent l'outil de production de la filière bois. De mauvaises pratiques sur les sols forestiers peuvent entraîner des tassements qui remettent en cause le développement des peuplements forestiers. La préservation des milieux,

de la biodiversité et de la qualité de l'eau est en outre un enjeu fondamental sur tous les territoires ruraux. Cet enjeu ne doit donc pas être oublié, en particulier dans toutes les réflexions menées sur la mobilisation du bois.

3.1.7. CONCILIER LES DIFFÉRENTES FONCTIONS DE LA FORÊT ET AMÉLIORER LA CONNAISSANCE DU GRAND PUBLIC

Les élus et les propriétaires privés sont variés dans leurs sensibilités et leurs connaissances forestières comme l'est le grand public et tous les utilisateurs, de près ou de loin, de l'espace forestier. En outre, les élus sont fréquemment interpellés par leurs administrés sur des problèmes ou des inquiétudes liés aux pratiques sylvicoles et aux exploitations. On peut en outre imaginer que

les changements d'habitudes espérés en sylviculture ne sont pas forcément compris et leur mise en œuvre mal perçue par le public. On gagnera donc à améliorer la connaissance du public sur ces sujets pour que la population soit mobilisée autour des projets du territoire et que la pratique des différentes activités soit mieux comprise.

3.1.8. METTRE EN ŒUVRE LA CFT

Pour permettre la réalisation d'actions visant à répondre aux 7 enjeux énoncés ci-dessus, il est nécessaire de prévoir des moyens pour la mise en œuvre de la Charte Forestière de Territoire. En effet, la rédaction de la Charte et l'établissement du plan d'actions constituent une première étape qui doit être prolongée par des actions concrètes et ciblées sur les objectifs définis. A l'issue de la signature de la Charte, il est indispensable que le Pays se dote de moyens pour poursuivre la mobilisation des acteurs politiques et des partenaires techniques et financiers autour du projet du territoire.



3.2 LA STRATÉGIE

Le présent diagnostic confirme et apporte des éléments quantifiés sur les inquiétudes que suscite la filière Hêtre sur le territoire du Pays d'Épinal Cœur des Vosges : le Hêtre a un avenir forestier prometteur et le développement actuel de l'usage du bois doit permettre de lui trouver de nouveaux débouchés.

Il y a urgence à agir car les scieries du territoire sont fragiles et la sylviculture n'est pas optimisée en ces temps de marché atone. Paradoxalement, alors que les scieries ont besoin de bois et de belle qualité, des Hêtres mûrs restent en forêt et se déprécient progressivement car les propriétaires croient préserver un capital pour mieux le faire fructifier plus tard.

C'est bien sur plusieurs fronts qu'il faut agir simultanément, avec des leviers qui pourront avoir des effets à court terme (comme l'amélioration de l'approvisionnement des scieries par contrat), à moyen terme (comme la recherche de nouveaux usages au bois de Hêtre et l'amélioration des fonctions commerciales des scieries) et à long terme en améliorant la sylviculture pour augmenter la part de production de bois de belle qualité.

En outre, ces considérations économiques ne doivent pas occulter les enjeux du développement

durable. Rappelons ici que c'est bien dans ce cadre que le développement de la filière est envisagé. La qualité environnementale, paysagère et le cadre de vie qu'offre le Pays d'Épinal Cœur des Vosges sont de réels atouts pour le territoire. Ils peuvent et doivent être conciliés avec une filière dynamique et cohérente.

La dynamique est lancée sur l'aval au sein du Pôle d'Excellence Rural et retentit également sur l'amont via la promotion de la marque Terre de Hêtre auprès des communes forestières et par les réunions de présentation de la démarche de la Charte Forestière de Territoire. Les différents acteurs du territoire prennent progressivement conscience qu'ils peuvent interagir et que le développement de la filière a besoin de préserver des maillons solides : des scieries saines et en développement, des producteurs forestiers prêts à investir en forêt et à améliorer leurs peuplements, des entreprises de travaux forestiers rémunérées justement pour du travail de bonne qualité...

Dans les étapes qui vont suivre, de rédaction de la charte opérationnelles et de définitions des actions concrètes, il convient donc de poursuivre la rencontre des différents acteurs pour favoriser leur mobilisation.







4

OBJECTIFS ET SUIVI

4.1. PLAN D' ACTIONS	78
4.1.1. Animer et Communiquer sur la Charte Forestière de Territoire	78
4.1.2. Favoriser la R&D et les nouveaux produits en bois de hêtre	84
4.1.3. Impulser le développement économique de la filière hêtre	87
4.1.4. Soutenir les entreprises locales de la filière hêtre	91
4.1.5. Améliorer la mobilisation forestière du territoire	94
4.2. ADÉQUATION ENTRE LES OBJECTIFS ET LES ORIENTATIONS	98

4.1

PLAN D' ACTIONS

4.1.1. ANIMER ET COMMUNIQUER SUR LA CHARTE FORESTIÈRE DE TERRITOIRE

Fiche Action n°1	ASSURER LE PILOTAGE DU PLAN D' ACTIONS
Priorité	Haute
Contexte & Enjeux	Une fois le plan d'actions établi, l'efficacité de la Charte Forestière de Territoire reposera sur la poursuite de l'animation et de la coordination entre le Pays et les partenaires afin de s'assurer de la bonne mise en œuvre des actions. La désignation d'un animateur et le maintien du comité de pilotage est indispensable.
Objectifs	Les actions prévues dans le cadre de cette fiche action ont pour but de concrétiser l'ensemble des idées et solutions issues de la stratégie, du diagnostic, des réunions et des projets en faveur de la filière forêt bois depuis 2012 sur le territoire du Pays d'Épinal. Il est nécessaire d'instaurer un suivi des actions en cours et de mettre en place l'information et la coordination des opérations entreprises entre les différents partenaires financiers et opérateurs.
Descriptif des actions prévues	<ul style="list-style-type: none"> → Animer la CFT → Organiser des comités de pilotage réguliers → Coordonner les actions → Mettre en lien les différents partenaires → Communiquer sur la CFT → Établir le bilan de chaque action → Recherche de financement
Public ciblé	L'ensemble des membres de la filière forêt-bois
Bénéficiaires	PETR du Pays d'Épinal Cœur des Vosges
Partenaires	L'ensemble des membres de la filière forêt-bois
Financeurs potentiels	PETR du Pays d'Épinal Cœur des Vosges Maison de l'Emploi et des Services au Public des Pays d'Épinal et de Remiremont / FEADER / Conseil Départemental des Vosges Conseil Régional Grand Est
Indicateurs de résultats et de suivi	Nombre de réunions Nombre de personnes rencontrées par l'animateur Nombre d'actions de communication Bilans annuels
Budget prévisionnel	35 000 € /an
Calendrier prévisionnel	Une réunion semestrielle sur la durée de la CFT



Fiche Action n° 2	PROMOUVOIR LE DÉVELOPPEMENT DE LA CHARTE TERRES DE HÊTRE®
Priorité	Haute
Contexte & Enjeux	<p>→ Terres de Hêtre® est la marque derrière laquelle se développe un bon nombre d'actions du Pôle d'Excellence Rurale et de la CFT. La sensibilisation de la population, des élus et des industriels sur la problématique de la filière Hêtre passe par le développement de la charte dont la signature concrétise l'engagement de chacun vers les mêmes objectifs.</p> <p>→ Développer les usages du hêtre de notre territoire et appuyer les entreprises locales passent par la promotion de la marque Terres de Hêtre dans les salons thématiques (Carrefour Bois, Habitat & Bois, Batimat) ainsi que lors d'autres événements ciblés tels que le salon des Maires, et l'animation du showroom des Woodies®.</p> <p>→ En plus de développer le marché des produits bois, il faut permettre aux scieurs locaux de disposer de suffisamment de matière en rapport avec leurs potentiels de production ce qui n'est actuellement pas le cas. Le mode de vente des bois façonnés et par contrat permet d'optimiser l'orientation de la commercialisation vers ces entreprises locales, et ainsi de soutenir leur développement, ou pour le moins leur maintien. Ce mode de vente a aussi pour avantage de permettre aux scieurs de concentrer leurs efforts sur le sciage et la commercialisation de leur production plutôt qu'investir du temps à assurer leurs approvisionnements.</p> <p>→ Il est par conséquent primordial d'orienter un maximum de lots de grumes vers les entreprises locales en motivant les propriétaires publiques comme privés à pratiquer ce mode de vente. Le financement des frais d'exploitation pouvant devenir un élément de blocage, il faut également mettre en place un montage permettant de faciliter les avances de trésorerie.</p> <p>→ Malgré une densité de voiries forestières globalement bonne sur le territoire, des limitations de tonnages ou de nouveaux aménagements sur les territoires communaux entraînent de nombreux obstacles à la sortie des bois, leur stockage et leur transport. L'intégration de ces problématiques dans les documents d'urbanisme et dans les réglementations de boisement permettrait d'éviter ces nouveaux freins à la mobilisation.</p>
Objectifs	<p>Stratégiquement, cette présente fiche action a pour objectif de :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Contribuer au développement économique local de la filière bois de hêtre et de feuillus → Développer les synergies entre les acteurs de l'amont à l'aval de la filière → Augmentation de la vente par CA → Acceptation des CA par une majorité de professionnels → Acceptation des CA par une majorité de propriétaires forestiers → Optimiser l'organisation de la filière → Améliorer la compréhension des enjeux forestiers par les élus → Apprécier les décisions relevant de la commune et celle relevant d'autres organismes publics <p>Ces objectifs se traduisent opérationnellement par :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Une contribution à la sylviculture dynamique du Hêtre → Une sécurisation de l'approvisionnement par le développement des ventes façonnées et la vente par contrats

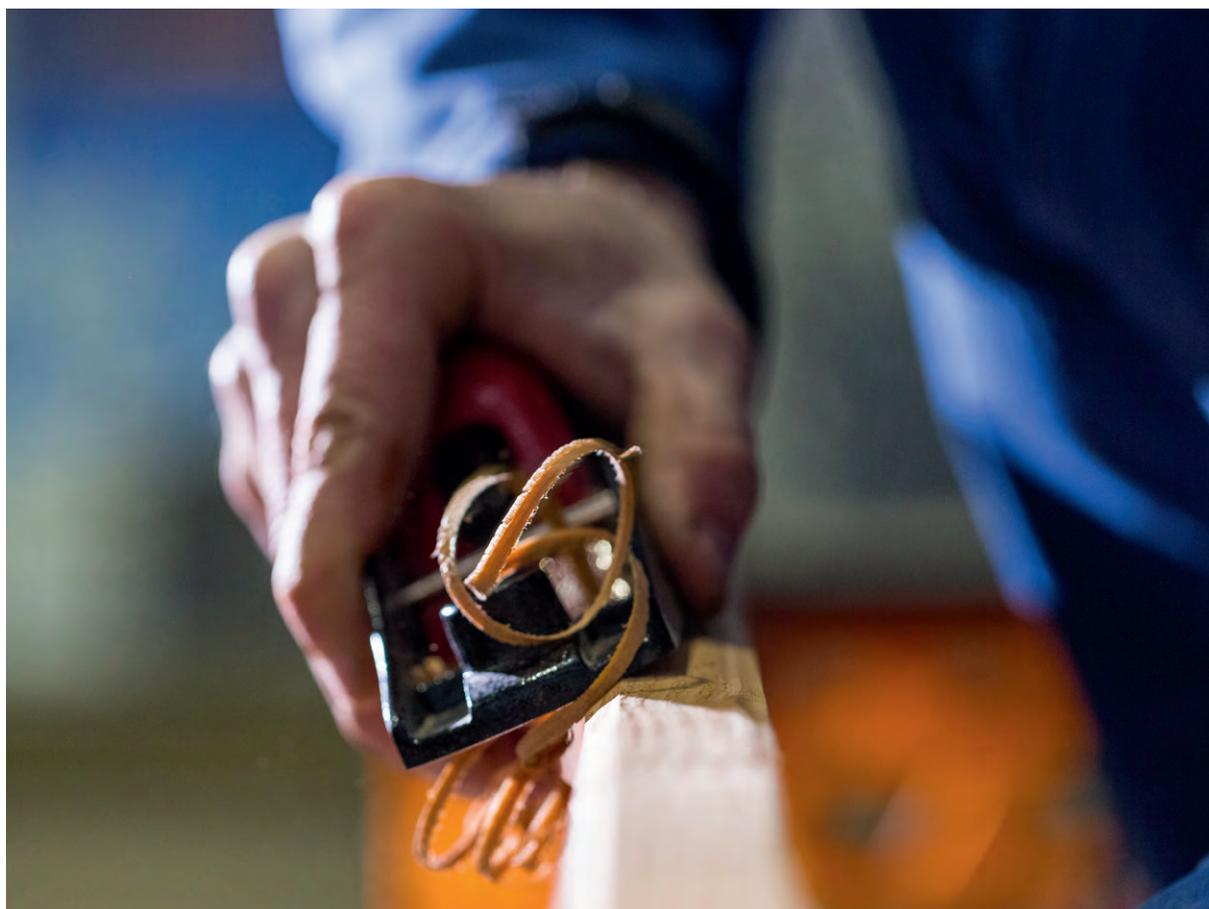
<p>Descriptif des actions prévues</p>	<ul style="list-style-type: none"> → Valoriser et développer la filière bois de feuillus, comme une filière d'excellence pour le territoire → Assurer la promotion et la communication autour de l'offre territoriale, éventuellement en s'appuyant sur une marque « Terres de Hêtre » <ul style="list-style-type: none"> • Promotion et la commercialisation de produits en hêtre ; • Le développement des entreprises locales de première et seconde transformation du hêtre. → Favoriser les partenariats et les projets entre l'ensemble des acteurs œuvrant dans ce domaine afin notamment de renforcer les outils du développement économique sur le territoire (incubateur, ...) ; → Favoriser la création d'entreprises innovantes autour du bois de feuillus et ses dérivés dans une logique d'ancrage territorial ; → Organiser la prospection d'entreprises à attirer sur le territoire et coordonner les acteurs liés à leur implantation ; → Assurer une veille économique sur des secteurs stratégiques identifiés. → Valoriser le Pays d'Épinal notamment comme vecteur de l'attractivité économique du territoire → Valoriser l'essence Hêtre sur le territoire français et même sur le territoire européen, → Étude sur les bénéfices pour un territoire de la vente par CA → Réunions d'informations pour les propriétaires forestiers → Réunions de sensibilisation des professionnels de la filière → Étude sur une nouvelle organisation de la filière → Améliorer la compréhension des enjeux forestiers par les élus → Apprécier les décisions relevant de la commune et celle relevant d'autres organismes publics. → Animation auprès des conseils municipaux → Études des différentes problématiques de la compétence des collectivités et de leur groupement → Réalisation de support de communication
<p>Public ciblé</p>	<p>L'ensemble des membres de la filière forêt-bois</p>
<p>Bénéficiaires</p>	<p>L'ensemble des signataires de la charte Terres de Hêtre®</p>
<p>Partenaires</p>	<p>L'ensemble des membres de la filière forêt-bois</p>
<p>Financeurs potentiels</p>	<p>FEADER FEDER-FSE Maison de l'Emploi et des Services au Public des Pays d'Épinal et de Remiremont Conseil Départemental des Vosges Conseil Régional Grand Est Collectivités</p>
<p>Indicateurs de résultats et de suivi</p>	<p>Nombre de signataires Nombre d'opérations labellisées Terres de Hêtre® Bilans des actions « Terres de Hêtre® » Rapport d'études Nombre de réunions Volume vendu par CA les années suivantes</p>
<p>Budget prévisionnel</p>	<p>50 000 €</p>



Fiche Action n° 3	ORGANISER UN ÉVÉNEMENTIEL ANNUEL AVEC CONCOURS D'ARCHITECTURE
Priorité	Moyenne
Contexte & Enjeux	Afin de développer des projets de construction intégrant le hêtre et de mobiliser les architectes autour de ces objectifs, le Pays souhaite solliciter chaque année un maître d'ouvrage public pouvant porter un projet démonstratif. Celui-ci ferait l'objet d'un concours d'architecture et pourrait servir de vitrine à la filière et aux porteurs de projets potentiels, privés comme publics.
Objectifs	Développer l'innovation autour de l'usage du Hêtre au niveau des systèmes constructifs, au niveau architectural (extérieur et intérieur).
Descriptif des actions prévues	<ul style="list-style-type: none"> → Organisation des concours → Cérémonies officielles pour les résultats → Communication autour des concours → Reportage sur les lauréats
Public ciblé	Architectes
Bénéficiaires	Les collectivités publiques Établissements publics
Partenaires	PETR Pays d'Épinal Cœur des Vosges
Financeurs potentiels	LEADER PETR Pays d'Épinal Cœur des Vosges
Indicateurs de résultats et de suivi	<ul style="list-style-type: none"> → Nombre de concours → Nombre de réponses aux différents concours
Budget prévisionnel	30 000 € / an
Calendrier prévisionnel	Une opération chaque année

Fiche Action n° 4	PARTAGER ET DIFFUSER LES CONNAISSANCES
Priorité	Moyenne
Contexte & Enjeux	<p>Pour bénéficier et utiliser les travaux réalisés dans d'autres territoires, à l'échelle nationale ou internationale, et pour favoriser l'usage du Hêtre en dehors de marchés confidentiels locaux, il est nécessaire d'inscrire la démarche du Pays dans un réseau plus large. Aussi le Pays partagera un maximum d'informations sur les exemples de démarches territoriales et la recherche sur l'usage du hêtre au travers de colloques, de conférences et d'études nationales.</p> <p>D'autres territoires ont la même problématique par rapport à l'essence Hêtre (Pyrénées, Wallonie, Luxembourg) c'est pourquoi il peut être intéressant d'échanger sur ce sujet avec eux.</p> <p>Avec le double enjeu d'améliorer à long terme la production de bois de qualité et d'augmenter la récolte de bois sur le territoire, une sylviculture adaptée à la production de hêtre, dite sylviculture dynamique, doit être effectivement mise en œuvre. Les méthodes sylvicoles qui la caractérisent ne sont pas encore rentrées dans les pratiques courantes et les gestionnaires manquent parfois d'arguments pour convaincre les propriétaires. Une démarche de sensibilisation sur les méthodes et les enjeux économiques associés, avec des outils communs et adaptés à différents publics, est nécessaire pour faire évoluer les pratiques.</p> <p>En parallèle, en forêt publique, les pratiques de l'affouage et cession de bois aux particuliers sont très variées et le flou de cette réglementation laisse la porte ouverte à des pratiques diverses parfois incompatibles avec l'objectif sylvicole recherché. La sensibilisation des communes sur ce point est également nécessaire.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> → Permettre un développement concerté des démarches territoriales et ainsi ne pas réaliser ce qui a déjà été fait sur d'autres territoires → Créer une démarche nationale, voire internationale → Rapprocher des territoires forestiers et des territoires orientés vers la transformation du bois → Sensibiliser les habitants à la sylviculture → Sensibiliser les habitants à l'exploitation raisonnée et raisonnable des bois → Sensibiliser les habitants sur les conditions d'exploitation respectant les normes environnementales en vigueur → Intégrer les habitants au développement durable (économique, écologique et social) des territoires ruraux du PETR
Descriptif des actions prévues	<ul style="list-style-type: none"> → Stages → Études → Communication (générale et sur les études et les résultats) → Colloques, conférences → Transfert des bonnes pratiques → Production d'outils pédagogiques → Voyage d'études → Réunion de sensibilisation

Public ciblé	<ul style="list-style-type: none"> → L'ensemble des professionnels de la filière → Grand public → Élus → Propriétaires forestiers privés
Bénéficiaires	L'ensemble des signataires de la charte Terres de Hêtre®
Partenaires potentiels	<p>Autres territoires travaillant sur la problématique</p> <p>Organismes de recherche et de développement</p> <p>Professionnels et syndicat de la filière forêt-bois</p>
Financeurs potentiels	LEADER, Collectivités territoriales et leur groupement
Indicateurs de résultats et de suivi	<ul style="list-style-type: none"> → Nombre de rencontres et de réunions → Nombre d'actions de communication → Nombre de visites sur le territoire → Nombre de participation à des colloques, conférences → Nombre d'études → Rapport d'études
Budget prévisionnel	50 000 € /an



4.1.2. FAVORISER LA R&D ET LES NOUVEAUX PRODUITS EN BOIS DE HÊTRE

Fiche Action n° 5	PROMOUVOIR L'UTILISATION DU HÊTRE DANS LA CONSTRUCTION
Priorité	Haute
Contexte & Enjeux	<p>L'absence de normalisation du hêtre est un frein à l'utilisation de ce bois. Le FCBA élabore la qualification et la normalisation nationale du bois de hêtre, sur la résistance mécanique avec ou sans traitement thermique. À l'issue de cette qualification, les maîtres d'ouvrage et prescripteurs devront être encouragés et assistés pour développer l'usage du hêtre.</p> <p>En parallèle, le développement de produits industrialisables et standardisés en Hêtre, comme par exemple, charpente, éléments de structures, éléments de plafond anti-bruit ou caissons de murs porteurs doit être recherché. Le parc de Xertigny et la halte VTT du PECV sont des exemples de projets qui permettront d'étudier la mise en œuvre de ces produits.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> → Développer les volumes de Hêtre utilisés dans la construction → Augmenter les volumes de Hêtre transformés localement → Permettre les échanges entre professionnels → Convaincre les sceptiques
Descriptif des actions prévues	<ul style="list-style-type: none"> → Actions de prescription → Communication technique autour des projets déjà réalisés → Faire des retours d'expérience
Public ciblé	Professionnels de la première et seconde transformation, élus
Bénéficiaires	Interprofessions, Constructeurs
Partenaires	LERMAB / CRITT / ENSTIB
Financeurs potentiels	PETR du Pays d'Épinal Cœur des Vosges Maison de l'Emploi et des Services au Public des Pays d'Épinal et de Remiremont
Indicateurs de résultats et de suivi	Nombre de documents réalisés Nombre d'actions de prescription
Budget prévisionnel	40 000 € / an

Fiche Action n° 6	CRÉER DE NOUVEAUX MARCHÉS DE PRODUITS EN BOIS DE HÊTRE
Priorité	Haute
Contexte & Enjeux	<p>L'ameublement haut de gamme est, dans notre région, traité par les entreprises du secteur de Liffol le Grand. L'entrée de gamme est fortement investie par des entreprises de type IKEA. Les pistes à travailler concernent donc le meuble de moyenne gamme et industrialisable.</p> <p>D'autres possibilités de produits où les atouts du hêtre pourraient être mis en valeur concernent les produits à usage extérieur : mobilier urbain et signalétique par exemple. Ce type de productions à partir du hêtre nécessite aujourd'hui de réaliser des tests de thermo-chauffage (voire thermo-huilage) de produits de grande section.</p> <p>Parmi les potentialités en matière d'innovation et compte tenu des compétences et moyens disponibles sur le territoire, la thématique des éco-matériaux pourra également être abordée.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> → Accompagner le développement de la plateforme de traitement → Accompagner le développement de nouveaux marchés en bois de Hêtre → Développer de nouveaux matériaux issus de la biomasse bois.
Descriptif des actions prévues	<ul style="list-style-type: none"> → Communication autour des actions réalisées sur le site des Tréfileries → Étude de marché → Étude technique → Réalisation de prototypes
Public ciblé	Clients
Bénéficiaires	ONF / Collectivités publiques / CETIFAB
Partenaires	PLAB
Financeurs potentiels	LEADER Maison de l'Emploi et des Services au Public des Pays d'Épinal et de Remiremont
Indicateurs de résultats et de suivi	Nombre de produits mis sur le marché Volume de Hêtre traité
Budget prévisionnel	25 000 € / an

Fiche Action n°7	APPUYER LES PROJETS DE RECHERCHE ET LES CENTRES D'INNOVATION
Priorité	Haute
Contexte & Enjeux	Pour développer l'usage des produits bois et le développement de nouveaux marchés, le Pays désire encourager la création et le développement de nouvelles entreprises innovantes. Le diagnostic sectoriel a mis en évidence le manque de compétitivité des entreprises et le manque d'animation économique.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> → Développement économique du territoire par le biais d'une animation spécifique autour de la filière → Améliorer l'accès à l'innovation et au prototypage pour les entreprises locales
Descriptif des actions prévues	<ul style="list-style-type: none"> → Création d'une « couveuse d'entreprises » qui permet aux entrepreneurs de tester la viabilité de leurs projets avant de se lancer, → Installation facilitée et assistée au sein d'une pépinière d'entreprises, → Ouverture d'un fab lab (laboratoire de fabrication), lieu ouvert où sont mises à disposition plusieurs sortes d'outils, en particulier pour passer du concept au prototype.
Public ciblé	Start up, entreprises de 1 ^{ère} et 2 ^{nde} transformation
Bénéficiaires	Communauté d'Agglomération d'Épinal PETR du Pays d'Épinal Cœur des Vosges
Partenaires	Communauté d'Agglomération d'Épinal ENSTIB CRITT LERMAB PETR du Pays d'Épinal Cœur des Vosges Maison de l'Emploi et des Services au Public des Pays d'Épinal et de Remiremont
Financeurs potentiels	LEADER / Conseil Départemental des Vosges FEADER / FSE Conseil Régional Grand Est / Communauté d'Agglomération d'Épinal
Indicateurs de résultats et de suivi	Nombre d'inscrit au Fab Lab Nombre d'animation au Fab Lab Nombre d'entrepreneurs bénéficiant de la couveuse
Budget prévisionnel	25 000 € / an
Calendrier prévisionnel	2017 : début du Fab Lab Comité de pilotage semestriel de la couveuse

4.1.3. IMPULSER LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA FILIÈRE HÊTRE

Fiche Action n° 8	RENFORCER L'INFORMATION ET LA FORMATION DES ARTISANS ET CONSTRUCTEURS
Priorité	Moyenne
Contexte & Enjeux	<p>Les artisans et les entreprises sont les utilisateurs finaux des produits et process à base de Hêtre. Il est nécessaire de leur transmettre la connaissance en les informant et en les formant à l'utilisation et à la mise en œuvre des nouveaux produits. La présence d'un tissu d'acteurs formés à l'utilisation du hêtre constituera un vecteur de développement très important des produits constructifs à base de hêtre.</p> <p>La présence du campus des métiers et des qualifications « bois » sur le territoire, centré à l'ENSTIB, est un atout dont il faut se servir. Les propriétaires forestiers, les communes, les maîtres d'ouvrages et tous les acteurs de la première et seconde transformation ont besoin d'informations transverses à toute la filière forêt-bois pour se projeter dans une dynamique de filière locale.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> → Permettre le transfert de connaissance vers les professionnels du territoire → Former les acteurs politiques locaux → Apporter des réponses techniques sur le bois (construction, biomasse énergie) → Créer une matériauthèque
Descriptif des actions prévues	<ul style="list-style-type: none"> → Recensement des artisans et constructeurs bois du territoire → Recherche des besoins en formation sur les modes constructifs en hêtre → Formation continue → Stage → Organisation de rencontres de professionnels
Public ciblé	L'ensemble de la filière, collectivité
Bénéficiaires	ENSTIB / Interprofession / PLAB / CRITT / CFA
Partenaires	PETR du Pays d'Épinal Cœur des Vosges
Financeurs potentiels	FEDER / PETR du Pays d'Épinal Cœur des Vosges
Indicateurs de résultats et de suivi	Nombre de formation continue / Nombre de stage Nombre de réunion de rencontres
Budget prévisionnel	15 000 € / an

Fiche Action n° 9	DÉFINIR LES VOIES D'OPTIMISATION DE LA PRODUCTION DE SCIAGES DE HÊTRE
Priorité	Moyenne
Contexte & Enjeux	<p>Les solutions d'optimisation concernent différents niveaux du process, que ce soit le gain de temps pour la démarche commerciale ou l'amélioration de l'organisation au sein de l'entreprise entre le parc à bois et le stockage des produits sciés. Mais un point essentiel est l'amélioration de l'outil de production. En effet, les scieries modernes se doivent d'être équipées des dernières technologies et notamment en matière d'automatisation des découpes.</p> <p>Ces dernières n'ayant pas la dimension suffisante et les moyens d'investir individuellement dans de nouveaux outils pour diversifier leurs productions et augmenter la valeur ajoutée de leurs produits, une réflexion sur la mutualisation de certains outils pourrait être engagée.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> → Connaître l'état des lieux des scieries locales → Étudier les améliorations possibles de l'organisation des scieries locales → Étudier les possibilités de mutualisation
Descriptif des actions prévues	<ul style="list-style-type: none"> → Audit des scieries locales → Étude sur la faisabilité de la mutualisation de certains moyens → Organisation de réunions de scieurs
Public ciblé	Scieries du territoire
Bénéficiaires	Scieries du territoire
Partenaires	Interprofession Cabinet d'audit FCBA État
Financeurs potentiels	FEDER PETR du Pays d'Épinal Cœur des Vosges
Indicateurs de résultats et de suivi	Nombre d'audits Nombre d'études Nombre de scieries participantes Applications concrètes de proposition d'amélioration
Budget prévisionnel	10 000 € / an

Fiche Action n° 10	DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE PAR LA MISE EN PLACE D'UN CHANTIER D'INSERTION BOIS
Priorité	Basse
Contexte & Enjeux	Comme il a été évoqué dans le diagnostic, une partie de la population du Pays d'Épinal rencontre des difficultés professionnelles et sociales. Le Pays d'Épinal a, par le passé, travaillé avec des chantiers d'insertion avec réussite. Les chantiers d'insertion proposent un accompagnement et une activité professionnelle à des personnes en difficulté. Orienté vers la transformation du bois et la construction bois, un chantier d'insertion permettrait de n'oublier aucune catégorie de la population dans la dynamique de développement de la filière forêt-bois.
Objectifs	Formation de personnes en difficultés socio-professionnelles Faire découvrir les métiers de la transformation du bois Accompagner les personnes en difficulté à un retour à la vie en entreprise
Descriptif des actions prévues	→ Formation sur les machines de transformation du bois → Réalisation de chantiers → Recherches de chantiers
Public ciblé	Public en difficulté sociale et/ou professionnelle
Bénéficiaires	Collectivités territoriales et leurs groupements Association Chambres consulaires
Partenaires	Entreprises de première et seconde transformation du bois Entreprises de construction bois
Financeurs potentiels	Maison de l'Emploi et des Services au Public des Pays d'Épinal et de Remiremont DIRECCTE FSE
Indicateurs de résultats et de suivi	Nombre de personnes bénéficiant du chantier d'insertion Nombre de chantiers d'insertion Nombre d'entreprises travaillant avec le chantier d'insertion
Budget prévisionnel	15 000 € / an

4.1.4. SOUTENIR LES ENTREPRISES LOCALES DE LA FILIÈRE HÊTRE

Fiche Action n°11	AMÉLIORER L'ADÉQUATION ENTRE L'EXPLOITATION ET LES BESOINS DES SCIEURS
Priorité	Haute
Contexte & Enjeux	<p>La livraison des bois est régulièrement sujette à des ruptures d'approvisionnement aux scieries car traditionnellement, les exploitations commencent en automne, souvent plus tard que le lancement de la production.</p> <p>Par ailleurs, de nombreuses exploitations peuvent être interrompues en cas de mauvais temps afin de préserver la voirie et les sols forestiers sensibles aux tassements. Les difficultés de cadencement induites pourraient être réduites en commençant les exploitations forestières sur les zones à risques de tassement plus tôt en saison, notamment fin août/début septembre donc en feuilles. Cela demande par contre une sensibilisation importante à tous les niveaux de l'amont (propriétaires, gestionnaires et intervenants...) et du grand public car cette pratique va à l'encontre des méthodes traditionnelles. En complément, la création de zones de stockage pourrait être étudiée. Ces aires permettraient de constituer des stocks « tampon » pour les périodes où le débardage est proscrit et où les grumes ne peuvent être sorties des parcelles forestières, ou celles où les grumiers ne peuvent accéder aux chemins forestiers pour charger les billes (périodes de neige ou barrières de dégel)</p> <p>Le maillon des Entreprises de Travaux Forestiers est composé essentiellement de petites entreprises, voire d'entreprises unipersonnelles. Elles sont économiquement fragiles et peu structurées. Pourtant de nombreuses exigences de qualité d'exploitation, de cadencement d'approvisionnement et de qualité des produits façonnés reposent sur leur travail.</p> <p>Un audit de la situation des ETF et des contraintes inhérentes à la gestion de ces entreprises et la saisonnalité de leur activité permettrait de rechercher des voies d'amélioration opérationnelles à ce niveau essentiel de la filière.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> → Avancer les dates de début d'exploitation des feuillus → Augmenter les possibilités de stockage intermédiaire des bois → Mieux connaître le maillon fragile de la filière → Améliorer le lien entre les ETF et les donneurs d'ordres
Descriptif des actions prévues	<ul style="list-style-type: none"> → Animation auprès des donneurs d'ordres → Organisation de rencontres entre donneurs d'ordre et ETF → Étude des besoins → Répertoire sur une carte les ETF → Audit des ETF vosgiens → Formation des ETF sur l'exploitation en feuille

Public ciblé	Propriétaires forestiers Donneurs d'ordre ETF Exploitants
Bénéficiaires	Interprofession Syndicats de propriétaires forestiers Syndicats professionnels ONF CRPF Chambre d'Agriculture Qualittravaux CFA Mirecourt
Partenaires	Collectivités territoriales
Financeurs potentiels	FEDER / PETR du Pays d'Épinal Cœur des Vosges
Indicateurs de résultats et de suivi	Nombre de rencontres de concertation Rapport d'études sur les stocks tampon / zones de stockage Nombre de formations
Budget prévisionnel	25 000 € / an





Fiche Action n°12	AMÉLIORER LES LIENS ENTRE LES UNITÉS DE PREMIÈRE ET DE DEUXIÈME TRANSFORMATION
Priorité	Moyenne
Contexte & Enjeux	<p>Les principaux marchés des scieurs locaux sont pour l'essentiel situés à l'export. Il serait donc intéressant de réaliser un audit des unités de transformation du territoire vosgien pour connaître les flux de matière bois entre la première et la seconde transformation ainsi que les besoins des différents niveaux de transformation et les facteurs limitant l'usage du bois transformé localement.</p> <p>L'atelier bois de l'ONF, installé depuis septembre 2016, va permettre de créer une première dynamique concrète en ce sens. Actuellement l'atelier bois ONF travaille principalement avec une scierie du territoire du Pays d'Épinal et ce serait l'occasion de travailler en local de la gestion forestière au produit fini.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> → Identifier les leviers possibles pour augmenter l'usage du bois local serait sur l'ensemble de la chaîne de transformation régionale → Développer les liens entre les unités de première et deuxième transformation
Descriptif des actions prévues	<ul style="list-style-type: none"> → Étude sur les flux de bois des entreprises vosgiennes → Études des besoins en mains d'œuvre → Études de marché
Public ciblé	Professionnels de la première et seconde transformation
Bénéficiaires	Interprofession, collectivités territoriales
Partenaires	Syndicats de la première et seconde transformation
Financeurs potentiels	PETR du Pays d'Épinal Cœur des Vosges
Indicateurs de résultats et de suivi	<p>Nombre de rencontres</p> <p>Nombre de nouveaux partenariats créés entre la première et la seconde transformation</p>
Budget prévisionnel	25 000 €

4.1.5. AMÉLIORER LA MOBILISATION FORESTIÈRE DU TERRITOIRE

Fiche Action n° 13	REGROUPER LE FONCIER FORESTIER PRIVÉ
Priorité	Haute
Contexte & Enjeux	Les petites forêts privées couvrent une surface importante sur le Pays d'Épinal. Le morcellement de la forêt privée constitue un frein à la gestion forestière et à la mobilisation de bois ; tout effort de restructuration doit donc être encouragé. En particulier, l'aide financière lors des ventes de petites parcelles est efficace et justifie d'être poursuivie et mieux communiquée pour augmenter son efficacité.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> → Augmenter l'unité de gestion → Regrouper plusieurs propriétés pour n'en faire qu'une seule
Descriptif des actions prévues	<ul style="list-style-type: none"> → Aide au regroupement des propriétaires forestiers privés → Aide à la vente des parcelles forestières (Prise en charge partielle des frais notariés lors de ventes de petites parcelles) → Communication sur les dispositifs mise en place dans les bulletins des collectivités et de leurs groupements, dans les publications spécialisées de la forêt privée → Animation inter-services
Public ciblé	Propriétaires forestiers privés
Bénéficiaires	Propriétaires forestiers privés CRPF
Partenaires	CRPF / CAV / coopératives forestières / état
Financeurs potentiels	PETR du Pays d'Épinal Collectivités territoriales Conseil Départemental des Vosges
Indicateurs de résultats et de suivi	Surface de forêt vendue par classe de surface Nombre de propriétaires contactés Nombre de propriétaires ayant réalisés une opération foncière
Budget prévisionnel	30 000 € / an

Fiche Action n° 14	AMÉLIORER LA MOBILISATION DES BOIS EN FORÊT PRIVÉE
Priorité	Haute
Contexte & Enjeux	Les petits lots de bois ou les prélèvements réalisés dans les petites propriétés sont souvent compliqués à valoriser pour les propriétaires forestiers. Il convient donc de faciliter l'exploitation et la commercialisation de ces bois en développant les opérations regroupées, notamment à travers des opérations de type Plans de Développement de Massif (PDM). Ces projets groupés peuvent également permettre de mettre au jour et de régler des problèmes d'accès et de desserte forestière.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> → Augmenter le volume qui sort des forêts privées → Permettre une mobilisation plus simple du bois en forêt privée → Permettre une gestion commune malgré plusieurs propriétaires
Descriptif des actions prévues	<ul style="list-style-type: none"> → Animation du regroupement de propriétaires forestiers privés → Animation pour inciter les propriétaires à gérer leur forêt par le biais d'un professionnel → Établissement de documents de gestion durable opérationnels → Mise en place d'un comité de pilotage local → Étude préalable des massifs → Regroupement des lots de bois
Public ciblé	Propriétaires forestiers privés
Bénéficiaires	CRPF Chambre d'Agriculture Coopératives forestières Propriétaires forestiers privés Entreprise de la filière forêt (ETF et industriels)
Partenaires	DDT Collectivités territoriales
Financeurs potentiels	État / FEADER / LEADER Conseil Départemental des Vosges / Conseil Régional Grand Est
Indicateurs de résultats et de suivi	Nombre de propriétaires regroupés dans une action de gestion commune Nombre de propriétaires gérant nouvellement leur forêt Nombre de propriétaires contactés réalisant des opérations forestières
Budget prévisionnel	60 000 € / an

Fiche Action n°15	METTRE EN PLACE DES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX DE GESTION FORESTIÈRE
Priorité	Moyenne
Contexte & Enjeux	<p>En forêt publique, la gestion pourrait être simplifiée et la communication plus facile à établir en regroupant les centres de décisions (conseils municipaux aujourd'hui) au sein de syndicats regroupant les forêts de plusieurs communes. Il existe plusieurs variantes de regroupement, notamment les syndicats mixtes de gestion forestière ou les syndicats intercommunaux de gestion forestière. Le choix est fait en fonction de la simplicité de création, de la nécessité de regrouper des sections de commune ou de la possibilité de modification de la quote-part de chaque membre lors d'ajout ou de retrait de forêt.</p> <p>Dans les deux cas, la propriété des bois, forêts et terrains n'est pas transférée au syndicat.</p> <p>L'objectif est de réduire les interlocuteurs pour faciliter la gestion et ainsi pouvoir proposer des lots de bois plus importants et plus homogènes dans les qualités recherchées par les scieurs locaux.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> → Création des premiers syndicats intercommunaux de gestion forestière dans les Vosges → Mutualisation de la commercialisation (Ventes groupées) → Accélérer la production de bois façonné → Mutualisation des investissements forestiers
Descriptif des actions prévues	<ul style="list-style-type: none"> → Étude pour le développement de syndicats de gestion intercommunaux → Aide au regroupement des propriétaires forestiers publics → Animation des conseils municipaux → Rencontres avec d'autres territoires qui ont franchi le cap
Public ciblé	Collectivités publiques
Bénéficiaires	Collectivités publiques / ONF / COFOR
Partenaires	ONF / COFOR / Préfecture des Vosges
Financeurs potentiels	LEADER / PETR du Pays d'Épinal Cœur des Vosges
Indicateurs de résultats et de suivi	<p>Nombre de syndicats intercommunaux créé</p> <p>Nombre de réunions d'information des élus</p> <p>Nombre de participants</p>
Budget prévisionnel	20 000 € / an



Fiche Action n°16	ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET CHANGEMENT CLIMATIQUE
Priorité	Haute
Contexte & Enjeux	<p>La préservation de l'environnement est un élément majeur à prendre en considération dans la gestion des forêts, à la fois pour la protection des milieux naturels qui y sont hébergés mais aussi pour garantir la capacité des forêts à se renouveler et à produire.</p> <p>Des risques conséquents pèsent sur les équilibres naturels forestiers : les évolutions climatiques et le déséquilibre faune-flore.</p> <p>Les changements climatiques, qui vont profondément modifier les conditions naturelles de nos écosystèmes, doivent être pris en compte. Les pratiques sylvicoles doivent être adaptées au nouveau contexte et il faut également réfléchir et tester l'introduction de nouvelles essences. Il convient cependant de procéder avec prudence de façon à ne pas bouleverser les équilibres en place.</p> <p>La présence d'une grande faune parfois trop abondante au regard des capacités du milieu constitue aussi une menace à prendre très au sérieux si l'on veut garantir l'avenir de nos forêts.</p> <p>Enfin, les exploitations et itinéraires sylvicoles doivent intégrer la présence de milieux fragiles afin d'en préserver la richesse.</p> <p>Une large part des forêts productives du territoire du Pays, se situent sur des sols sensibles au tassement. Un enjeu important pour le maintien de la production à long terme repose donc sur la préservation de la qualité des sols. Il est notamment indispensable d'éviter le tassement par les tracteurs et autres engins, ce qui implique de prendre des précautions lors des exploitations forestières, qu'elles soient réalisées par des professionnels ou des particuliers (affouage /cession).</p> <p>Propriétaires, gestionnaires et entrepreneurs doivent encore être plus largement sensibilisés à ces problématiques. La certification professionnelle QualiTravaux Forestiers Lorraines(QTFL) peut servir de support à la diffusion des bonnes pratiques.</p>

Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> → Convaincre les propriétaires et gestionnaires d'adhérer à des démarches de certification → Accompagner les entreprises dans les démarches qualité → Informer la population locale des démarches de certification et leurs conséquences → Construire de nouveaux itinéraires sylvicoles pour prendre en compte des évolutions climatiques → Tester de nouvelles essences sur les milieux spécifiques au PETR. On peut citer, entre autres, les couples vulnérables « station/essences » suivants : plateau lorrain et chêne pédonculé ou encore collines sous vosgiennes ou Vôge et hêtre et épicéa. → Réfléchir et mettre en place de nouveaux outils permettant de maintenir ou de retrouver un équilibre faune-flore satisfaisant permettant le renouvellement de la forêt en essences diversifiées et adaptées aux milieux naturels et aux besoins de l'industrie. → Renforcer et diffuser les méthodes de gestion et les outils permettant une prise en compte optimisée des milieux plus fragiles.
Descriptif des actions prévues	<ul style="list-style-type: none"> → Étude pour mise au point d'itinéraires sylvicoles innovants. → Recherche de sites d'expérimentation et réalisation de tests d'essences sur différents contextes du PETR → Étude et concertation avec les partenaires concernés pour mise au point des outils favorables à l'équilibre forêt-gibier → Déploiement d'outils de mesure de la biodiversité (type Indice de Biodiversité Potentielle) → Communication et sensibilisation des acteurs → Animation QTFL → Animation PEFC → Établir une nouvelle gouvernance au sein d'une équipe de chasse sur un lot communal (partenariat de type ONF / chasseurs), → Mettre en place un territoire expérimental avec suppression du plan de chasse chevreuil et du plan de gestion sanglier (tirs limités en nombre de jours et pas en nombre d'animaux)
Public ciblé	Propriétaires forestiers publics et privés / Gestionnaires Partenaires institutionnels de la chasse / Intervenants en forêts
Bénéficiaires	CRPF / ONF / Gestionnaires / Propriétaires QTFL / PEFC
Partenaires	Laboratoires de recherche forestière Institutionnels du monde de l'environnement et de la chasse Élus du territoire
Financeurs potentiels	PETR du Pays d'Épinal / LEADER / FEADER
Indicateurs de résultats et de suivi	Évolution du nombre d'adhérents / Résultats d'étude Tests mis en œuvre / Itinéraires sylvicoles Nombre d'action en faveur de l'équilibre faune-flore
Budget prévisionnel	30 000 € / an

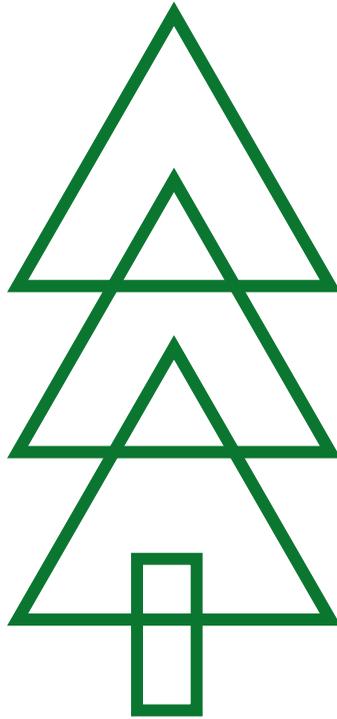
4.2

ADÉQUATION ENTRE LES OBJECTIFS ET LES ORIENTATIONS

ENJEUX ET OBJECTIFS \ THÉMATIQUES ET ORIENTATIONS		VALORISER LA TRANSFORMATION LOCALE DE LA RESSOURCE	CONFORTE L'APPROVISIONNEMENT DES SCIERIES LOCALES
Animer et communiquer sur la CFT	Assurer le pilotage du plan d'action	●	
	Promouvoir le développement de la charte TDH	●	
	Organiser un évènement annuel avec concours d'architecture	●	
	Partager et diffuser les connaissances		
Favoriser la R&D et les nouveaux produits en bois de hêtre	Promouvoir le hêtre dans la construction	●	
	Créer de nouveaux marchés de produits en bois de hêtre	●	
	Appuyer les projets de recherche et les centres d'innovation	●	
Impulser le développement économique de la filière	Renforcer l'information et la formation des artisans et constructeurs	●	
	Définir les voies d'optimisation de la production de sciages de hêtre	●	
	Développement socio-économique du territoire par la mise en place d'un chantier d'insertion bois	●	
Soutenir les entreprises locales de la filière hêtre	Améliorer l'adéquation entre exploitation et besoins des scieurs		●
	Améliorer les liens entre les unités de 1 ^{ère} et 2 nd e transformation	●	
Améliorer la mobilisation forestière du territoire	Regrouper le foncier forestier		
	Améliorer la mobilisation des bois en forêt privée		●
	Mettre en place des syndicats intercommunaux de GF		●
	Réduire l'impact des exploitations sur l'environnement		

DÉVELOPPER L'UTILISATION DES PRODUCTIONS DES UNITÉS DE SCIAGES LOCALES	DÉVELOPPER LA SYLVICULTURE DU HÊTRE POUR AMÉLIORER LA QUALITÉ DES BOIS	PERMETTRE LE DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE AU PROFIT DE CHAQUE MAILLON	PRÉSERVER LA QUALITÉ DES SOLS ET DES MILIEUX	CONCILIER LES DIFFÉRENTES FONCTIONS DE LA FORÊT ET AMÉLIORER LA CONNAISSANCE DU GRAND PUBLIC
				●
●				
●				
		●		●
●				
		●		
●				
●				
		●		
●				
	●			
			●	
			●	●





ANNEXES

LISTE DES PERSONNES ENQUÊTÉES LORS DE LA PHASE DE DIAGNOSTIC	106
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES	108

Liste des personnes enquêtées lors de la phase de diagnostic

TYPE D'ACTEURS	NOM DE LA STRUCTURE	INTERLOCUTEUR	CP	VILLE
Amont forestier	GRIEFF	M. Arnaud Michaut, délégué régional	54000	NANCY
Amont forestier	ONF	M. Paul Hett, directeur d'agence	88000	EPINAL
Amont forestier	COFOR	M. Haraut, président		
Amont forestier	CRPF	M. Cyril Vitu, ing. départemental	88000	EPINAL
Amont forestier	Syndicat des Propriétaires forestiers des Vosges	M. Perrin, président	88000	EPINAL
Amont forestier	Chambre d'Agriculture	M. Eric Meurin, chef service forestier M. Grandvallet	88000	EPINAL
Amont forestier	Forêts & Bois de l'Est	M. Alain Jacquet directeur général	88000	EPINAL
Collectivités Institution	Chambre des Metiers des Vosges		88000	EPINAL
Collectivités Institution	Direction départementale des Territoires	M. Louis-Didier Moret	88000	EPINAL
Elus	Gérard Keller (Rambervillers)			
Elus	André Christophe (CC Saône et Madon)			
Elus	Christian Tarantola (Docelles)			
Elus	Philippe Eymard			
Elus	Daniel LAGARDE (La Baffe)			
Elus	Gérard Clément (Tendon)			
Elus	Communauté de Communes de la Saône Vosgienne	M. Alain Roussel	88410	MONTHUREUX SUR SAONE
Elus	Communauté de Communes de la Vallée de la Vologne	M. Yves Bastien	88600	BRUYERES
Elus	Commune de Xertigny (Francis LAVEZ)			
Elus	Roger Colin (Hadol)			
Elus	Philippe Aussedat (CC Moyenne Moselle)			
Elus	Régis Voiry (Est-Epinal-Développement)			

Liste des personnes enquêtées lors de la phase de diagnostic

TYPE D'ACTEURS	NOM DE LA STRUCTURE	INTERLOCUTEUR	CP	VILLE
Elus	JM Haraux			
Elus	René Drouot (Charmois l'Orgueilleux)			
Elus	Hubert Pothier (St Julien)			
Environnement	Oiseaux Nature 88		88220	XERTIGNY
Environnement	Conservatoire des Sites Lorrains		88400	GERARDMER
Filière aval	VICENTE SA	M. Vicente	88700	RAMBERVILLERS
Filière aval	Scie du Gué du Saut	M. Houot	88220	XERTIGNY
Filière aval	SA Breton Alain	M. Alain Breton	88320	TIGNECOURT
Filière aval	Forestière Docelloise SAS	M Alain Valence	88460	DOCELLES
Filière aval	SEF Mougeot H Michel	M ^{me} Françoise Mougeot	88220	FONTENOY LE CHÂTEAU
Filière aval	Syndicat des ETF des Vosges	M. Michel Steinle	88240	BAINS LES BAINS
Filière aval	Janes Timber - scie Janes bois	M. Thierry Janes	88700	ANGLEMONT
Filière aval	Norske Skog Golbey	M. Michel Kuhn	88194	GOLBEY cedex
Filière aval	EGGER Panneaux et Décors	M. Frédéric Colin	88700	RAMBERVILLERS
Filière aval	Scie Destrigneville	M. Pascal Destrigneville	88320	TIGNECOURT
Filière aval	Scierie BOIS PERFORMANCE	M. et M ^{me} Virion	88330	DOMEVRE SUR DURBION
Filière aval	GIPEBLOR	M ^{me} Aude Barlier déléguée générale	54519	VANDOEUVE Cédex
Tourisme / Social	Fédération de Chasse des Vosges	M ^{me} Corinne Barnet	88000	EPINAL
Tourisme / Social	Vosges Développement	M. Damien Parmentier M ^{me} Yasmina Joomun	88000	EPINAL

Références bibliographiques

Bases de données informatiques de l'ONF concernant les ventes de bois pour les forêts gérées par l'ONF comprises dans la zone d'étude.

Bases de données informatiques de F&BE concernant les ventes de bois pour les forêts gérées par F&BE comprises dans la zone d'étude.

Base CRPF des Plans Simples de Gestion (PSG)

Aménagements forestiers des communes du périmètre d'étude.

La récolte raisonnée des rémanents en forêt, ADEME_2006.

Analyse économique sur la ressource et le marché en bois-énergie. (F&BE / ONF_2008)
Entreprise de la filière forêt (ETF et industriels)

Schéma Régional de Gestion Sylvicole de Lorraine, CRPF_2006

Charte Forestière de Territoire de Darney-Monthureux

Guide des sylvicultures : Hêtraies continentales _ référentiels sylvicoles _ ONF

Données géographiques :

Territoires communaux et Modèle Numérique de terrain produits par l'IGN.

Les types de peuplement du territoire d'étude produits par l'Inventaire Forestier National
Domaines d'étude cartographiques (DEC).

Schémas de desserte d'après les travaux cartographiques réalisés par l'ONF et le CRPF.



LE PETR DU PAYS D'ÉPINAL REMERCIE TOUS SES PARTENAIRES :

- L' Office National des Forêts
- L' Association des Communes Forestières des Vosges
- La Chambre d'Agriculture des Vosges
- Forêt et Bois de l'Est (FBE)
- Le Centre Régional de la Propriété Forestière de Lorraine-Asace (CRPF)
- L' École Nationale Supérieure des Technologies et industries du Bois (ENSTIB)
- Le Centre Régional d'Innovation et de Transferts Technologiques des industries du bois (CRITT Bois)
- Le Groupe Interprofessionnel de Promotion de l'Economie du Bois en Lorraine (GIPEBLOR)
- Le Laboratoire d'Étude et de Recherche sur le Matériau Bois (LERMAB)
- L' Office du Tourisme d'Épinal
- La Communauté d'Agglomération d'Épinal
- La Communauté de Communes de la Moyenne Moselle
- La Communauté de Communes de la Région de Rambervillers
- La Communauté de Communes de la Vôge Vers les Rives de ma Moselle
- La Communauté de Communes du Pays de la Saône Vosgienne
- La Communauté de Communes du Pays de Saône et Madon
- La Communauté de Communes du Secteur de Dompaire
- La Communauté de Communes du Val de Vôge
- Les scieurs
- Les entreprises de la seconde transformation
- Les entreprises de travaux forestiers
- Les architectes du PETR, notamment M. Jean-Luc Gérard, M. Claude Valentin et HAHA Architecture

LE PETR DU PAYS D'ÉPINAL REMERCIE SES FINANCEURS :

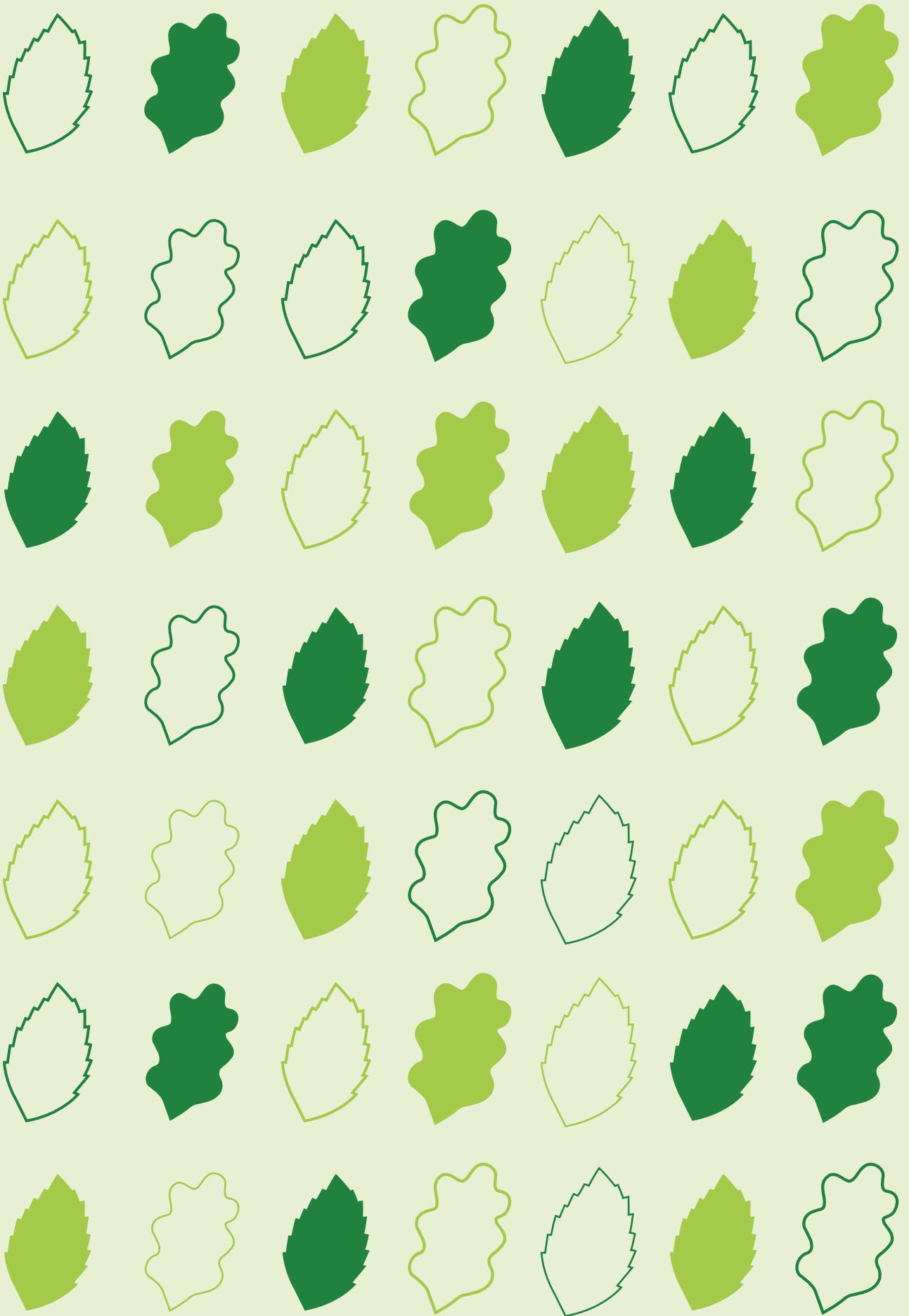
- L'Europe
- L'État français
- La Région Grand Est
- Le Département des Vosges

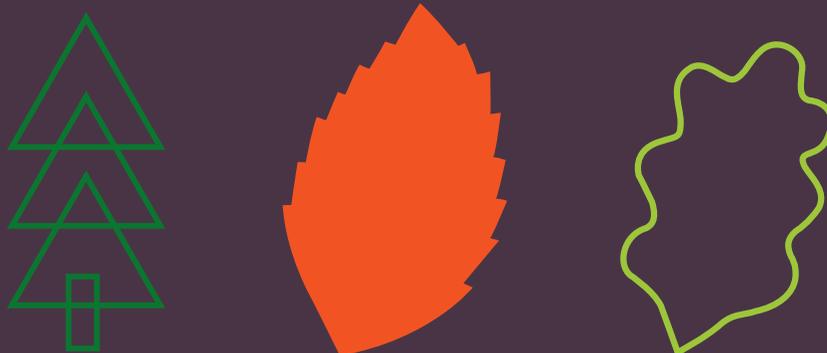
Direction de la Publication : **M. Alain ROUSSEL**

Rédaction : **CRPF, FBE, ONF, Chambre d'Agriculture, M^{me} Stéphanie RAUSCENT et M. Quentin REMY**

Photographies : **M. Jean François HAMARD**

Conception graphique : **M. Vincent FISSON**





NOVEMBRE 2016

